

REMERCIEMENTS

Ce mémoire représente l'aboutissement d'un parcours riche en découvertes, en apprentissages et en rencontres, mené à la Haute École Charlemagne – ISIA Huy. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à celles et ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à cette belle aventure.

Je souhaite commencer par remercier le Collège des Producteurs pour m'avoir accueillie en stage au sein de leur structure. Un merci particulier à toute l'équipe du Collège, ainsi qu'à toutes les personnes que j'ai eu la chance de rencontrer au fil du projet. Leur disponibilité et leur accompagnement m'ont été précieux à chaque étape de ce travail.

Ma reconnaissance va tout spécialement à Monsieur Nicolas Marchal, maître de stage et ingénieur agronome, pour ses conseils éclairés, son partage d'expérience, sa disponibilité constante, ses encouragements bienveillants et les nombreuses connaissances qu'il m'a transmises, en particulier dans le domaine de l'élevage ovin.

Je remercie Madame Sabine Gauthier, professeure à l'ISIA Huy et promotrice de ce mémoire, pour ses conseils pertinents et ses relectures attentives.

Je suis très reconnaissante envers l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'ISIA Huy pour la qualité de leur enseignement, leur accompagnement tout au long de mon parcours académique, ainsi que leur constante disponibilité. Leur engagement et leur bienveillance ont joué un rôle clé dans mon évolution académique et personnelle.

Je tiens à adresser un remerciement sincère aux éleveurs ovins wallons ayant accepté de participer à ce projet, en ouvrant les portes de leur exploitation et en partageant, avec authenticité, leurs données et leur quotidien. Leur implication a été déterminante pour la réussite de cette étude. Merci pour leur confiance.

Ma reconnaissance la plus profonde va à ma famille, dont le soutien indéfectible, la patience et les encouragements ont été des piliers tout au long de cette période exigeante. Sans eux, ce chemin n'aurait pas eu la même intensité ni la même richesse.

Enfin, je dédie une pensée chaleureuse et remplie de gratitude à mes amis, compagnons de route fidèles durant ces années d'études. Merci pour les éclats de rire, les soirées de guindaille, les encouragements et les moments de partage. Vous avez rendu cette période de ma vie inoubliable.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

INTRODUCTION

I - REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

CHAPITRE 1 : LE SECTEUR OVIN

CHAPITRE 2 : LE LOGICIEL « COUPROD »

CHAPITRE 3 – DÉFINITIONS ET CONCEPTS CLÉS

II - PARTIE EXPERIMENTALE

CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTION DE RECHERCHE

MATÉRIELS ET MÉTHODES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES

RÉSULTATS ET ANALYSES

DISCUSSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES FIGURES

TABLE DES TABLEAUX

ANNEXES

RÉSUMÉ

Mots-clés : Ovin allaitants, Wallonie, coûts de production, rentabilité, COUPROD.

Ce mémoire, réalisé au sein du Collège des Producteurs, s'inscrit dans une démarche visant à mettre en place un outil de calcul de coût de production et à constituer une base de données économique fiable pour la filière ovine viande en Wallonie. Malgré un fort potentiel de développement, cette filière reste peu structurée et souffre d'un manque de références consolidées. L'objectif principal était donc d'évaluer précisément les coûts de production et la rentabilité des ateliers ovins allaitants wallons, à l'aide du logiciel COUPROD développé par l'Institut de l'Élevage français.

La méthodologie adoptée s'articule en plusieurs étapes distinctes : une revue bibliographique approfondie sur les enjeux techniques, économiques et réglementaires du secteur, une collecte rigoureuse des données auprès de 26 élevages ovins viande professionnels wallons réalisée pour les années 2023 et 2024 ; ayant permis la réalisation de plus de 35 calculs de coûts de production ; et enfin, le traitement et l'analyse détaillés des données via le logiciel COUPROD.

Les résultats obtenus à partir des moyennes de groupe (2023–2024) mettent en évidence une forte variabilité des performances économiques. Le coût moyen de l'alimentation se situe entre 6,7 et 6,8 €/kg carcasse ; la productivité de la main-d'œuvre varie entre 7 725 et 10 581 kg carcasse par UMO. Le prix de vente moyen des agneaux est compris entre 8,97 et 9,01 €/kg carcasse, pour une rémunération nette de l'éleveur allant de 0,80 à 1,33 €/kg carcasse. Cependant, le coût total de production réel, intégrant amortissements, travail et capital, s'élève à 19,12–20,51 €/kg carcasse, révélant un important déséquilibre entre charges et revenus.

L'étude souligne également une meilleure efficacité économique des systèmes biologiques grâce à une autonomie fourragère supérieure et une valorisation commerciale plus avantageuse. Toutefois, la rentabilité globale reste faible dans la majorité des exploitations, soulignant la nécessité d'une gestion technique plus rigoureuse des élevages et d'un renforcement structurel de la filière ovine en Wallonie.

Des recommandations concrètes sont formulées pour améliorer la rentabilité, notamment par l'optimisation de l'organisation du travail, l'amélioration des performances zootechniques, le renforcement de l'autonomie fourragère, et la diversification des débouchés commerciaux (filieres, vente directe, labels qualité).

Ce travail démontre qu'une rentabilité acceptable est atteignable en élevage ovin, à condition de viser l'excellence technico-économique. L'utilisation du logiciel COUPROD, déployée sur le long terme, permettrait de suivre de près les performances économiques, d'identifier les marges de progression et de renforcer les capacités de pilotage des exploitations.

En conclusion, ce mémoire constitue une première base solide pour le pilotage économique des élevages ovins en Wallonie. Il identifie les principaux leviers de rentabilité, ouvre des perspectives de structuration durable de la filière et contribue à la reconnaissance de cette production dans le paysage agricole régional. L'ambition est claire : accompagner l'émergence d'un élevage ovin plus professionnel, plus autonome et économiquement viable.

INTRODUCTION

La filière ovine, bien que marginale à l'échelle de l'agriculture wallonne, suscite aujourd'hui un regain d'intérêt, dans un contexte de diversification des exploitations, de transition écologique et de relocalisation alimentaire. L'élevage ovin apparaît comme une production à revaloriser. Les ovins, grâce à leur capacité à valoriser des ressources fourragères diversifiées et leur contribution aux services écosystémiques, sont aujourd'hui reconnus comme des acteurs potentiels du développement durable agricole. Cependant, cette filière reste encore peu structurée et souffre d'un manque de données technico-économiques consolidées, ce qui freine son développement.

Ce mémoire s'inscrit dans la dynamique impulsée par le plan de développement stratégique du secteur ovin wallon, notamment l'action visant à recueillir et analyser des données technico-économiques pour améliorer la rentabilité et la structuration de la filière. Ce travail de fin d'études a été réalisé au sein du Collège des Producteurs, qui a été la structure d'accueil.

Le cœur de cette recherche repose sur la mise en place de l'outil COUPROD, logiciel développé par l'Institut de l'élevage français, qui permet une analyse précise des coûts de production. L'objectif central est d'identifier les principaux postes de charges dans les ateliers ovins viande en Wallonie, d'évaluer leur rentabilité, et de proposer des pistes d'optimisation adaptées au contexte local.

La démarche méthodologique employée combine une revue bibliographique approfondie, permettant de situer le sujet dans son contexte théorique et de présenter les enjeux actuels du secteur ovin wallon ainsi que les fondements méthodologiques du logiciel COUPROD.

Dans la partie expérimentale, le cadre de l'étude a été précisé, la méthode de collecte des données a été détaillée, les modalités de recrutement des éleveurs ont été expliquées et les indicateurs analysés ont été détaillés. Une récolte rigoureuse de données auprès d'éleveurs ovins de viandes a ensuite été réalisée, suivie de leur traitement à l'aide du logiciel COUPROD. Des statistiques descriptives ont été mobilisées pour caractériser l'échantillon étudié. Les résultats technico-économiques ont ensuite été analysés afin de mettre en évidence les principaux leviers de rentabilité des systèmes observés. Enfin, ce travail propose des recommandations concrètes visant à améliorer la performance économique des ateliers ovins et à renforcer la structuration de la filière à l'échelle wallonne.

À travers cette étude, l'ambition est de fournir des outils d'analyse objectifs, de nourrir la réflexion stratégique des acteurs de terrain, et de contribuer à la consolidation d'un élevage ovin plus professionnel, plus autonome, et plus visible dans le paysage agricole wallon.

I - REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Chapitre 1 : Le secteur ovin

1. Chiffres Clés

La filière ovine wallonne demeure encore peu structurée et relativement discrète dans le paysage agricole. En effet, elle compte seulement 587 exploitations pour un chiffre d'affaires global d'environ 11,4 M€, des volumes bien inférieurs à ceux d'autres filières, comme le mentionne la figure1 (Observatoire des filières, 2024).

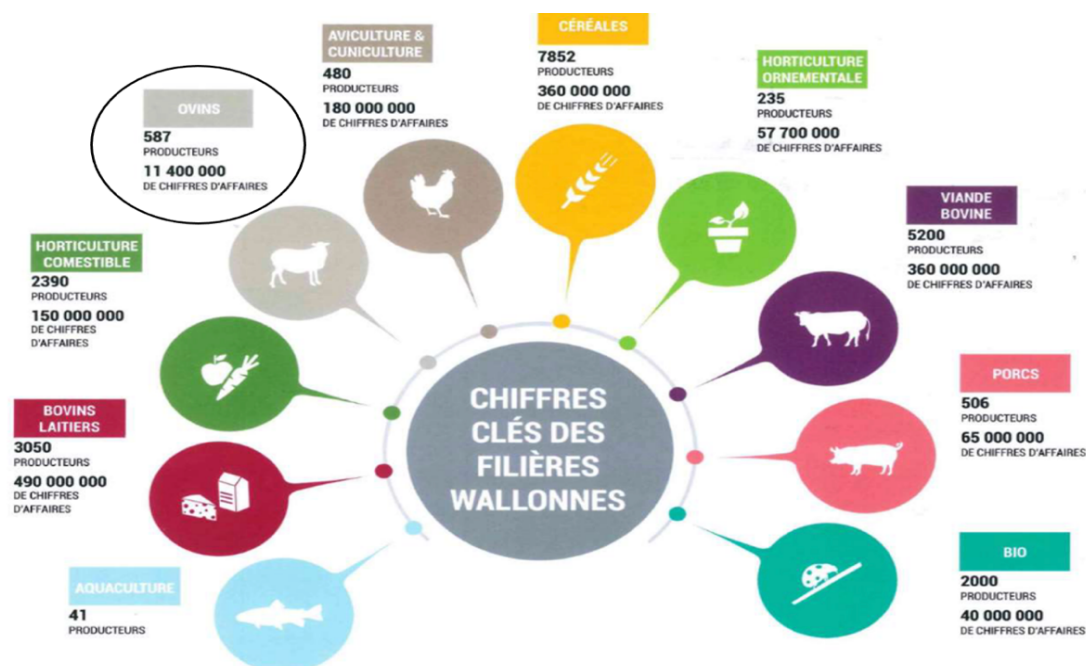


Figure 1: Illustration des chiffres clés des filières wallonnes (Observatoire des filières agricoles, 2024).

Cette situation s'explique notamment par le manque de données technico-économiques précises et accessibles. Les statistiques disponibles proviennent principalement du système Sanitel (gestion de l'identification animale) et des données d'abattage, tandis que les structures de commercialisation telles qu'Ovidis, Coprosain ou Agneau de votre Terroir publient peu, voire pas, d'informations chiffrées. Ce déficit de transparence rend difficile l'élaboration de diagnostics fiables, tant à l'échelle des exploitations que pour l'analyse globale de la filière (Collège des Producteurs, 2022).

D'après le Collège des Producteurs (2023), entre 2015 et 2022, le cheptel total de brebis reproductrices en Wallonie s'est accru de 16 920 têtes. Ce développement provient presque exclusivement du segment professionnel, avec 17 285 brebis supplémentaires enregistrées chez les éleveurs détenant au moins 30 femelles âgées de plus de 6 mois. À l'inverse, le cheptel détenu par les éleveurs amateurs a légèrement diminué de 365 têtes sur la même période.

Le nombre d'élevages professionnels est passé de 435 à 587, soit 152 troupeaux supplémentaires en sept ans. Cela correspond à une progression moyenne de 24 installations professionnelles par an. Cette croissance s'accompagne également d'une augmentation de la taille moyenne des troupeaux, passée de 89 brebis en 2015 à 95 en 2022, confirmant la volonté des exploitants en place d'augmenter leur volume de production (Collège des Producteurs, 2022).

Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, le cheptel wallon atteint désormais près de 86 219 brebis. Ce chiffre traduit une montée en puissance significative de la filière, tirée à la fois par la croissance du nombre d'exploitations et par l'élargissement des troupeaux existants. Les catégories de taille moyenne à grande (50–99, 100–199 et 200 brebis et plus) affichent les progressions les plus marquées, aussi bien en nombre d'éleveurs qu'en effectifs de brebis, ce qui souligne la structuration progressive de la filière autour de profils plus professionnalisés.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'élevages et de brebis en Wallonie entre 2015 et 2022, selon les classes de taille de cheptel (Collège des producteurs 2023).

	2015		2022		Croissance en relatif	
	Éleveurs (nombre de troupeaux)	Brebis (+ 6 mois)	Éleveurs (nombre de troupeaux)	Brebis (+ 6 mois)	Éleveurs (nombre de troupeaux)	Brebis (+ 6 mois)
01 – 09	4 457	16 868	4 256	15 489	- 4,5 %	- 8,1 %
10 – 29	890	13 750	916	14 764	+ 2,9 %	+ 7,4 %
30 – 49	194	7 282	238	8 904	+ 22,6 %	+ 22,3 %
50 – 99	142	9 739	208	14 108	+ 46,5 %	+ 44,9 %
100 – 199	63	8 529	88	12 338	+ 39,7 %	+ 44,7 %
200 et +	36	13 131	53	20 616	+ 47,2 %	+ 57 %
TOTAL	5 782	69 299	5 759	86 219	- 0,4 %	+ 24,4 %
TOTAL professionnel	435	38 681	587	55 966	+ 34,9 %	+ 44,7 %

Cette évolution s'explique aussi par le modèle dominant d'installation dans le secteur ovin : de nombreux éleveurs débutent leur activité comme hobbyistes, avec de petits troupeaux (10 à 15 mères), avant de se professionnaliser graduellement. Ce parcours progressif, moins risqué financièrement, leur permet de tester l'activité avant d'investir dans un élevage à plus grande échelle (Collège des Producteurs, 2022).

Comme l'illustre la figure 2, ci-dessous, le cheptel wallon professionnel atteint aujourd'hui près de 56 000 têtes, confirmant l'ampleur de cette tendance à la hausse.

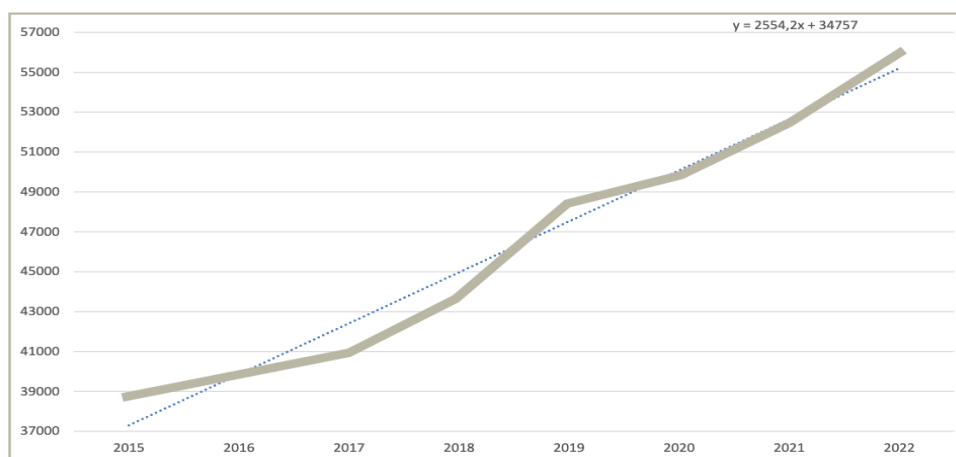


Figure 2 : Évolution du nombre de brebis détenues par des professionnels sur la période de référence 2015-2022 (Collège des producteurs, 2023).

La dynamique de professionnalisation du cheptel est donc bien engagée en Wallonie. Si le nombre total d'élevages reste globalement stable ($-0,4\%$), cette stabilité masque une évolution structurelle importante : le nombre de troupeaux professionnels a, quant à lui, progressé de $34,9\%$, traduisant une concentration accrue de la production au sein d'exploitations spécialisées (Marchal N., 2023).

Le temps de travail d'astreinte constitue un facteur déterminant dans la gestion d'un élevage ovin. Il est estimé à environ 5,9 heures par brebis et par an pour les petits troupeaux (moins de 350 brebis), contre 3,4 heures pour les grands troupeaux (plus de 550 brebis), ce qui met en évidence l'effet d'échelle sur l'organisation du travail (Collège des Producteurs, Plan de développement stratégique 2019–2029).

Sur le plan économique, atteindre un revenu décent dans un système d'élevage d'agneaux issus de bergeries, en système désaisonné, nécessite un effectif minimal de 485 brebis. Ce mode de production consiste à maîtriser la reproduction afin d'obtenir des agnelages en dehors des périodes naturelles de reproduction, principalement en automne et en hiver, permettant ainsi une mise en marché des agneaux tout au long de l'année et notamment hors des pics d'offre traditionnels. Cette stratégie vise à mieux répondre à la demande commerciale, mais implique une organisation technique rigoureuse (lumière artificielle, synchronisation des chaleurs, etc. (Daniaux C., 2022).

En effet, selon les estimations de Daniaux Christel (CdP, 2022), un troupeau de 485 brebis permettrait de produire environ 11 931 kg de carcasse, soit 615 agneaux vendus à un poids moyen de 19,4 kg par carcasse. Pour un troupeau plus conséquent de 665 brebis, cela représenterait une charge de travail quotidienne estimée entre 7 h 30 et 11 heures, selon l'organisation propre à chaque élevage et les équipements disponibles.

En ce qui concerne les races présentes en Wallonie, l'on retrouve aussi bien des races locales menacées (l'Ardennais Roux et tacheté, Mergelland, l'entre Sambre et Meuse, le laitier belge), (Natagriwal, 2024) que des races à vocation bouchère, telles que l'Île-de-France, le rouge de l'ouest, le Mouton Vendéen, le Texel français ou encore le Charollais. Ces races sont souvent croisées dans une logique d'amélioration des performances zootechniques, notamment en reproduction et qualité de carcasse (Leroy p. et al., 2012).

Elevéo ASBL, intégrée au groupe Association Wallonne de l'Élevage (AWE), accompagne les éleveurs wallons dans l'inscription des animaux d'élevage aux livres généalogiques ainsi que dans la collecte et l'analyse des données de ferme. Actuellement, Elevéo supervise 14 commissions raciales chargées du suivi et de la gestion des différentes races présentes en Wallonie. Toutefois, certaines races utilisées à des fins de production, comme la Romane, ne font pas l'objet d'un suivi spécifique par une commission raciale dédiée (Collège des Producteurs, 2020).

La figure 3, de la page suivante, issue d'une étude conduite par Valbiom et relayée via l'ARSIA, synthétise les résultats d'une enquête auprès de 583 exploitants ovins ($\pm 10\%$ de taux de réponse), totalisant près de 14 510 moutons ($\pm 17\%$). Parmi eux, 54 (10 %) étaient des professionnels (≥ 30 brebis). Cette enquête visait notamment à analyser le potentiel de développement d'une filière lainière locale (Gillet P., 2025).

L'anneau intérieur (centre) montre la répartition des finalités de l'élevage:

- 51 % des ovins sont élevés en système viandoux,
- 24,5 % servent à l'entretien des espaces naturels (éco-pâturage),
- 10,9 % appartiennent à la catégorie « autres croisements »,
- 6,5 % sont engagés en production laitière,
- 0,9 % seulement sont des races lainières dédiées à la fibre.

L'anneau extérieur (périphérie) détaille la répartition des races présentes en Wallonie :

- Île-de-France : 16,7 %
- Charolais : 8,3 %
- Vendéen : 7,8 %
- Bleu du Maine : 5,7 %
- Rouge de l'Ouest : 5,3 %
- Suffolk : 4,9 %
- Texel : 13,89 %
- Autres races (Swifter, Ouessant, Mergelland, etc.) représentent chacune moins de 3 % du total.

Ce double-cercle illustre la polyvalence et la diversité génétique de la filière ovine wallonne, partagée entre productions viande, lait, services écosystémiques et, plus récemment, la valorisation potentielle de la laine locale (Valbiom, 2025).

Résultats de l'enquête menée par Valbiom sur la répartition des races élevées sur le territoire

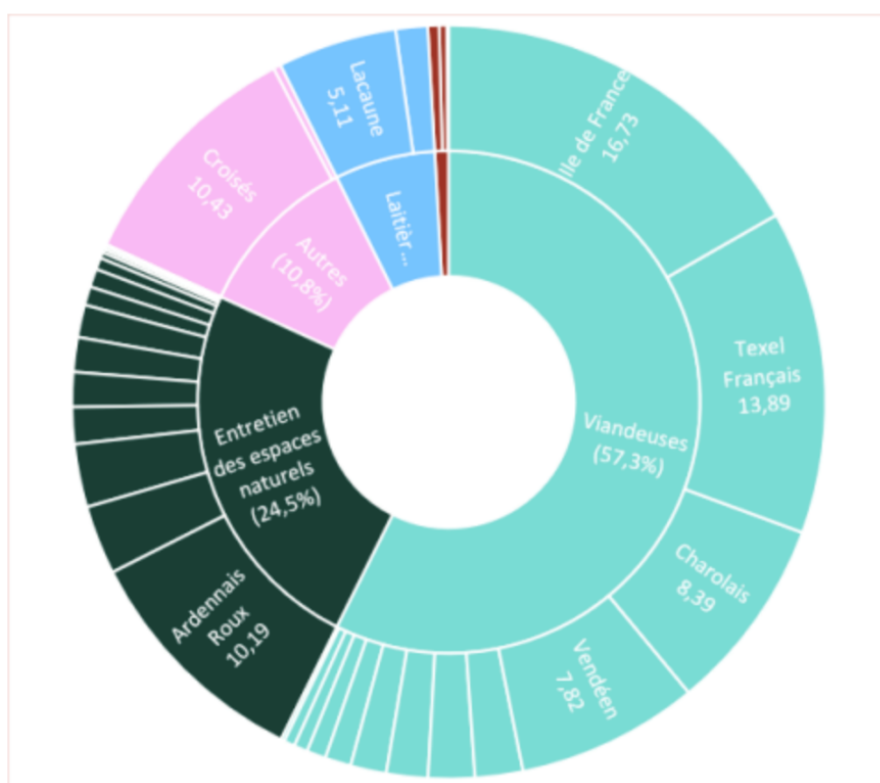


Figure 3: Illustration de l'enquête de Valbiom (Gillet P., 2023).

2. Crise sanitaire

La filière ovine wallonne a été sévèrement impactée en 2024 par la fièvre catarrhale ovine (FCO-3) : selon l'enquête du Réseau Ovins-Caprins à l'automne, plus de 76 % des troupeaux ont présenté des signes cliniques compatibles et, parmi eux, la mortalité moyenne était de 9,7 % pour les élevages vaccinés contre 14,4 % pour les non-vaccinés. Cette crise a limité l'offre locale et sa capacité à répondre à la demande saisonnière, contraignant les acteurs à recourir massivement aux importations. (CdP, 2025).

D'après l'article du sillon belge, malgré ce contexte difficile, certains producteurs ont réussi à désaisonnaliser partiellement leur production, permettant à quelques boucheries et circuits courts de maintenir un approvisionnement local. Toutefois, cette crise a mis en évidence des fragilités structurelles de la filière, notamment en matière de transformation et de conservation des produits (Le sillon belge, 2025).

L'étude a également montré que la vaccination, bien que plus largement adoptée que ne l'indiquent les chiffres officiels (trois fois plus d'animaux vaccinés selon les éleveurs), offrait une protection partielle : les troupeaux professionnels vaccinés ont enregistré une mortalité moyenne de 9,7 % contre 14,4 % pour les non-vaccinés. Des rechutes cliniques ont été rapportées dans un tiers des élevages, y compris parmi les troupeaux vaccinés, ce qui a contribué aux réticences vis-à-vis de la vaccination.

Enfin, l'enquête a mis en lumière l'importance des vétérinaires comme source d'information principale des éleveurs, suivis du bouche-à-oreille. Ces enseignements, nourris par la mobilisation exceptionnelle de plus de 1 000 éleveurs, constituent une base solide pour renforcer la résilience de la filière face aux futures crises sanitaires (Marchal N., 2025).

3. Situation de l'élevage ovin en Wallonie.

Les ovins, en tant que ruminants (Berger C., 2024), tirent l'essentiel de leur alimentation des fourrages grossiers, les fiches d'alimentation d'inno-ovin (2019), le confirme. De ce fait, leur présence est historiquement et techniquement liée aux régions herbagères (Idele, 2005). En Wallonie, cette réalité se vérifie pleinement : les élevages ovins sont principalement concentrés dans les provinces les plus riches en prairies permanentes (Biowallonie, 2023).

D'après l'article « le mouton en Wallonie » (2023), l'évolution de la répartition géographique du cheptel ovin professionnel au cours de la période 2015–2022 met en évidence des dynamiques contrastées entre les provinces. Comme l'illustre la figure 10 ci-dessous, certaines régions telles que Namur et Luxembourg ont connu une croissance marquée du nombre de brebis, tandis que d'autres, comme Liège, ont vu leur part relative diminuer. Ces tendances reflètent à la fois des opportunités foncières, des logiques de diversification agricole et des différences d'accès aux infrastructures de filière (Le sillon Belge, 2023).

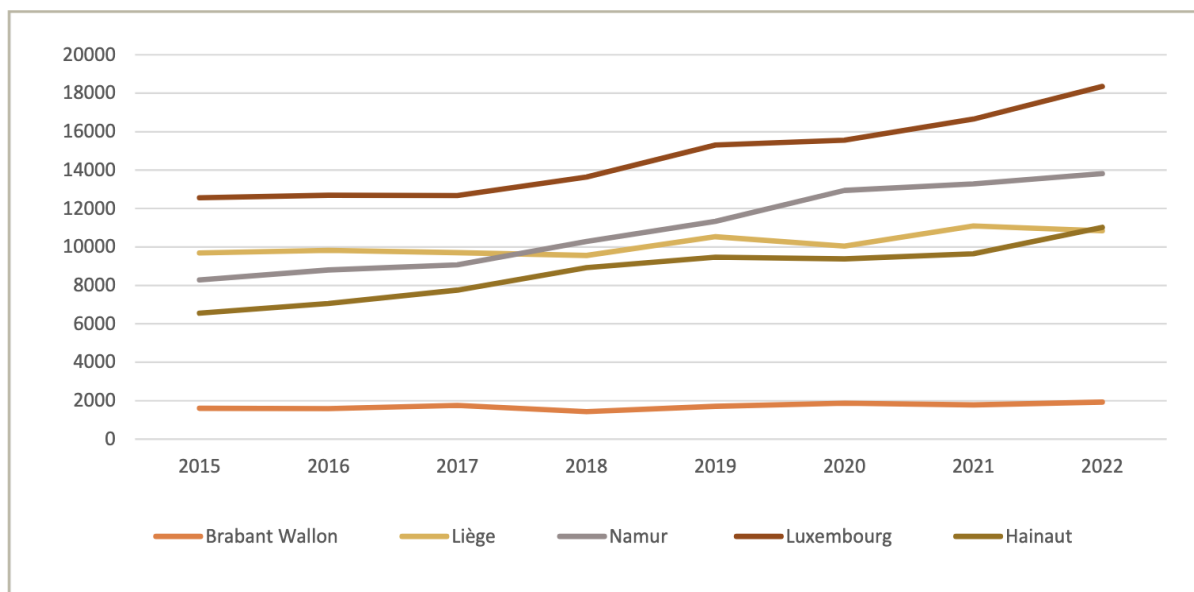


Figure 4: Évolution annuelle de la répartition géographique des brebis de plus de 6 mois détenues par des éleveurs professionnels entre 2015 et 2022 (CdP, 2023).

Entre 2015 et 2022, la répartition géographique du cheptel ovin professionnel a évolué de façon contrastée selon les provinces (voir Figure 4). La province du Luxembourg conserve sa place de leader, regroupant 33 % du cheptel et 26 % des élevages professionnels. Namur affiche la progression la plus marquée, avec un gain de 5 500 brebis, ce qui lui permet de passer en deuxième position avec 25 % du cheptel. Liège et le Hainaut suivent avec respectivement 20 % et 19 %, tandis que le Brabant wallon reste marginal avec 3 % (Celagri, 2023).

Malgré l'essor de pratiques telles que le pâturage des couverts végétaux dans les zones de grandes cultures (Valentin V. Verret, et al. , 2020), la filière reste largement implantée dans les territoires à dominance herbagère. Cette répartition confirme l'importance stratégique de l'accès à la ressource en herbe pour la durabilité des systèmes ovins (Agryco, 2025).

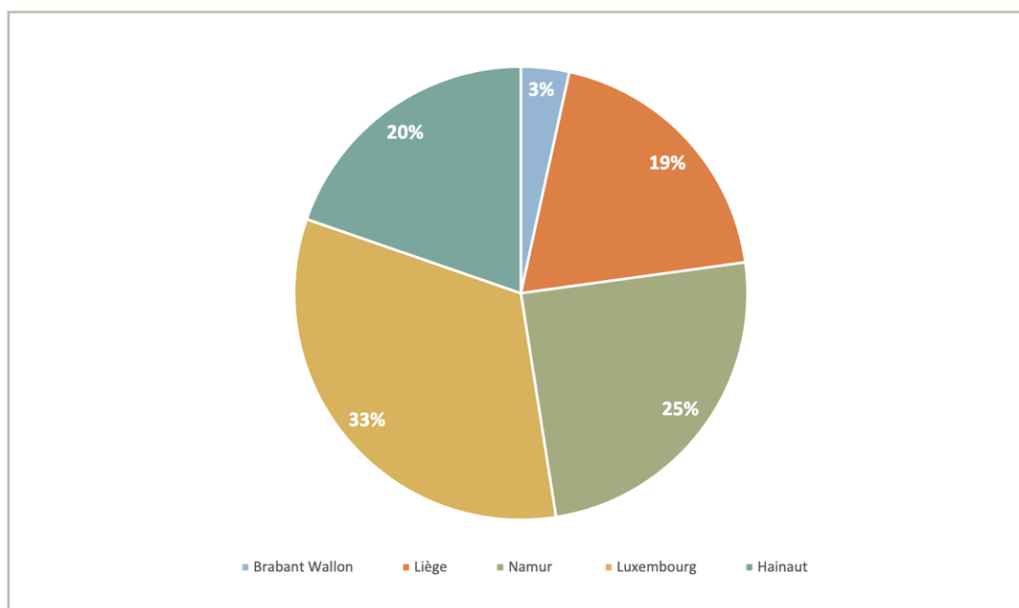


Figure 5: Répartition géographique des brebis de plus de 6 mois détenues par des éleveurs professionnels en Wallonie (Celagri, 2023)

3.1. Une dynamique démographique favorable

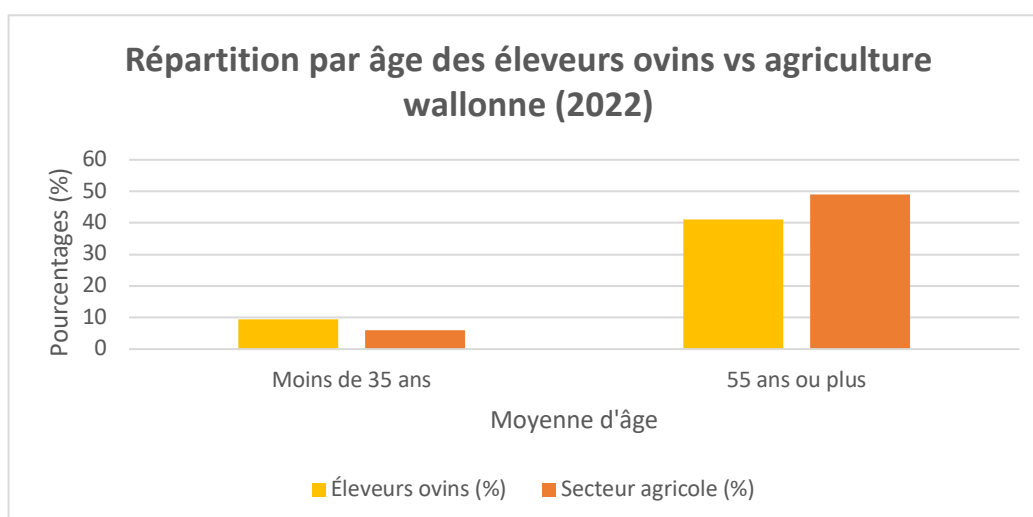


Figure 6: Répartition par tranche d'âge des éleveurs ovins par rapport à l'ensemble des agriculteurs en Wallonie (CdP, 2023).

La démographie des éleveurs ovins professionnels en Wallonie présente un profil encourageant. En 2022, 9,5 % d'entre eux avaient moins de 35 ans, contre seulement 6 % dans l'ensemble du secteur agricole, tandis que 41 % avaient 55 ans ou plus, contre 49 % pour l'agriculture en général (Collège des Producteurs, 2022). L'âge moyen des éleveurs ovins est estimé à 49 ans, soit près de dix ans de moins que la moyenne agricole régionale, ce qui reflète une certaine dynamique de rajeunissement (voir Figure 6).

Ce décalage générationnel témoigne de l'attrait croissant de l'élevage ovin auprès d'un nouveau profil de producteurs : jeunes, souvent formés, pluriactifs et motivés par un modèle agricole souple et accessible. Selon Pâtre (Morel B., 2024) et Le Sillon Belge (2023), l'ovin constitue ainsi une porte d'entrée privilégiée pour les porteurs de projets en diversification ou en installation.

Cette dynamique générationnelle, couplée à une croissance progressive de la filière, constitue un véritable atout pour le renouvellement des générations et la pérennisation de la production ovine en Wallonie (Collège des Producteurs, 2023). Elle traduit également un mouvement de structuration : entre 2018 et 2020, le nombre d'éleveurs professionnels a progressé en moyenne de 4,9 % par an, renforçant la base productive du secteur (Collège des Producteurs, 2020).

Toutefois, il convient de nuancer ce tableau. Selon Daniaux (2022), environ 121 éleveurs seulement disposent d'un effectif supérieur à 100 brebis, seuil généralement considéré comme nécessaire pour assurer une rentabilité minimale. En effet, si la prime couplée ovine est accessible dès 30 brebis dans le cadre de la PAC 2023–2027 (État de l'agriculture wallonne, 2024), la marge brute reste souvent insuffisante en dessous d'un certain volume de production.

Dans ce contexte, l'élevage ovin reste majoritairement complémentaire, pratiqué parallèlement à d'autres activités agricoles ou extra-agricoles. Cela n'enlève rien à son potentiel stratégique, à condition de soutenir les initiatives structurantes et de favoriser l'émergence d'ateliers économiquement viables.

3.2. *Diversité de la Production viandeuse*

L'offre en viande ovine en Wallonie est très variée, reflétant une grande diversité des pratiques d'élevage locales. Bien que des efforts aient été déployés pour homogénéiser partiellement la production afin de répondre aux besoins des distributeurs, cette homogénéisation demeure limitée (Collège des Producteurs, 2023).

3.2.1. Les trois sources d'hétérogénéité :

- **Types de spéculations :**

La coexistence de trois types de spéculations ovines distinctes (production de viande, production de lait, gestion des espaces verts) conduits à des produits viandeux aux caractéristiques bouchères variées. Par exemple, les élevages axés sur la gestion des réserves naturelles produisent une viande avec une faible conformation bouchère (Celagri, 2021).

- **Modes de Production :**

La filière viande se divise principalement en deux modes :

- Agneau de bergerie : abattu vers 3 à 4 mois avec un poids vif de 35–38 kg ;
- Agneau d'herbage : abattu entre 6 et 8 mois avec un poids vif de 42–45 kg, offrant une carcasse plus grande et une viande plus rouge, mais présentant une variabilité plus importante (Celagri, 2019).

Les bouchers préfèrent souvent l'homogénéité des carcasses légères, avantageant ainsi l'agneau de bergerie (Le Sillon Belge, 2023).

- **Races et Techniques d'Élevage :**

La diversité génétique issue de races telles que le Texel, le Suffolk, le Vendéen ou le Roux Ardennais, combinée à des techniques d'élevage parfois peu standardisées, contribue également à l'hétérogénéité des produits finaux (BioCérès, 2023).

Cette diversité crée un déséquilibre dans les maillons aval, la chaîne de transformation et de distribution préférant des produits standardisés. Les acteurs de la grande distribution reprochent ainsi à l'agneau local un manque d'homogénéité et de qualité en termes de conformation (Collège des Producteurs, 2023).

3.3. *Saisonnalité de la production et de la consommation*

La production ovine wallonne est marquée par une forte saisonnalité, ce qui engendre un décalage structurel entre l'offre locale et la demande, notamment lors des périodes festives comme Pâques ou les fêtes de fin d'année (Biowallonie, 2023).

L'élevage ovin suit un rythme biologique naturel, en raison des cycles reproductifs saisonniers des brebis et de leur dépendance à la disponibilité des fourrages en prairie. Cette saisonnalité influence directement le calendrier de production des agneaux et la disponibilité de la viande.

3.3.1. Saisonnalité reproductive

Les brebis sont des animaux à cycle sexuel saisonnier, dont l'activité reproductive est déclenchée par la diminution de la durée du jour (photopériode), (Meyer C., 2009). Les brebis sont des animaux à activité sexuelle saisonnière : elles entrent naturellement en chaleur à l'automne ; après une gestation d'environ cinq mois, les mises bas ont lieu au printemps. Ce cycle produit les « agneaux de bergerie », élevés sous abri et généralement commercialisés entre mars et mai (Biocérès, 2023).

3.3.2. Systèmes pâturés et agneaux d'herbage

Parallèlement, certains éleveurs mettent les brebis à la reproduction plus tardivement (en hiver), pour obtenir des mises bas au printemps et profiter ensuite du pâturage estival. Les agneaux issus de ce système, appelés « agneaux d'herbage », sont engraisés à l'herbe et commercialisés d'août à novembre. Ce mode de production, plus économique et naturel, reste toutefois dépendant des conditions climatiques et de la disponibilité en pâturages (Inn-ovin, 2017).

3.3.3. Conséquences économiques

La concentration de la production entre mars et novembre provoque un excédent d'offres au printemps-été et une relative pénurie lors des fêtes de fin d'année, période de consommation élevée. Ce décalage entraîne une volatilité des prix, rendant la commercialisation plus complexe. Pour stabiliser l'offre et les revenus, la désaisonnalisation de la production est donc un enjeu stratégique (Le sillon Belge, 2025).

Selon Freret C. et al. (2018), certaines pratiques permettent d'étaler les mises bas tout au long de l'année. C'est le cas de l'utilisation :

- de races à reproduction moins saisonnée (Romane, Île-de-France, Berrichon du Cher),
- de béliers inducteurs de chaleur,
- de traitements hormonaux (interdit en agriculture biologique et éthiquement discutable pour le conventionnel) (FRAPPAT B. et al.) ;
- ou de l'éclairage artificiel pour simuler une photopériode réduite (Cepoq, 2018).

Ces techniques permettent d'obtenir des agneaux toute l'année, mais elles nécessitent des moyens techniques supplémentaires, une meilleure gestion du troupeau, et ne sont pas toujours compatibles avec les systèmes extensifs ou biologiques (Collège des Producteurs (2022).

3.4. *Périodes de forte demande*

La demande de viande ovine atteint un pic au moment des fêtes religieuses ou familiales (Aïd, Ramadan, Pâques, Noël), périodes pendant lesquelles la production wallonne ne permet pas de répondre à la totalité des besoins. Cela entraîne un recours massif aux importations.

3.5. *Perception des consommateurs*

Selon une enquête menée par l'APAQ-W en 2024, seuls 45 % des répondants savaient qu'environ 80 % de la viande d'agneau consommée en Belgique est importée (APAQ-W, 2024).

Selon le Baromètre de la consommation de produits viandoux de l'APAQ-W (mars 2024), l'agneau demeure la catégorie de viande la moins fréquemment consommée en Belgique. En effet, 64 % des consommateurs déclarent en consommer au moins une fois par mois, tandis que 36 % en mangent moins d'une fois par mois, un pourcentage nettement supérieur à celui observé pour les autres viandes, où cette fréquence basse ne concerne que 8 % des consommateurs au maximum. La Figure 7 illustre clairement cette tendance, en comparant la fréquence de consommation des différentes catégories de viandes auprès des ménages belges.

Consommation des catégories de produits viandeux

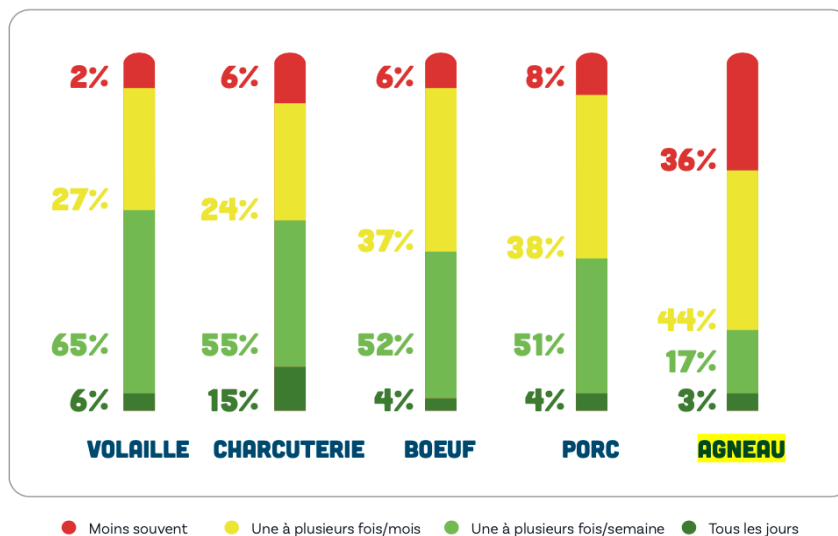


Figure 7: Graphique de la récurrence de consommation de viande en Wallonie (APAQ-W, 2024).

La provenance de la viande reste un critère important pour environ un consommateur sur deux, tous types de viandes confondus. Plus précisément, elle est jugée importante par 60 % des consommateurs de bœuf, 55 % des consommateurs d'agneau, 52 % pour la volaille, 46 % pour le porc et 43 % pour la charcuterie. Pour toutes les catégories, la Belgique est la provenance la plus plébiscitée, suivie par la Wallonie, puis l'Europe. Toutefois, une exception est observée pour l'agneau : après la Belgique, c'est la provenance européenne qui est préférée, devant la provenance wallonne. Cette spécificité s'explique par la forte proportion de viande ovine importée sur le marché belge, notamment en provenance du Royaume-Uni, d'Irlande et de Nouvelle-Zélande, ainsi que par la faible disponibilité de viande d'agneau wallonne en grandes surfaces (APAQ-W, *Baromètre de la consommation de produits viandeux, d'alternatives végétales et d'œufs*, 2024).

Selon une étude du Collège des Producteurs (2023), 79 % de la viande d'agneau consommée en Belgique est importée, pourtant, dans un contexte où la tendance au « consommer local » prend de l'ampleur, 60 % des Belges estiment que la viande d'agneau qu'ils achètent est d'origine locale. Pour répondre à ces attentes, il est recommandé aux consommateurs de vérifier la provenance de la viande, notamment en interrogeant leur boucher sur l'origine des produits proposés ou en se renseignant sur les points de vente valorisant les filières locales d'agneau.

3.6. Opportunités et perspectives

La saisonnalité peut néanmoins être valorisée comme un atout. Par exemple, durant la période pascalle, l'agneau wallon issu de bergeries est souvent plus jeune et de meilleure qualité que l'agneau importé, souvent plus âgé ou issu de systèmes herbagers. Mieux communiquer sur cette qualité et cette origine locale pourrait améliorer la valorisation de la production et renforcer sa compétitivité (Celagri, 2021 ; FICOW, 2012).

3.7. Prix

La filière ovine wallonne est confrontée à des défis économiques majeurs, notamment en raison de l'absence de prix de marché de référence pour la viande ovine. Les prix perçus par les

éleveurs varient en fonction des canaux de commercialisation et sont souvent influencés par la concurrence des importations à bas coût.

3.7.1. Prix de vente selon les canaux de commercialisation

- Vente sur pied à un marchand de bestiaux : Les prix varient entre 2,5 et 3,5 €/kg de poids vif (Collège des producteurs, 2023). Toutefois, le nombre limité de marchands spécialisés en ovins réduit les marges de négociation pour les éleveurs. Ce prix a évolué à la hausse puisqu'au 03/05/2025, le sillon belge l'annonçait à 4,36€/kg de poids vif.
- Vente de carcasses à des filières locales : Les prix oscillent entre 7,1 et 9,5 €/kg de carcasse. Cependant, l'éleveur doit souvent assumer les coûts de transport vers l'abattoir et la logistique associée (Collège des producteurs, 2022). Actuellement ceux-ci, sont également à la hausse, jusqu'à 10,5€/kg de carcasse dans certains cas (Observatoire des filières agricoles, 2025).
- Vente directe aux particuliers (B2C¹) : Les colis de viande sont vendus entre 18 et 22 €/kg. Ce canal offre une meilleure valorisation, mais implique des coûts supplémentaires liés à l'abattage, la découpe, l'emballage et la distribution (CdP, 2025).
- Vente sur pied aux particuliers : Ce canal reste significatif à certaines périodes de l'année, notamment lors des fêtes religieuses musulmanes, qui génèrent une forte demande en agneaux. Toutefois, ce marché fait face à des contraintes croissantes, en particulier du fait de l'évolution de la législation sur l'abattage rituel, qui complexifie la pratique pour les particuliers ou les structures non agréées (Biowallonie, 2023).
- Vente à l'élevage : La vente d'animaux reproducteurs permet d'améliorer la qualité génétique du troupeau et de diversifier les sources de revenus (collège des producteurs, 2022).

3.7.2. Analyse de l'évolution des prix de l'agneau (2021-2025)

Comme l'indique le graphique à la figure 8, réalisé à partir des prix de l'Observatoire des Filières Agricoles (jusqu'à avril 2025), les cours du prix de l'agneau ont connu une progression remarquable entre 2021 et 2025, tant en agriculture conventionnel qu'en biologique. Cette dynamique haussière révèle plusieurs phénomènes structurants pour la filière ovine (CdP, 2025).

Selon l'observatoire des filières, la période 2021-2025 a été marquée par une hausse continue des prix, particulièrement prononcée pour les agneaux conventionnels. En effet, le prix moyen du kg d'agneau conventionnel est passé de 6,6 €/kg en février 2021 à 9,8 €/kg en avril 2025, soit une augmentation de près de 48,5 %. Dans le même temps, le prix de l'agneau biologique a progressé de 7,5 €/kg à 9,9 €/kg, représentant une hausse de 32 % (Observatoire des filières, 2021 ; 2025).

¹ Business-to-Consumer

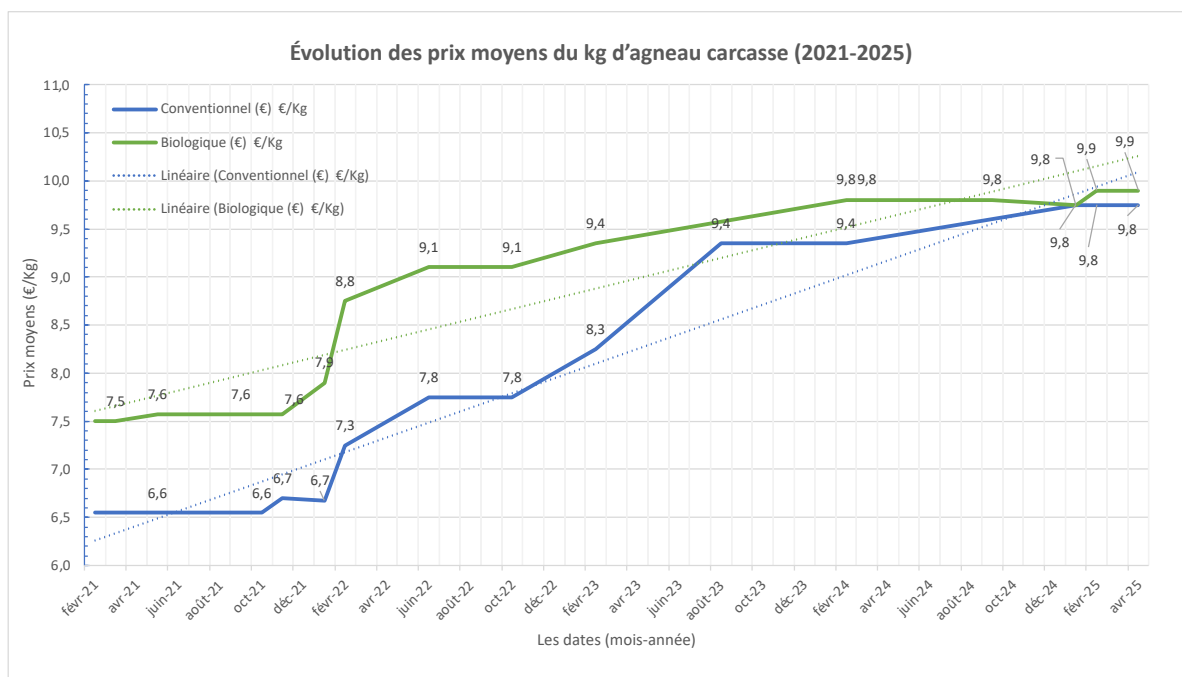


Figure 8: Graphique de l'évolution des prix moyens du kg d'agneau carcasse pour l'année 2021-2025 (Observatoire des filières (2021- 2025)).

Le fait le plus notable reste la convergence progressive des prix entre les deux segments. L'écart initial de 0,9 €/kg observé début 2021 s'est progressivement réduit jusqu'à disparaître presque entièrement en 2025, où conventionnel et bio affichent des prix moyens quasi identiques (9,8 et 9,9 €/kg) (Observatoire des filières (2021- 2025)).

Deux périodes de hausse brutale se distinguent particulièrement :

- Le prix du bio bondit de 7,6 en septembre 2021 à 8,8 €/kg en février 2022 (+15,8 %) tandis que le conventionnel passe de 6,7 à 7,3 €/kg (+9 %) pour la même période;
- Nouvelle accélération pour le conventionnel, qui atteint 8,3 €/kg en janvier 2023 puis 9,4 €/kg en septembre 2023.

Ces ruptures coïncident avec les périodes d'inflation post-covid et de crise énergétique, qui ont considérablement augmenté les coûts de production dans le secteur agricole (SPF économie, 2022). Cette évolution s'inscrit dans un contexte où, comme le note le Baromètre des filières bio 2024, "la différence entre le prix de l'agneau conventionnel (9 €/kg) et biologique (9,65 €/kg) est devenue faible". Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette convergence inhabituelle :

- L'amélioration continue de la conformation des carcasses, qui permet de "tirer les prix vers le haut" ;
- La hausse généralisée des coûts de production (aliments, énergie, main-d'œuvre) impactant l'ensemble des éleveurs ;

Cette situation de prix historiquement élevés et convergents entre l'agriculture biologique et conventionnel interroge la pérennité de la différenciation par le prix entre ces deux segments, et pourrait conduire à une reconfiguration de la stratégie de valorisation dans la filière ovine (Biowallonie - Observatoire des filières agricoles, Avril 2025).

3.8. Coût de production et rentabilité

Les estimations de coûts de production de la viande d'agneau en Wallonie varient fortement selon les systèmes. En 2021, en agriculture conventionnelle, ils sont théoriquement estimés entre 6,6 € et 10,7 € par kg de carcasse, rémunération de l'éleveur comprise (Celagri, 2021). Ce coût est souvent supérieur au prix de vente observé, ce qui constitue un frein au développement du secteur. Or, depuis lors, plusieurs chocs exogènes ont profondément modifié la structure des charges et des marchés :

- Covid-19 (2020-2021) : désorganisation logistique, hausse du coût des intrants vétérinaires et alimentaires, volatilité de la demande (FAO, 2020).
- Crise énergétique et inflation (2022) : envolée des prix du gaz, de l'électricité et des carburants, renchérissant les postes « mécanisation », « bâtiments » et « fourrages conservés » (Statbel, 2022).
- Guerre en Ukraine (février 2022) : flambée des engrais azotés, tensions sur les céréales et les protéagineux (Le Vif, 2022).
- Redéfinition des accords commerciaux (Brexit, accords UE-NZ, droits de douane américaine, instabilité géopolitique au Proche-Orient) : modification des flux d'importation et de l'offre concurrente (FAO, 2020).

Ces événements ont rendu obsolètes les fourchettes de référence publiées en 2020–2021. En 2023–2024, de nombreuses exploitations ovines wallonnes font face à une hausse des coûts alimentaires et énergétiques de l'ordre de 20 à 40 %, tandis que les prix payés à la production n'ont augmenté que de manière plus modérée (Statbel, 2023–2024). D'où l'intérêt du présent travail : disposer de calculs actuels et standardisés (méthode COUPROD) pour quantifier les coûts réels après crises, objectiver les marges et identifier les nouveaux leviers d'optimisation (Idele, 2024).

Selon l'article de la FICOW, la rentabilité de l'atelier ovin repose sur trois piliers principaux :

- Prix à la production : Il est essentiel d'améliorer le prix perçu par les éleveurs pour assurer la viabilité économique de leurs exploitations (Collège des producteurs, 2022).
- Soutien financier spécifique : Des aides telles que la prime couplée à la brebis ou des éco-régimes valorisant le travail agroécologique des ovins sont cruciales pour compenser les faibles marges (Daniaux C., 2015).
- Technicité de l'éleveur : Une amélioration de la productivité numérique du troupeau, notamment par une meilleure gestion de la reproduction et de l'alimentation, peut réduire significativement le coût de production (Ficow, 2013).



Figure 9: Les 3 piliers de la rentabilité de l'élevage ovine viande (Ficow, 2013).

Cette approche est souvent illustrée par l'image d'un trépied, où chaque pied représente l'un de ces éléments essentiels.

Malgré la qualité de certains circuits de commercialisation comme la vente en colis ou en circuit court, le prix de vente obtenu par les éleveurs reste souvent inférieur au coût de revient, tous canaux de distribution confondus (Aubertrin, W., 2024). En d'autres termes, la vente directe ne garantit pas nécessairement une meilleure rémunération pour le producteur. Le revenu final dépend donc largement du niveau de technicité de l'éleveur : maîtrise des coûts, gestion du troupeau, valorisation des co-produits, etc. (Nozières-Petit, 2014).

Dans ce contexte, le soutien au revenu des éleveurs ovins ne peut se limiter aux mécanismes du marché. Il doit s'appuyer sur un accompagnement global incluant notamment :

- des dispositifs de soutien public comme la PAC(état de l'agriculture en Wallonie, 2024),
- des formations techniques adaptées,
- un encadrement technico-économique structuré (diversiferm, 2024),
- ainsi que le développement et l'animation d'Organisations de Producteurs (OP), (CdP,2022).

Enfin, pour affiner ces dispositifs de soutien et piloter efficacement la filière, il est indispensable de disposer de données technico-économiques fiables à l'échelle régionale. Une meilleure connaissance des réalités de terrain constitue un préalable essentiel à toute politique de valorisation (CdP, 2022). Ces éléments complètent les causes identifiées dans la Figure 10, qui met en lumière les cinq obstacles majeurs à une valorisation efficace de la production ovine wallonne : une sous-production chronique, un manque d'organisation de la filière, une inadéquation entre offre et demande, une forte concurrence des importations, et une production saisonnière mal synchronisée avec la demande, face à des importations constantes.

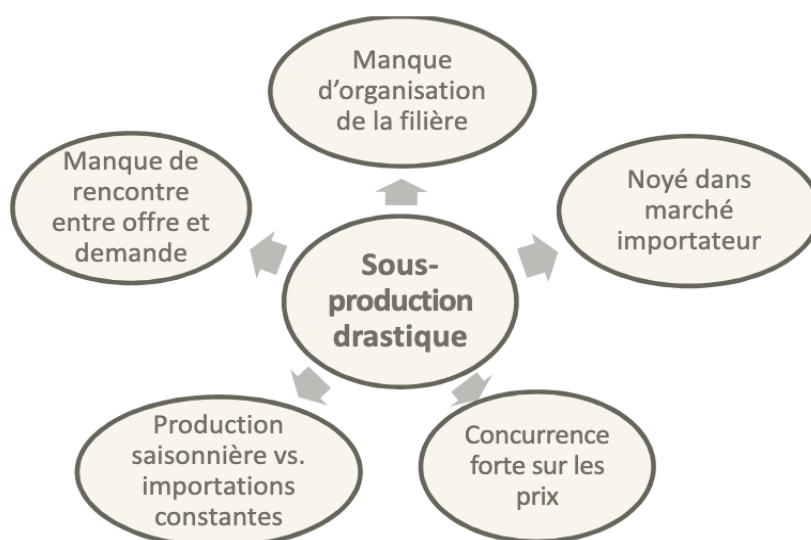


Figure 10: Principaux freins à la valorisation des produits ovins wallons(CdP,

3.9. L'Agriculture biologique dans la filière ovine Wallonne

En Wallonie, l'agriculture biologique occupe une place notable dans la filière ovine. En 2022, on recensait 25 833 ovins répartis entre 223 éleveurs certifiés bio détenant chacun au moins dix moutons. Bien que les données disponibles ne permettent pas toujours de distinguer précisément les brebis des autres catégories d'ovins, les tendances observées sont significatives (État de l'agriculture wallonne, 2024).

Sur la période 2015–2022, la progression du nombre d'ovins certifiés en agriculture biologique suit une courbe comparable à celle de l'ensemble du cheptel wallon, avec près de 10 000 têtes supplémentaires enregistrées. On estime aujourd'hui qu'environ 20 % des brebis reproductrices sont élevées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, une proportion qui se maintient malgré l'augmentation générale du nombre d'élevages (Biowallonie, 2023). Cette stabilité est perçue comme positive pour le secteur, car une croissance trop rapide de la production biologique pourrait déséquilibrer les marchés et entraîner un déclassement des carcasses non écoulées dans les circuits spécifiques (Collège des producteurs, 2022).

3.9.1. Caractéristiques de la production ovine biologique

La production ovine biologique en Wallonie présente de nombreuses similitudes techniques avec la production conventionnelle, notamment en termes de spéculations (viande, lait, gestion des espaces verts) et de modes de production (agneau de bergerie, agneau d'herbage). Les éleveurs biologiques et conventionnels collaborent souvent, favorisant ainsi le partage de connaissances et de pratiques (Institut de l'Élevage, 2016). La spéculation ovine axée sur la gestion des espaces verts est majoritairement pratiquée en agriculture biologique, avec une proportion significative du cheptel ovin bio impliqué dans cette activité (Biowallonie, 2023).

3.9.2. Débouchés et structuration de la filière

La demande pour l'agneau biologique est forte au sein des structures de commercialisation locales telles que Porc Qualité Ardenne (PQA), Coprosain et Ovidis, avec un prix de 10,15 €/kg carcasse en 2025 (Observatoire des filières, 2025). Cependant, les exigences qualitatives de la demande ne sont pas toujours compatibles avec l'offre actuelle, en raison notamment de la saisonnalité de la production et du choix des races (CER, 2021).

Pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, un encadrement technique renforcé et la mise en place d'une organisation de producteurs, telle que l'Agneau Bio des Prés d'Ardenne, sont essentiels. Ce groupement vise à structurer la filière ovine biologique en Wallonie, en adaptant la qualité des carcasses aux exigences du marché, en formant et encadrant les producteurs, et en assurant un débouché commercial stable (BioWallonie, 2021 ; SPW, 2024).

3.10. *Orientation des élevages professionnels :*

En Wallonie, la production de viande constitue l'orientation dominante des élevages ovins professionnels. D'après les données de 2022 (voir tableau 3), 90,1 % des brebis professionnelles sont élevées pour la viande, et 90,3 % des exploitations suivent cette orientation (Celagri, 2023). Cette prédominance s'explique à la fois par des facteurs structurels et pratiques. Sur le plan structurel, la filière viande bénéficie d'un cadre plus organisé et accessible : elle s'appuie sur des circuits de commercialisation établis, des labels de qualité reconnus et des infrastructures d'abattage et de transformation relativement bien développées. Ces éléments facilitent l'intégration des éleveurs dans une logique de filière, avec des débouchés identifiables et une meilleure valorisation des produits (État de l'agriculture wallonne, 2022).

Du point de vue pratique, l'élevage à vocation viandeuse offre une plus grande souplesse d'organisation. Contrairement à la production laitière, qui exige des traites quotidiennes et une transformation rapide du lait, l'ovin viande permet une gestion plus flexible. L'agnelage peut être saisonnalisé, le pâturage réduit la dépendance aux concentrés, et le temps de présence quotidien est souvent moins contraignant. Cette souplesse est particulièrement appréciée des exploitants en pluriactivité ou en phase d'installation, car elle permet de concilier plus aisément l'élevage ovin avec d'autres activités professionnelles (Chambre d'agriculture des Landes, 2023).

À l'inverse, la production laitière reste marginale, ne concernant que 4,4 % des exploitations professionnelles et 6,8 % des brebis. Ce faible développement s'explique notamment par l'absence de collecte structurée. Les producteurs doivent généralement transformer eux-mêmes leur lait ou établir des partenariats directs avec des artisans-fromagers. Cela nécessite des compétences spécifiques, un investissement en matériel et un engagement de temps important, ce qui freine l'essor de ce modèle (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, 2024).

Enfin, 5,3 % des troupeaux professionnels sont orientés vers des systèmes sans objectif alimentaire direct, tels que l'éco-pâturage ou la gestion paysagère. Bien que ces élevages n'aient pas de finalité de production à proprement parler, ils peuvent toutefois générer des revenus indirects et valoriser ponctuellement les agneaux issus de réserves naturelles ou de milieux protégés (Collège des Producteurs, 2023).

Tableau 2: Répartition des élevages professionnels et de leurs brebis selon l'orientation de production en 2022 (Collège des producteurs, 2023).

En 2022,		Viande	Lait	Sans consommation
En nombre absolu	Eleveurs (nombre de troupeaux)	530	26	31
	Brebis (+ 6 mois)	50 403	3 823	1740
En relatif (%)	Eleveurs (nombre de troupeaux)	90,3 %	4,4 %	5,3 %
	Brebis (+ 6 mois)	90,1 %	6,8 %	3,1%

3.11. Au-delà de la viande : perspectives sur les autres productions ovines

Outre la viande, la filière ovine wallonne présente d'autres potentiels de valorisation : Comme cité dans le paragraphe précédent, la gestion des espaces verts par les ovins est une pratique courante en Wallonie, souvent associée à la production de viande. Cependant, cette spéculation répond peu aux exigences qualitatives de la demande. D'après Eychenne C. et Al. , (2020), l'éco-pâturage, qui combine gestion des espaces verts et production de viande, présente un potentiel de développement prometteur. Actuellement, environ 5 000 ovins sont impliqués dans la gestion des réserves naturelles, principalement des races autochtones comme l'Ardennais Roux (Agence Bio, 2021). Cette race fait d'ailleurs partie des races locales menacées.

Afin de soutenir la préservation et la valorisation de ces races, la Politique Agricole Commune 2023-2027 (Portail de l'agriculture wallonne, 2025) prévoit un dispositif d'aide spécifique pour les éleveurs détenant des brebis de races locales menacées, telles que l'Ardennais Roux. Concrètement, chaque éleveur peut percevoir une aide de 40 € par ovin de plus de 6 mois appartenant à cette race, à condition que les animaux soient inscrits au herd-book officiel de la race (registre officiel) et que l'éleveur s'engage dans un contrat de cinq ans (Natagriwal).

Le soutien financier MB11 (races locales menacées) vise à encourager la conservation de la biodiversité génétique et à renforcer la viabilité économique des élevages valorisant ces races rustiques, souvent utilisées dans des projets d'éco-pâturage ou de gestion de réserves naturelles (Portail de l'agriculture wallonne, SPW, 2025).

L'engagement pluriannuel exigé par la PAC garantit la stabilité des effectifs et la pérennité des pratiques d'éco-pâturage avec des races locales. Ce dispositif est cumulable avec d'autres mesures agro-environnementales, telles que la gestion de prairies de haute valeur biologique, le maintien de faibles charges en bétail, ou la gestion de bandes aménagées pour la biodiversité, ce qui permet aux éleveurs de diversifier leurs sources de revenus tout en contribuant à la gestion durable des espaces naturels et à la préservation du patrimoine génétique wallon. Ainsi, la valorisation des races menacées s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable et de multifonctionnalité de l'élevage ovin régional (État de l'Agriculture Wallonne, 2025).

La valorisation des agneaux issus de réserves naturelles reste problématique. Des solutions telles que la vente de colis de viande ou la transformation en produits dérivés peuvent être envisagées pour diversifier les débouchés et améliorer la rentabilité des élevages (Institut de l'Élevage, 2022).

La production de lait de brebis connaît également une dynamique positive, avec 37 élevages professionnels et près de 3 500 brebis recensées en 2020. Cette production, étroitement liée à la transformation fromagère fermière et à la vente directe, permet d'obtenir un lait commercialisé entre 2 € et 4€ le litre (Observatoire des filières, 2025), selon qu'il soit issu d'une production conventionnelle ou biologique. Par ailleurs, la laine, en tant que coproduit, est l'objet de tentatives de revalorisation locale, même si elle reste moins stratégique en raison de la concurrence sur le marché mondial. La laine fait l'objet de projets de valorisation locale, mais son poids économique reste limité face à la concurrence internationale.

Les moutons sont tondus chaque année ; si 100 000 moutons ont été tondus en 2021, cela représentait entre 200 et 400 t de toisons brutes. Faute de débouchés organisés après la crise sanitaire, une partie de cette laine s'entassait dans les bergeries, posant à la fois un problème logistique et une perte de revenu pour les éleveurs.

Pour relancer la filière, l'association Valbiom a remis en place, en 2023, un réseau de collecte-vente en circuit court : cinq journées ont été organisées dans différentes provinces. Sur ces points relais, la laine a été déposée, pesée, triée par qualité, puis chargée pour le lavoir industriel Traitex de Verviers (le plus grand d'Europe). Au total, 42 tonnes ont ainsi retrouvé le chemin de la transformation locale (Gillet, P., 2024). Les prix payés reflètent l'usage final :

- $\approx 0,30$ €/kg pour le feutre d'isolation ou de maraîchage,
- $\approx 0,80$ €/kg pour la literie,
- jusqu'à 1 €/kg pour les couettes.

Même si ces niveaux restent modestes, ils redonnent de la valeur à un coproduit longtemps considéré comme un déchet. Surtout, ils rappellent les nombreux atouts techniques de la laine (matériau naturel, recyclable, isolant, régulateur d'humidité, dépolluant et ignifuge) qui en font un candidat crédible pour l'éco-construction, l'horticulture ou la literie. En reliant à nouveau éleveurs, lavoir et transformateurs, ces collectes montrent qu'une chaîne courte et régionalisée de valorisation de la laine wallonne est envisageable (Valbiom, 2023).

La filière présente une diversité génétique notable, avec plusieurs races utilisées. Toutefois, la sélection repose souvent sur des critères phénotypiques liés aux concours raciaux. Du fait de la rareté de la génétique locale, les éleveurs importent fréquemment des reproducteurs, principalement en provenance de France et des Pays-Bas (Collège des producteurs, 2022).

Enfin, le développement d'une Organisation de Producteurs pourrait contribuer à structurer la filière. À ce jour, « Agneau Bio des Prés d'Ardenne » demeure la seule structure officiellement reconnue. Cependant, des réflexions sont en cours pour optimiser les synergies entre les producteurs afin de renforcer leur pouvoir de négociation et de dynamiser la commercialisation (Observatoire des Filières, 2022).

3.12. *Contexte de développement de la filière en Wallonie :*

Bien que l'élevage ovin ne soit pas historiquement enraciné en Wallonie, la filière a connu une croissance significative au cours de la dernière décennie. Entre 2015 et 2022, le nombre de brebis élevées par des éleveurs professionnels wallons a augmenté de 45 %, atteignant 55 966 têtes, tandis que le nombre de brebis détenues par des éleveurs amateurs a légèrement diminué, indiquant une professionnalisation croissante du secteur (Celagri, 2023).

Cette dynamique est soutenue par un Plan de développement stratégique 2019–2029, lancé par le Collège des Producteurs, visant à tripler la production ovine d'ici 2030 pour atteindre un taux d'autosuffisance de 35 % en viande et 20 % en lait. L'objectif est de structurer la filière en favorisant l'installation de nouveaux élevages, l'augmentation de la taille moyenne des troupeaux et l'organisation de circuits de commercialisation efficaces (Collège des Producteurs, 2018).

Le secteur attire particulièrement les jeunes agriculteurs. L'accessibilité financière de l'élevage ovin, nécessitant des investissements moindres par rapport à d'autres productions animales, ainsi que la possibilité de valoriser des terres moins fertiles, rend cette activité attractive. De plus, l'élevage ovin offre des opportunités de diversification pour les exploitations existantes et facilite l'entrée dans le secteur agricole pour les nouveaux venus (Collège des Producteurs, 2018).

Par ailleurs, des initiatives telles que le développement de circuits courts et la valorisation de produits locaux renforcent l'intérêt pour la filière. Cependant, des défis restent, notamment en matière de structuration de la filière, de formation des éleveurs et de développement de débouchés commerciaux (Collège des Producteurs, 2018).

3.13. *Contexte Européen :*

À l'échelle de l'Union européenne, le développement du secteur ovin est considéré comme une priorité stratégique dans certaines zones rurales. Le Forum sur l'avenir du secteur européen de la viande ovine, organisé par la Commission européenne, a conduit à l'adoption d'une feuille de route le 23 janvier 2017 par le Conseil des ministres de l'Agriculture. Ce document vise à renforcer la durabilité du secteur à long terme, en tenant compte de ses spécificités structurelles. Deux recommandations prioritaires ont été identifiées (Commission de l'agriculture et du développement rural, 2018):

- La mise en place d'un soutien renforcé aux producteurs, notamment via des paiements directs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), adaptés aux contraintes de l'élevage ovin.
- La reconnaissance du rôle agroécologique de l'élevage ovin, à travers la proposition d'un nouveau paiement environnemental, valorisant ses contributions en matière de gestion des paysages, biodiversité et lutte contre l'enfrichement (Collège des Producteurs, 2018).

Dans le prolongement de cette initiative, le Parlement européen a adopté le 3 mai 2018 une résolution sur la situation et les perspectives de l'élevage ovin et caprin dans l'Union européenne. Ce texte vient compléter les propositions du Forum en insistant sur plusieurs axes structurants :

1. La promotion des produits ovins européens et des circuits courts.
2. Le soutien à l'innovation, à la formation des éleveurs et à l'échange de bonnes pratiques.
3. L'amélioration de l'accès au marché et la gestion des aspects sanitaires.

4. La prise en compte des contraintes liées aux prédateurs (loup).
5. Le développement d'infrastructures adaptées, notamment les abattoirs de proximité.

Ces orientations européennes constituent un cadre de référence pour les politiques nationales et régionales. Elles offrent une légitimité supplémentaire aux stratégies de redéploiement de la filière ovine en Wallonie, en cohérence avec les objectifs de la PAC et les enjeux de durabilité agricole (Parlement européen, 2018).

3.14. *Potentiel économique et environnemental :*

Au-delà de la production de viande, qui constitue la majeure partie de l'économie de la filière ovine wallonne, il existe une demande croissante pour le lait de brebis, notamment pour la transformation en fromages fermiers, ainsi que pour des services écosystémiques liés à la gestion des espaces verts, en particulier dans les réserves naturelles et via l'éco-pâturage (Celagri, 2019).

L'élevage ovin présente un potentiel fort d'agriculture écologiquement intensive, reposant sur sa multifonctionnalité : production alimentaire, entretien du territoire, valorisation de ressources locales, et contribution à la durabilité environnementale.

Il permet notamment :

- La complémentarité avec les grandes cultures (valorisation des ressources fourragères inexploitées, cultures dérobées) et les systèmes bovins (valorisation des refus, réduction du parasitisme gastro-intestinal) (Idele, 2024).

D'une part, les ovins permettent de valoriser des ressources fourragères souvent sous-exploitées, comme les prairies temporaires en fin de cycle, les refus de pâturage laissés par les bovins, ou encore les cultures dérobées semées après moisson (trèfle d'Alexandrie, colza fourrager, seigle-avoine...). Ces surfaces offrent une alimentation complémentaire de bonne qualité à faible coût, tout en contribuant à maintenir une couverture végétale bénéfique pour la structure des sols et la biodiversité (RWDR, 2022).

D'autre part, d'après les travaux de Doumenc V. (2003), l'intégration des ovins dans des systèmes mixtes avec des bovins favorise également une meilleure gestion sanitaire des pâtures, notamment en matière de parasitisme gastro-intestinal. En effet, les parasites internes des bovins (comme *Ostertagia* ou *Cooperia*) ne se développent pas chez les ovins, et inversement. Le pâturage alterné ou simultané des deux espèces permet ainsi de réduire la pression parasitaire spécifique à chaque espèce, limitant le recours aux traitements antiparasitaires chimiques. Cette pratique, appelée pâturage croisé, est reconnue pour diminuer le risque d'infestations chroniques et retarder le développement de résistances aux anthelminthiques (vermifuge antiparasitaire), ce qui représente un gain à la fois économique et écologique (Doumenc V., 2003).

- La réduction de l'usage de produits phytosanitaires et de la mécanisation grâce au pâturage de cultures intermédiaires et à l'éco-pâturage dans des zones sensibles ou peu accessibles (RWDR, 2022).
- Une contribution à la biodiversité et à la séquestration du carbone dans les sols, en limitant l'érosion et en entretenant les prairies permanentes (Béchu Th. Et Al., 2014).

Ces éléments renforcent la pertinence de l'élevage ovin dans les modèles agricoles durables et résilients, en particulier dans les zones à faible intensité agricole (Collège des Producteurs, 2018).

En France, des études ont mis en évidence que l'élevage ovin, notamment en zone de montagne, joue un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité, la séquestration du carbone et la préservation de la qualité de l'eau. Par exemple, le projet « LIFE Green Sheep » a montré que les systèmes ovins peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en assurant leur durabilité (Institut de l'Élevage, 2024).

3.15. *Opportunités sociales :*

Dans un contexte de décroissance de la population agricole et de vieillissement des chefs d'exploitation, l'élevage ovin représente une opportunité d'entrée accessible dans le monde agricole, notamment pour des personnes issues de parcours non traditionnels (familiales) ou en reconversion professionnelle. Contrairement à d'autres filières animales, il nécessite un investissement initial plus faible et peut s'intégrer plus facilement dans des structures de petite taille ou pluriactives (Collège des Producteurs, 2018).

De nombreux éleveurs ovins sont en effet pluriactifs, combinant leur activité agricole avec un emploi extérieur, une activité de transformation ou de vente directe. Cette diversité des profils apporte un renouvellement dynamique de la filière, avec des compétences transversales (gestion, communication, circuits courts) qui contribuent à l'innovation et à l'ouverture d'esprit dans un secteur historiquement plus familial et fermé. Cette ouverture sociale permet également de reconnecter la société civile à l'agriculture, en valorisant des projets portés par des jeunes, des femmes ou des personnes issues d'un parcours hors cadre familial. Ces dynamiques sont particulièrement visibles dans les initiatives locales, les projets collectifs ou les systèmes d'élevage bio ou en circuits courts (In-ovin, 2017).

En France, des dispositifs comme le programme Référentiel Cap'ovin ont également souligné que la filière ovine attire une part importante de porteurs de projet "hors cadre familial", représentant jusqu'à 40 % des candidats à l'installation dans certaines régions (Institut de l'Élevage, 2021). Ce constat rejoint la tendance observée en Wallonie, où la filière ovine viande est perçue comme un levier de diversification et d'insertion socioprofessionnelle (Collège des Producteurs, 2018).

3.16. *Défis et perspectives :*

Malgré ses atouts, la filière ovine wallonne reste peu structurée, confrontée à un cercle vicieux : une production limitée d'agneaux entrave l'organisation commerciale, et cette absence de structuration freine l'augmentation de la production. Ce manque de coordination se traduit par une faible valorisation des produits ovins locaux, une méconnaissance du marché et une concurrence accrue des importations (CdP, 2022).

Pour professionnaliser le secteur, il est essentiel de distinguer les approches selon les trois principales spéculations ovines : viande, lait et gestion des espaces verts. Néanmoins, une structuration commune, intégrant à la fois les productions conventionnelles et biologiques, est préconisée afin de renforcer la cohérence de l'offre et d'améliorer la visibilité de l'agneau wallon. Le succès actuel et les opportunités offertes doivent être transformés en perspectives concrètes pour les producteurs. Le plan stratégique du collège des producteurs (2022), propose une vision globale de développement du secteur, visant à canaliser les initiatives privées et les soutiens publics vers les priorités de la filière, notamment en matière d'accès durable au marché, de formation professionnelle, d'encadrement technique et de promotion des produits ovins locaux.

En France, la filière ovine a également identifié des défis similaires, tels que la nécessité de renforcer la contractualisation entre les éleveurs et les acheteurs pour sécuriser les débouchés, la montée en gamme des produits via des labels de qualité, et l'amélioration de la compétitivité face aux importations. Ces initiatives visent à structurer davantage la filière et à assurer sa pérennité (Interbev ovins, 2017).

3.17. Transformation et valorisation de la filière ovine

3.17.1. L'Abattage

L'abattage constitue un maillon stratégique de la filière ovine wallonne, car il conditionne à la fois la valorisation des produits finis et la structuration de la filière (Le sillon belge, 2025).

En 2022, la Wallonie comptait neuf sites habilités à l'abattage d'ovins, dont six accessibles aux éleveurs (Ath, Aubel, Ciney, Gedinne, Liège, Virton) et trois tueries privées liées à des boucheries (AFSCA, 2021). Toutefois, aucun de ces outils ne possède de chaîne spécifique pour les petits ruminants, les abattages se faisant souvent sur des chaînes bovines ou porcines moyennant quelques aménagements.

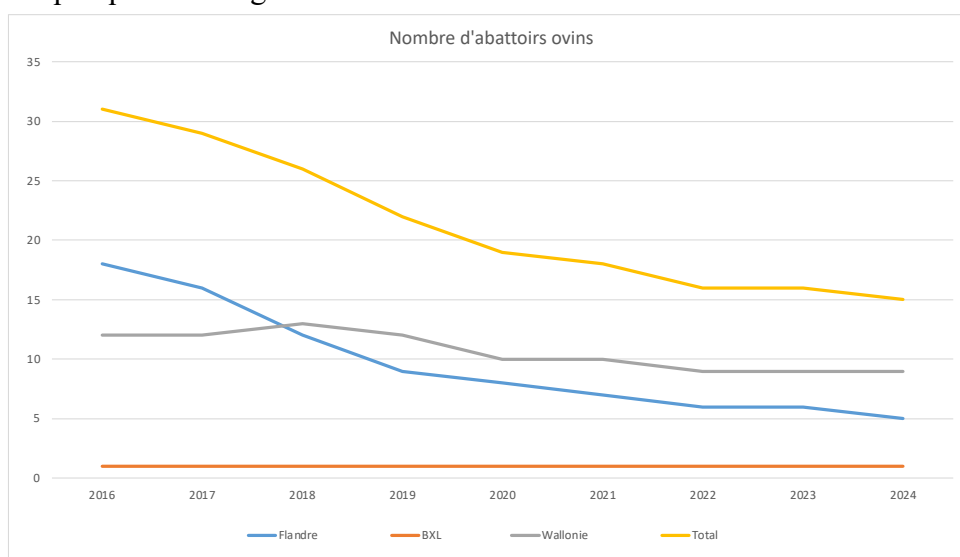


Figure 11: Évolution du nombre d'abattoirs traitant des ovins par région (2016–2024), (AFSCA, 2025 ; Statbel, 2025).

Depuis le 30 juin 2021, l'abattoir de Charleroi a fermé, ce qui a conduit l'abattoir de Ciney à ouvrir ses portes aux ovins dès le 1er juillet 2021. Par conséquent, les chiffres de 2021 doivent être interprétés avec prudence, car ils ne couvrent qu'une demi-année d'activité (AFSCA, 2021).

3.17.2. Évolutions récentes des abattages

Entre 2016 et 2024, le nombre d'ovins abattus en Wallonie a quasi triplé, passant de 14 500 à 37 348 têtes. Cette croissance s'explique par deux dynamiques principales (statbel, 2025):

- Des changements législatifs ont modifié les flux d'abattage en Belgique. En Flandre, l'interdiction de l'abattage sans étourdissement au 1er janvier 2019 a provoqué une chute de 81,8 % des abattages et la fermeture de trois abattoirs. À l'inverse, la Wallonie, où cette interdiction n'est entrée en vigueur que le 1er septembre 2019, a temporairement absorbé une partie des flux nordiques (Collège des Producteurs, 2023).

- Une structuration progressive de la filière ovine wallonne, avec la montée en puissance de circuits de commercialisation formalisés, comme Agneau de votre terroir ou agneau joyau a permis d'accroître l'abattage régional de près de 13 000 têtes sur la même période (AFSCA, 2021).

Malgré ces progrès, seuls 38 % des ovins élevés en Wallonie sont abattus localement, les autres étant envoyés en Flandre, à Bruxelles, en France ou aux Pays-Bas (Collège des Producteurs, 2023).

3.17.3. Contraintes techniques et économiques

Le coût d'abattage en Wallonie varie entre 27 € à 44 € par animal, soit environ 1,30 à 2,45 €/kg de carcasse (CdP, 2022), en fonction des outils mobilisés et du volume traité (poids moyen des animaux abattus). Voici les principales composantes du prix d'abattage :

- Main-d'œuvre :

Les chaînes d'abattage wallonnes ne sont pas automatisées pour les petits ruminants, ce qui implique des manipulations et une intensité de travail plus élevée que dans les filières bovines ou porcines. Cela représente une part importante du coût total (Biowallonie, 2022).

- Amortissements et frais fixes :

Les abattoirs doivent amortir leurs infrastructures, souvent sous-utilisées pour les ovins (volumes faibles par rapport à la capacité totale). Cette sous-utilisation augmente le coût unitaire de l'abattage (CdP, 2022).

- Gestion des coproduits :

La valorisation du cinquième quartier (abats, peaux, coproduits) est très limitée en Wallonie, contrairement à d'autres pays où ces sous-produits contribuent à réduire le coût d'abattage pour l'éleveur. Ici, ils sont souvent considérés comme un coût supplémentaire (élimination, traitement).

- Frais de conformité et de contrôle :

Les exigences sanitaires, les contrôles vétérinaires et la traçabilité imposent des coûts additionnels, particulièrement pour les petits lots ou les abattages saisonniers.

- Effet du volume traité :

Les petits lots augmentent le coût unitaire (absence d'économie d'échelle). Les abattoirs wallons traitent souvent de faibles volumes d'ovins, ce qui pénalise la compétitivité.

- Transport et logistique :

Les coûts de transport jusqu'à l'abattoir, de stockage ou de découpe (si externalisés) sont généralement à la charge de l'éleveur et ne sont pas inclus dans le tarif brut d'abattage (Redevance des prestations de l'abattoir de Ath, (2023-2025).

Ces coûts élevés s'expliquent par :

- Le manque d'automatisation,
- L'absence de chaîne de découpe dédiée aux ovins,
- La faible valorisation du cinquième quartier (abats, peaux, coproduits) pourtant essentielle à la rentabilité dans d'autres filières européennes (accueil champêtre 2023).

Les tueries (3) privées déclarées, bien que pratiques pour les circuits courts, présentent une capacité limitée. En 2021, elles ont traité seulement 201 ovins, ce qui correspond à la production annuelle d'environ 175 brebis (AFSCA, 2023). Cette faible capacité souligne la nécessité de développer des infrastructures d'abattage adaptées pour soutenir la filière ovine wallonne (CdP, 2022).

3.17.4. Tendances nationales : un rééquilibrage régional

Selon l'article « L'évolution des abattoirs de petits ruminants marque une tendance délétère pour le développement des filières ovines et caprines » (Collège des Producteurs, 2025), les données statistiques récentes montrent un recul préoccupant des capacités d'abattage en Belgique.

En 2024, le nombre d'abattages d'ovins a diminué de 11,4 % (-8 584 moutons). Cette évolution contraste avec la croissance régulière du cheptel ovin wallon et la stabilité relative du cheptel flamand (Figure 11).

La baisse des volumes d'abattage officiels indique un recours accru à des solutions alternatives, comme les abattages privés ou informels, posant potentiellement des problèmes de salubrité et de santé publique (Collège des producteurs, 2025). Le secteur demande depuis plusieurs années l'établissement de deux chaînes d'abattage dédiées aux petits ruminants afin de rapatrier les volumes actuellement traités en dehors des circuits officiels.

En parallèle, des évolutions réglementaires envisagées, notamment par le Sénat, pourraient mettre fin aux abattages privés destinés à la vente directe d'animaux vivants, compliquant davantage l'accès aux infrastructures officielles déjà limitées sur le plan logistique.

Enfin, l'année 2025 est marquée par l'incertitude entourant l'abattoir d'Ath, essentiel puisqu'il représente à lui seul un tiers des ovins abattus en Belgique. Une éventuelle fermeture ou privatisation contribuerait encore à l'instabilité du secteur, illustrant clairement les difficultés structurelles auxquelles la filière ovine belge doit faire face.

En effet, entre 2016 et 2024, le nombre total d'ovins abattus en Belgique a été divisé par deux, passant d'environ 140 000 à < 70 000 têtes (figure 12), (ARSIA ; Statbel 2025).

- Flandre : principale origine du recul, la région voit ses volumes chuter de façon continue dès 2018, sous l'effet conjugué de la contraction du cheptel et de la fermeture d'outils spécialisés ; en 2024, elle ne dépasse plus le niveau de Bruxelles.
- Wallonie : trajectoire inverse. Les abattages progressent jusqu'à un pic de ± 45 000 têtes en 2020-2021, puis se stabilisent légèrement au-dessus de leur niveau de 2016, ce qui conforte la région comme premier bassin ovin belge.
- Bruxelles : volumes faibles et quasi constants, essentiellement liés à l'abattage rituel.

Ces résultats soulignent l'urgence :

- d'adapter les infrastructures d'abattage pour accompagner le recentrage géographique des flux,
- de calibrer les politiques de soutien (investissements, encadrement technique, structuration commerciale) afin de consolider la filière dans les régions encore dynamiques, tout en tenant compte des spécificités flamandes et bruxelloises (Collège des Producteurs, 2022).

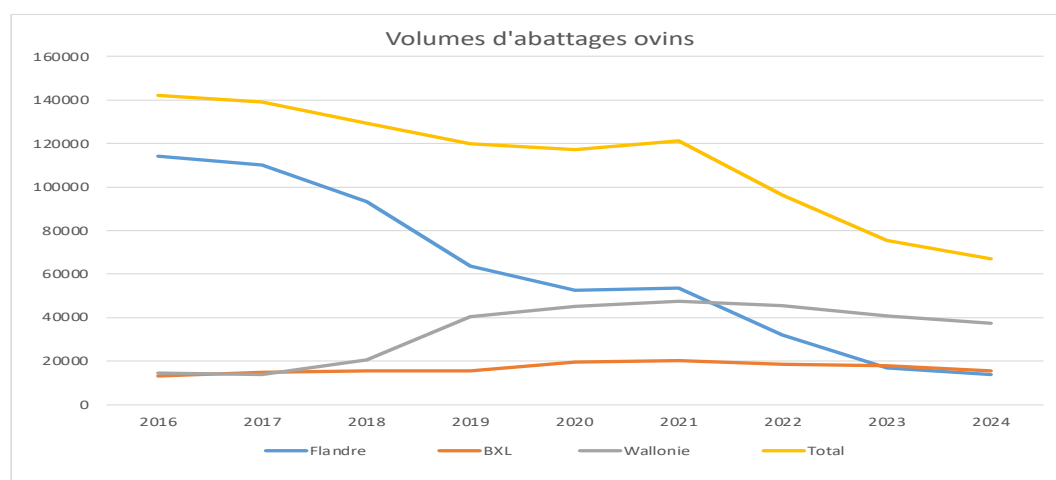


Figure 12 : Évolution des volumes d'abattages ovins par région (2016–2022), (AFSCA; Statbel, 2025).

3.18. Abattage et Marché Halal

Depuis plusieurs années, les évolutions réglementaires concernant l'abattage rituel ont profondément modifié les pratiques dans le secteur ovin belge. En Wallonie et en Flandre, l'étourdissement préalable est devenu obligatoire depuis 2019, y compris pour les abattages à caractère religieux. Cette obligation a été validée en 2024 par la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui a jugé qu'elle ne violait ni la liberté religieuse ni le principe de non-discrimination. À l'inverse, la Région de Bruxelles-Capitale a maintenu la possibilité d'abattre sans étourdissement, après un débat politique houleux en 2022, créant une divergence réglementaire entre les régions du pays (Guiet M., 2024).

Ce contexte contribue à un transfert des flux d'abattage vers Bruxelles, notamment lors de l'Aïd-el-Kebir. L'abattoir d'Anderlecht, en particulier, est devenu un site central pour répondre à la demande de viande halal (Walkowiak P., 2022). Par ailleurs, une partie des consommateurs se tourne encore vers l'abattage privé, informel, en dehors du circuit légal. Ce phénomène est renforcé par la saturation des infrastructures officielles et par les débats actuels au Sénat, qui visent à interdire complètement l'abattage privé dans un objectif de contrôle sanitaire et de bien-être animal (Collège des Producteurs, 2025).

Du point de vue économique, le marché musulman représente un débouché essentiel pour les éleveurs ovins wallons, particulièrement durant les fêtes religieuses. Cependant, les mesures prises en 2015 et 2018, imposant l'étourdissement systématique, ont réduit les possibilités de commercialisation pour plus de 80 % des éleveurs professionnels (Sägesser C., 2015). Ces contraintes ont affecté les ventes en circuit court et freiné l'accès à certains segments du marché halal.

En parallèle, l'importation de viande ovine halal, notamment en provenance de Nouvelle-Zélande, pose question. Bien que les animaux soient étourdis avant abattage, les méthodes ne respectent pas toujours les critères fixés par l'exécutif des musulmans de Belgique, ce qui suscite des réserves au sein de la communauté. De plus, certains abattoirs wallons, comme celui de Virton, sont équipés de dispositifs d'étourdissement compatibles avec l'abattage rituel, mais ces outils ne sont pas systématiquement utilisés dans ce cadre, limitant les possibilités locales de répondre à la demande spécifique.

Dans ce contexte, la filière ovine wallonne se trouve à la croisée des chemins : elle doit composer avec des exigences sanitaires strictes, les attentes religieuses des consommateurs et des capacités d'abattage souvent insuffisantes. L'évolution attendue de la législation sur l'abattage privé pourrait constituer un tournant décisif, en soulignant l'urgence d'une meilleure structuration logistique et commerciale autour de l'abattage rituel.

3.19. La Découpe

Dans la chaîne de transformation ovine, la découpe représente une étape cruciale qui conditionne la qualité finale des produits proposés aux consommateurs, qu'il s'agisse de grandes surfaces ou de circuits directs (FICOW, 2012).

3.19.1. Situation générale de la découpe en Wallonie :

En Wallonie, 56 ateliers de découpe sont agréés pour les ovins, bien que tous ne pratiquent pas la découpe spécifiquement pour cette espèce. Dans de nombreux cas, ces ateliers, qu'ils soient rattachés à un abattoir ou indépendants, peinent à proposer des conditions optimales de découpe et de conditionnement, notamment pour la mise sous vide destinée à la vente directe. La faible accessibilité de ces ateliers pour les producteurs constitue un frein majeur à la valorisation locale, car cela limite la diversification des canaux de commercialisation (Collège des Producteurs, 2023).

En revanche, la commercialisation locale se fait majoritairement sous forme de carcasses entières. Cette pratique, contrastant avec la stratégie des pays exportateurs qui valorisent la découpe différenciée, limite la possibilité d'optimiser la valeur de chaque partie de la carcasse (Le sillon Belge, 2024).

Pour les éleveurs visant la vente directe (B2C), la découpe représente un obstacle majeur, car de nombreux abattoirs ne disposent pas d'ateliers adaptés pour la mise sous vide et la préparation de colis, freinant ainsi l'amélioration des marges. La levée progressive de l'accès à la profession de boucher, actuellement envisagée par la Région wallonne, pourrait constituer une solution partielle à ce problème (CdP, 2022).

3.20. Valorisation locale

La valorisation de l'ovin local en Wallonie s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation croissante du secteur (Bio Wallonie, 2023). Ces dernières années, la filière a connu une augmentation significative du nombre d'éleveurs professionnels, avec environ 25 nouveaux éleveurs professionnels chaque année (Le sillon Belge, 2025). Des initiatives comme celle lancée par le Collège des Producteurs pour soutenir des projets d'installation ou de développement de troupeaux ovins démontrent une volonté de renforcer l'offre wallonne en produits ovins. Par ailleurs, la filière de viande de chevreau local, lancée avec succès en 2024 et reconduite en 2025, pourrait servir de modèle pour la valorisation des produits ovins locaux, notamment grâce à une approche qui garantit un prix équitable basé sur les coûts de production à chaque étape de la chaîne (CdP, 2022).

3.21. État de la commercialisation et de la consommation

3.21.1. La Viande ovine importée

En 2023 et début 2024, la Belgique a continué d'importer la majeure partie de la viande ovine consommée sur son territoire, principalement en provenance du Royaume-Uni, d'Irlande, d'Espagne et de Nouvelle-Zélande. Les importations couvrent l'essentiel de la demande nationale, particulièrement lors des périodes de forte consommation comme Pâques et les fêtes religieuses. Comme vu précédemment, Le taux d'auto-provisionnement en viande ovine reste

faible, en baisse continue par rapport aux années précédentes, ce qui souligne la dépendance structurelle du marché belge aux importations (Statbel, 2025).

Cette évolution reflète l'adaptation du marché belge aux fluctuations de l'offre et des prix internationaux, dans un contexte de disponibilité nationale limitée en raison de la faible productivité et des difficultés de renouvellement des troupeaux (Observatoire des filières agricoles, Collège des Producteurs, 2022).

3.22. *Impact du Brexit*

Le Brexit a profondément modifié les relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (Adjiman L., Cabot B., 2024), avec des répercussions directes sur le marché européen de la viande ovine, secteur dans lequel le Royaume-Uni joue un rôle central. Premier exportateur de viande ovine en Europe, le Royaume-Uni approvisionnait régulièrement le continent, notamment la Belgique, avec des volumes importants d'agneaux et de produits transformés (Europa, 2020).

La Belgique présente l'un des taux d'auto-approvisionnement en viande ovine les plus faibles de l'Union européenne. Cette dépendance structurelle vis-à-vis des importations rend le marché belge particulièrement vulnérable aux perturbations des flux commerciaux induites par la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Le sillon Belge, 2021).

Parmi les conséquences concrètes du Brexit, on observe :

- Redéfinition des contingents tarifaires (TRQ²) : Avant le Brexit, la Nouvelle-Zélande bénéficiait d'un quota unique d'importation sans droit de douane vers l'ensemble de l'Union européenne, dont une part importante était redirigée vers le Royaume-Uni. Avec le Brexit, ce contingent a été scindé entre l'UE et le Royaume-Uni, réduisant la part réservée à l'Europe continentale et resserrant l'offre disponible sur les marchés de l'UE, y compris en Belgique (Commission européenne).
- Formalités douanières accrues : Les exportations britanniques vers l'UE sont désormais soumises à des contrôles douaniers, vétérinaires et phytosanitaires renforcés. Ces mesures complexifient la logistique, allongent les délais et augmentent les coûts du commerce transfrontalier, ce qui peut entraîner des hausses de prix ou une réduction des volumes disponibles (Diplomatie., 2022).
- Volatilité des prix : La combinaison entre la réduction des volumes disponibles, la complexification des échanges et l'incertitude des accords commerciaux contribue à une plus grande instabilité des prix de la viande ovine importée, rendant le marché moins prévisible pour les acteurs belges (Service public fédéral finances).

En somme, les changements post-Brexit modifient non seulement la disponibilité des produits ovins importés, mais remettent aussi en question les conditions de compétitivité de la viande locale. Cela renforce l'enjeu stratégique d'une relocalisation partielle de la production et la nécessité de structurer davantage la filière ovine wallonne, afin de limiter la dépendance aux importations et garantir la sécurité alimentaire du pays (Collège des Producteurs, 2022).

² *Tariff-Rate Quotas*

3.23. *La Viande ovine locale*

Actuellement, la production ovine en Wallonie est organisée autour de quelques filières formalisées à capacité faible à moyenne, telles qu'Agneau Joyau, COPROSAIN, Ovidis, Agneau bio des Près d'Ardenne, Agneau de Votre Terroir et Agneau de Gribomont. Ces filières, qui représentent environ 20 % du potentiel de production (soit environ 12 000 agneaux par an), offrent des standards de qualité et de traçabilité plus élevés (CdP, 2022).

En parallèle, le reste de la production (80 %) est commercialisé de manière informelle et individuelle. Cette commercialisation se fait souvent en vente directe aux particuliers, sous forme de colis de viande, ou via des circuits de distribution auprès de bouchers et marchands. La vente en colis, par exemple, est couramment utilisée en Wallonie, étant donné que le poids moyen d'un demi-agneau (environ 10 kg) correspond bien aux attentes des consommateurs en matière d'accessibilité (Collège des producteurs, 2022).

Cependant, malgré l'attractivité apparente de cette méthode de commercialisation, le modèle en colis ne semble pas être optimal pour l'ensemble du secteur. En effet, la rentabilité de la vente directe en colis reste limitée, et son attrait auprès des consommateurs reste restreint (BioWallonie, 2023). Ces constats soulignent la nécessité de renforcer la structuration commerciale des filières locales et d'explorer d'autres voies de valorisation pour améliorer la compétitivité de la viande ovine produite en Wallonie (Collège des Producteurs, 2020).

4. Paramètres de performance et dynamiques de marché en élevage ovin

La production ovine en Wallonie reste marginale à l'échelle de l'agriculture régionale, mais elle présente un potentiel de développement significatif, notamment dans le contexte actuel de recherche d'autonomie alimentaire. Pour évaluer cette filière, plusieurs indicateurs techniques et économiques sont mobilisés. Ils permettent de dresser un diagnostic à la fois des capacités de production et des défis de commercialisation (Celagri, 2023).

Du point de vue technique, ces indicateurs concernent notamment :

- la productivité numérique, c'est-à-dire le nombre moyen d'agneaux sevrés par brebis présente et par an (Chesnais, J. P., Zybko, A., & Blouin, G. , 2002) ;
- la production laitière ou lainière éventuelle (Le sillon Belge, 2023) ;
- le taux de réforme, correspondant à la proportion annuelle de brebis retirées du troupeau (Massender E. ; Kennedy D.,2022) ;
- le nombre d'unités de main-d'œuvre (UMO) nécessaires pour faire fonctionner l'atelier ovin (Charroin et al, 2012) ;
- la surface agricole utilisée (SAU) mobilisée pour l'alimentation des animaux (prairies, cultures fourragères, céréales autoconsommées) (Insee, 2020) ;
- la productivité viande, soit la quantité totale de viande (en kg de carcasse) vendue pour le troupeau (Laffay R. , 2017),
- le rendement carcasse, défini comme le rapport entre le poids de la viande commercialisable et le poids vif de l'animal abattu, l'efficacité de la conduite d'engraissement, la qualité de finition des animaux et leur valorisation à l'abattage (D. Kennedy, 2019);

4.1. Poids moyen des ovins abattus

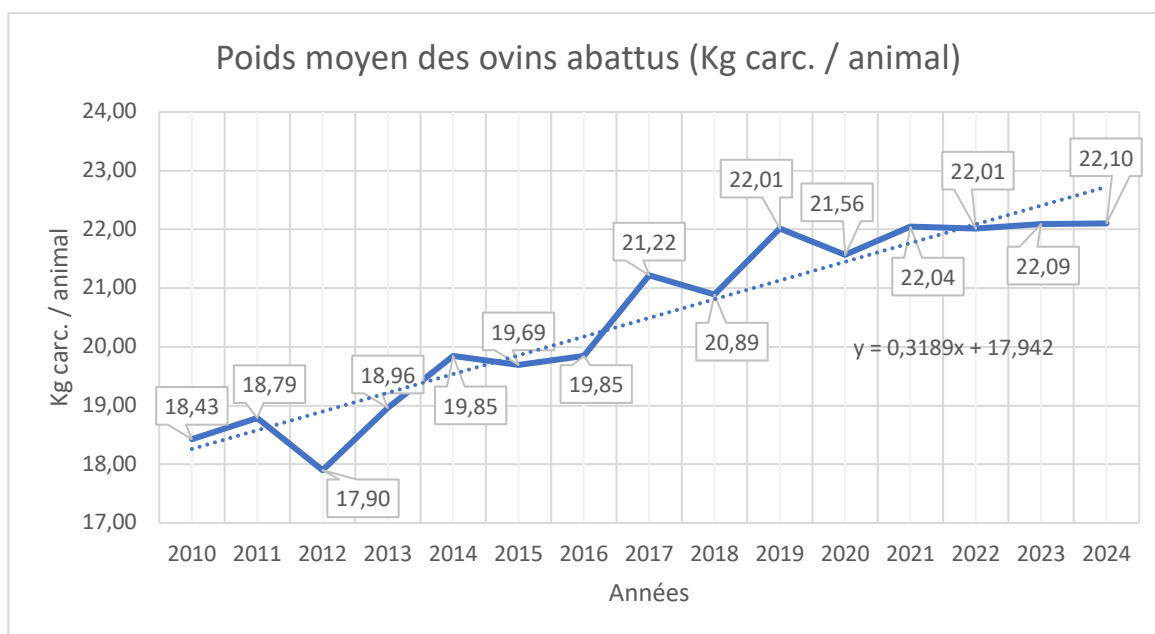


Figure 13: Graphique du poids moyen des carcasses dans le temps (AFSCA, 2025; Statbel, 2025).

Bien que le poids moyen des carcasses tende à augmenter au fil des années, cette progression reste contrainte par des limites biologiques naturelles propres à l'espèce ovine.

Le graphique ci-dessus montre une progression régulière du poids moyen des carcasses ovines abattues en Wallonie, passant d'environ 18,4 kg en 2010 à plus de 22 kg en 2024. Cette augmentation de plus de 0,300 gramme par an résulte d'une amélioration continue des pratiques d'élevage, de la sélection génétique et de l'optimisation de l'alimentation, permettant d'atteindre de meilleurs rendements à l'abattage (CdP, 2025). Cependant, cette tendance haussière reste contrainte par des limites biologiques propres à l'espèce ovine : au-delà d'un certain poids, les animaux présentent un risque accru d'engraissement excessif, ce qui peut nuire à la qualité de la viande et à la valorisation commerciale. D'autres facteurs tels que la race, le sexe, l'âge à l'abattage et la conformation de la carcasse influencent également le poids final, expliquant les variations observées d'une année à l'autre (Dragomir L., 2005).

Les données utilisées pour établir cette évolution proviennent des statistiques officielles de Statbel et des abattages contrôlés par l'AFSCA. Ces deux sources assurent une traçabilité et une comparabilité homogènes dans le temps. Néanmoins, il s'agit de données globales « ovins » ; elles ne distinguent ni la catégorie d'âge (agneaux vs brebis de réforme), ni le sexe, ni le type de carcasse, alors que les poids et rendements diffèrent fortement, le même problème est observé en France (D. Kennedy, 2019).

Plusieurs pistes peuvent dès lors être avancées pour expliquer certaines variations :

- Décapitalisation ovine chez nos voisins : la diminution des troupeaux en France ou aux Pays-Bas peut accroître le nombre de brebis de réforme envoyées à l'abattage en Belgique, gonflant artificiellement le volume de carcasse moyen (Lecocq R., 2024).
- Recherche d'économies d'échelle : des animaux plus lourds permettent de diluer le coût fixe d'abattage par kilo, incitant certains éleveurs ou acheteurs à prolonger l'engraissement (Inn-ovin, 2017).

- Phase d'expansion wallonne : la progression du cheptel entraîne mécaniquement davantage de réformes (taux de renouvellement constant appliqué à un effectif plus élevé), (Lefèvre B. ; Marchal N., 2023).

Ces hypothèses soulignent la nécessité d'un dispositif de suivi plus fin, intégrant la ventilation par type d'animal et par débouché, afin d'interpréter correctement l'évolution des indicateurs technico-économiques.

4.2. *Potentiel de production d'une brebis en Wallonie*

Une brebis wallonne présente en moyenne une capacité annuelle de production d'environ 24 kg de carcasse d'agneaux, 2,2 kg de laine et 250 litres de lait. Après déduction des besoins liés au renouvellement du troupeau, la production nette de viande est estimée à 19 kg de carcasse par agneau, pour un poids vif moyen de 40 kg (Collège des producteurs, 2019).

4.3. *Indicateurs économiques*

Du point de vue économique, les indicateurs incluent :

- le coût de production par kilogramme de carcasse, intégrant les charges fixes, variables et la rémunération du travail ;
- le prix de vente perçu par les producteurs ;
- le taux d'auto-approvisionnement national ;
- la marge brute par brebis ou par unité de gros bétail ovin (UGB) ;

Selon Benoit et Veysset (2021), l'Unité de Gros Bétail (UGB) est un indicateur standardisé pour l'élevage. L'UGB constitue un indicateur standardisé permettant de comparer et d'agréger différentes espèces et catégories d'animaux d'élevage sur une base commune. Par convention, 1 UGB correspond aux besoins nutritionnels d'une vache laitière de 600 kg produisant 3 000 kg de lait par an sans apport de concentrés, soit environ 29 000 MJ d'énergie nette annuelle. Cet outil est particulièrement utile pour calculer la charge animale sur les exploitations, dimensionner les surfaces fourragères, ou encore évaluer l'impact environnemental des élevages. Pour les ovins, traditionnellement, une brebis équivaut à 0,15 UGB, mais les travaux récents de Benoit et Veysset (2021) proposent une approche plus précise basée sur les besoins énergétiques réels, prenant en compte le poids vif de l'animal, sa prolificité, le taux de mise bas, la production laitière et d'autres paramètres zootechniques. Cette méthode affinée permet de mieux refléter la diversité des systèmes d'élevage modernes, où deux brebis de même catégorie peuvent désormais présenter des valeurs UGB différentes selon leurs caractéristiques productives et leur conduite d'élevage (Benoit M. & Veysset P. , 2021).

Tableau 3: Coefficients de conversion en UGB (Unité Gros Bétail) applicables aux vaches laitières, ovins, selon les référentiels techniques français (IDEA 2019, autres instituts) et la nomenclature statistique européenne (Eurostat 2019).

	Recherche publique INRAE	Institut de l'Élevage	Administration aides PAC (Portail Agriculture Wallonne 2025)	Eurostat Statistique Européenne
Vache laitière	1,0	1,0	1,0	1,0
Brebis	0,14	0,15	0,10	0,1
Agnelle moins de 6 mois	0,05	0,05		
Agnelle de plus de 6 mois	0,07	0,07	0,10 (>1 an)	
Bélier plus de 6 mois	0,10	0,15	0,10	
Agneau de boucherie (au pâturage <180 j->180 j)	0,05	0,05		

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance économique à l'échelle de l'exploitation. Toutefois, pour appréhender pleinement les enjeux de la filière ovine, il est également essentiel de replacer ces données dans leur contexte macroéconomique, notamment en tenant compte de la consommation nationale de viande ovine.

4.4. Taux d'auto-provisionnement et consommation de viande ovine

Elle constitue un déterminant majeur du taux d'auto-provisionnement (production nationale ÷ consommation intérieure × 100). Cette consommation influence directement la dynamique de marché, les besoins en importation et, par conséquent, la valorisation des produits issus des élevages locaux (Collège des Producteurs 2023).

En 2023, la Belgique n'a couvert que 13,6% de sa consommation de viande ovine (Statbel 2024), soit l'un des taux d'auto-provisionnement les plus faibles d'Europe (moyenne UE ≈ 80 %; Chatellier & Dupraz 2019).

Ce ratio dépend donc de deux leviers :

1. L'offre indigène : affectée par le recul du cheptel flamand (- ≈ 20 000 têtes entre 2021 et 2023, annulant la progression wallonne et freinant la production globale (État de l'Agriculture Wallonne 2022) ;
2. La demande domestique : sur la même période, la consommation apparente a augmenté d'environ 160 g par habitant (Le Sillon Belge 2023), ce qui élargit mécaniquement l'écart entre offre et besoins.

Pour mémoire, en 2021, le taux atteignait encore 21,5 % (Statbel 2022), principalement parce que la consommation était alors plus faible. La figure 14 retrace cette évolution : la production progresse modérément, mais la demande croît plus vite, d'où une dépendance accrue aux importations.

Cette dynamique macroéconomique souligne l'enjeu central de la filière : augmenter les volumes et la valeur ajoutée de l'agneau wallon (structuration, diversification des débouchés) pour réduire le déficit commercial et stabiliser les revenus des éleveurs.

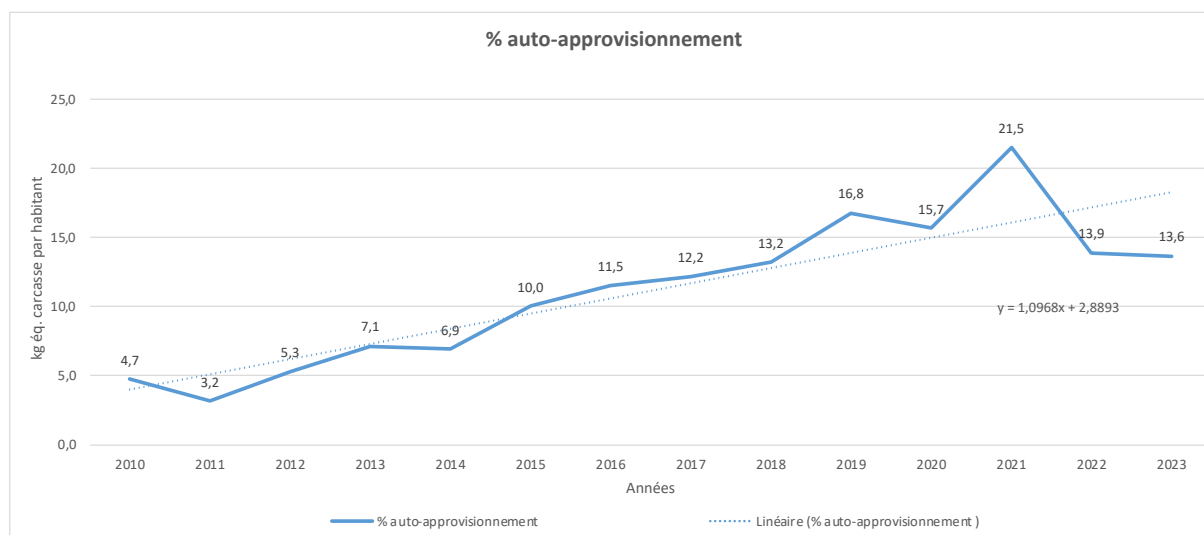


Figure 14: Évolution du taux d'auto-provisionnement en viande ovine et caprine en Belgique entre 2010 et 2023 (STATBEL 2024).

En 2023, la consommation belge de viande ovine s'établit à 1,30 kg éq. carcasse par habitant (Statbel 2024). Ce niveau, bien que légèrement supérieur aux 1,17 kg enregistrés en 2022 et aux 1,01 kg de 2021 (point le plus bas de la dernière décennie) confirme surtout la stabilité structurelle d'un marché de niche : les écarts successifs ($\pm 0,1 - 0,2$ kg/hab) demeurent minimes à l'échelle macro-économique.

Plusieurs facteurs tempèrent l'interprétation de ces variations :

- Couverture statistique des abattages : la fermeture récente de sites d'abattage et le recours croissant à des tueries privées ou à l'abattage à la ferme (illégale) peuvent sous-estimer les volumes réellement consommés.
- Dynamique du cheptel : l'augmentation du nombre de brebis en Wallonie se traduit, dans un premier temps, par une diminution temporaire de la viande disponible, car les jeunes femelles (agnelles) ne sont pas abattues, mais conservées dans les élevages pour renouveler et agrandir le troupeau reproducteur. Ce phénomène crée une baisse artificielle de l'offre actuelle, qui pourrait être suivie d'une hausse marquée de la production une fois le cheptel stabilisé et les agnelles intégrés au cycle de reproduction.

En valeur, cette consommation correspondait en 2016 à environ 12 € dépensés par habitant et par an en Belgique, ce qui confirme le caractère essentiellement occasionnel de l'agneau sur le marché belge, concentré autour des fêtes musulmanes, pascals et de fin d'année (Collège des producteurs, 2022).

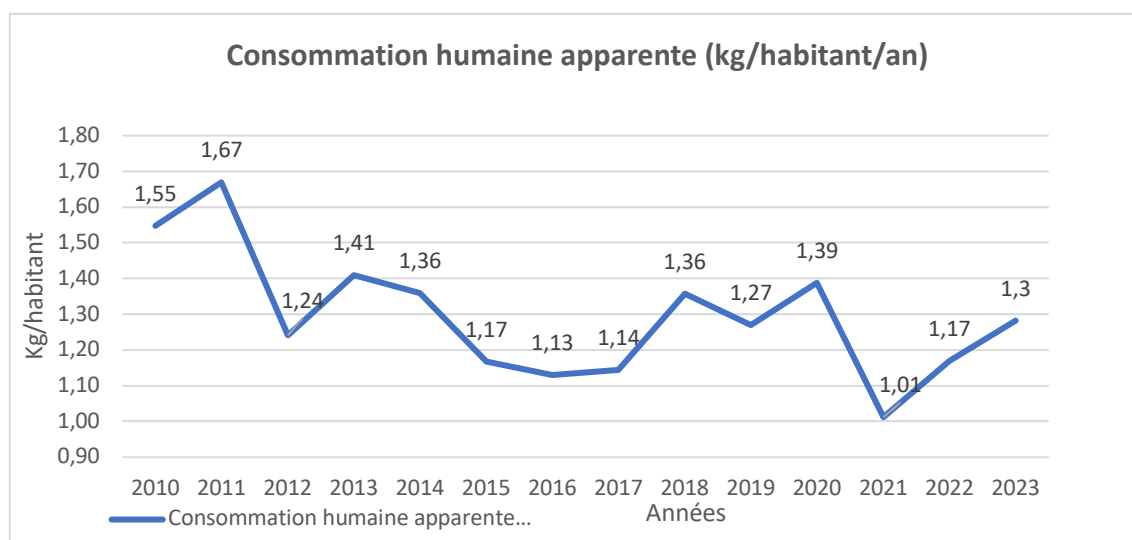


Figure 15: Consommation annuelle apparente de viande ovine par personne (kg éq. carc.) (AFSCA, STATBEL, 2024).

La figure 15 (ci-avant) illustre visuellement cette faible amplitude de la consommation sur la période 2010-2023(Statbel,2024).

4.5. Comparaison européenne et mondiale

Selon le bilan annuel *Économie de l'élevage ovine* de l'Idèle, la consommation moyenne de viande ovine dans l'Union européenne s'élevait à 1,43 kg équivalent carcasse (éq. carc.) par habitant en 2023 (Eurostat 2024). La Belgique demeure en-deçà, avec 1,30 kg éq. carc./hab (Statbel 2024).

- Pays au-dessus de la moyenne UE :
Irlande 3,5 kg, France 2,2 kg, Grèce 4,6 kg, Roumanie 4,0 kg. L'Espagne, à 1,45 kg, se situe juste au-dessus de la moyenne (Dufлот, B., 2024).

- Pays au-dessous : Pays-Bas 1,0 kg, Allemagne 0,8 kg, Danemark 0,7 kg, Italie 1,1 kg, Portugal/Bulgarie 1,4 kg (Dufлот, B., 2024).
- Hors Europe, la consommation atteint 3,7 kg au Royaume-Uni et avoisine 4 kg en Chine, premier cheptel mondial (FAO 2024).

Au niveau de l'évolution nationale, la consommation ovine décline d'environ 30 g/hab/an depuis 2010, soit -3 000 t éc³ (≈ 60 000 agneaux) sur la décennie (Collège des Producteurs 2023). Cette érosion, combinée à la stagnation de la production indigène, abaisse le taux d'auto-approvisionnement (13,6 % en 2023) (CdP, 2024).

Le marché belge, essentiellement festif, reste sensible au prix et dépend fortement des importations néo-zélandaises et britanniques. Relancer la consommation locale passera autant par une montée en gamme (origine, qualité bouchère) que par une meilleure disponibilité hors périodes traditionnelles (CdP, 2023).

Le prix de vente varie également selon les circuits. En l'absence de marché officiel, les données disponibles proviennent de l'observatoire des filières agricoles animé par le Collège des Producteurs. En 2022, les prix observés allaient de 6,2 à 7,2 €/kg en conventionnel, et de 7,1 à 8 €/kg en agriculture biologique (Celagri, 2022). En comparaison, la viande importée est parfois disponible à partir de 4 à 6 €/kg en 2017, et de 6,5 à 7,70 € en 2022 selon la saison et la provenance, ce qui complique la compétitivité des producteurs locaux (Matras C., 2024).

La forte dépendance de la Belgique vis-à-vis des importations de viande ovine, principalement en provenance du Pays-Bas, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de l'Irlande, s'explique avant tout par une production nationale insuffisante. Cette réalité invite à repenser l'organisation de la filière ovine wallonne, notamment à travers des stratégies de structuration, de professionnalisation et de valorisation des productions locales, afin de mieux répondre à la demande intérieure et renforcer la résilience du secteur (Collège des Producteurs, 2023).

La figure 16 illustrant l'origine des importations de viande d'agneau sur le marché belge en 2016, basé sur les données collectées par le VLAM⁴. Cette visualisation révèle que le Royaume-Uni était alors le principal fournisseur avec 29% des importations, suivi de près par la Nouvelle-Zélande (24%) et les Pays-Bas (20%). L'Irlande représentait également une part significative (17%), tandis que la France ne contribuait qu'à hauteur de 5%.

Les autres pays de l'Union européenne et hors UE complétaient le marché avec respectivement 3% et 2% des importations. (CdP, 2019). Il convient de souligner que ces données, bien qu'instructives, datent maintenant de près d'une décennie et ne reflètent plus la réalité actuelle du marché, profondément modifiée par le Brexit (VLAM, 2017).

³ Tonne équivalente carcasse (t éc) : Unité normalisée qui ramène toutes les formes de viande (carcasses, découpes, viandes désossées, préparations, conserves, etc.) à un même référentiel : le poids carcasse sortant de l'abattoir. Chaque produit est converti au moyen d'un coefficient (≈ 1,0 – 2,1) proportionnel à la part d'os, de gras ou d'eau retirée. La t éc permet ainsi de comparer, cumuler ou équilibrer production, importations et consommation dans les bilans viande (FranceAgriMer).

⁴ VLAM, Freshfromflanders.com – Plateforme de promotion des produits agricoles flamands,

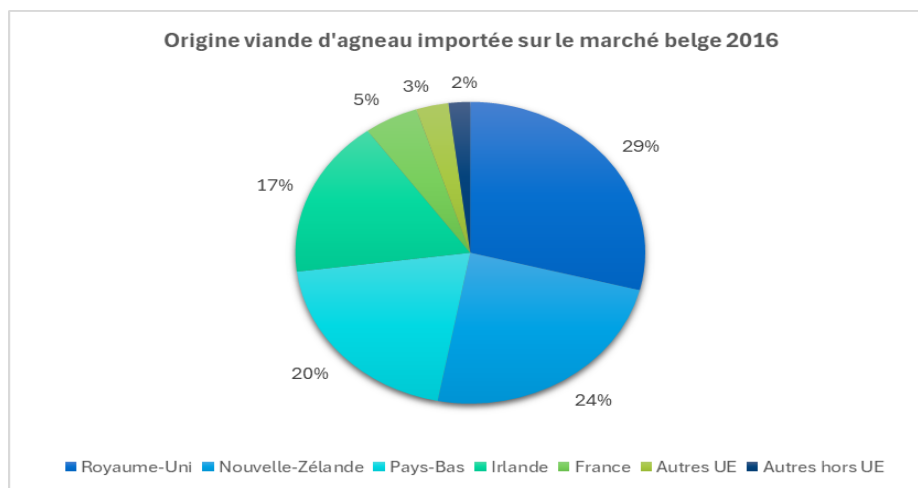
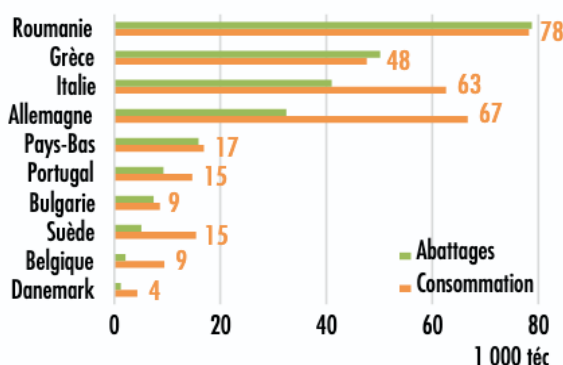


Figure 16: Origine de la viande d'agneau importée sur le marché belge en 2016 (Vlam, 2017).

En effet, le Royaume-Uni étant désormais hors de l'Union européenne, les conditions commerciales ont considérablement évolué. La mise à jour de telles statistiques nécessiterait une collecte coûteuse de milliers de données, difficilement réalisable pour une filière de taille modeste comme l'ovin. Par ailleurs, les importations peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction du pouvoir d'achat des consommateurs, qui influence directement les décisions d'abattage local versus l'exportation de carcasses.

La figure 17 datant de 2022, présente la comparaison entre la production (abattages) et la consommation de viande ovine dans différents pays européens en 2022, exprimées en milliers de tonnes équivalents carcasse (téc).

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE VIANDE OVINE EN 2022



Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat

Figure 17: Graphique de la production et consommation de viande ovine en 2022 (Eurostat2023)

On observe que dans la majorité des pays représentés, la consommation de viande ovine dépasse largement la production nationale, ce qui traduit une forte dépendance aux importations. C'est notamment le cas de l'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas, où la consommation est respectivement de 67, 63 et 17 000 téc, alors que la production locale est très inférieure (par exemple, seulement 1 000 téc d'abattages en Allemagne), (IDELE – Institut de l'élevage, 2024). Cette situation se retrouve également en Belgique, où la consommation est de 9 000 téc

en 2022 selon la figure 17, (14 300 téq en 2024) est nettement supérieure à la production (en 2022, 2700 téq abattus), soulignant un taux d'auto-approvisionnement très faible, comme le confirment les rapports sectoriels récents (Eurostat, 2024).

À l'inverse, certains pays comme la Roumanie et la Grèce présentent une production supérieure ou proche de leur consommation, ce qui traduit une meilleure autonomie et parfois même un potentiel exportateur. En Roumanie, la production atteint 78 000 téq pour une consommation de 48 000 téq, tandis qu'en Grèce, la production (48 000 téq) couvre l'essentiel de la demande intérieure (Amaroli E., Chédeville A., Buczinski B., Garnier J-F., 2024).

D'après les estimations GEB⁵, Institut de l'Élevage d'après Eurostat (2023) ce graphique met ainsi en évidence la diversité des situations européennes : certains pays restent largement autosuffisants, voire exportateurs, tandis que d'autres, comme la Belgique, l'Allemagne ou l'Italie, dépendent fortement des importations pour satisfaire la demande nationale. Cette dépendance structurelle rend ces marchés sensibles aux évolutions des flux internationaux et aux chocs exogènes, comme l'ont montré les récentes crises logistiques et géopolitiques (Idele, 2023).

L'accord de libre-échange récemment signé entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande a suscité de vives inquiétudes parmi les acteurs agricoles européens, principalement en raison de la concurrence accrue attendue pour les filières animales, notamment ovines. D'un point de vue environnemental, cet accord interroge la pertinence de l'importation de viande ovine sur de longues distances, mais il met aussi en lumière certaines idées reçues sur l'empreinte carbone des produits agricoles (Comte M., 2023).

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le transport maritime de viande ovine depuis la Nouvelle-Zélande ne représente qu'une faible part du bilan carbone total. En effet, la majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production ovine provient du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O), issus respectivement de la fermentation entérique des ruminants et de la gestion des déjections animales ou des engrais azotés (Meunier G., 2025). Ces deux gaz, beaucoup plus puissants que le CO₂, représentent à eux seuls près de 90 % des émissions agricoles, alors que le transport, souvent pointé du doigt, n'en constitue qu'environ 10 % (bebiodiversity, 2021).

Selon l'article de Moign Arnaud, des études comparatives montrent ainsi que la viande ovine néo-zélandaise, issue de systèmes majoritairement herbagers et transportée par cargo, peut afficher une empreinte carbone inférieure à celle de la viande ovine européenne produite dans des systèmes plus intensifs ou dépendants de l'alimentation au soja. La Nouvelle-Zélande valorise également mieux la laine, ce qui permet d'attribuer une partie des émissions à ce coproduit et de diminuer le bilan carbone de la viande. Néanmoins, l'intensification progressive de l'élevage néo-zélandais et l'augmentation des surfaces en cultures fourragères complémentaires (maïs, tourteaux de palme) soulèvent de nouveaux enjeux environnementaux, notamment sur la qualité de l'eau et la biodiversité (Moign A., 2024).

L'article sur l'accord UE-Nouvelle-Zélande de Moign Arnaud, souligne enfin que la véritable aberration climatique réside moins dans la distance parcourue par les produits que dans le modèle agricole européen actuel, marqué par la séparation entre agriculture et élevage, la baisse de la part d'herbe dans l'alimentation des ruminants et la forte dépendance aux engrais azotés

⁵ Groupe économique du bétail - Institut de l'Élevage d'après Eurostat

et aux aliments importés. La réduction de l’empreinte carbone de la filière ovine européenne passe donc avant tout par une réintégration de l’élevage dans les systèmes herbagés, une limitation des intrants de synthèse et une optimisation de la gestion des coproduits, plutôt que par une simple relocalisation de la production (Moign A., 2024).

5. Acteurs publics contribuant à l’organisation de la filière

5.1. *Promotion - APAQ-W*

L’Agence wallonne pour la Promotion d’une Agriculture de Qualité (APAQ-W) joue un rôle central dans la valorisation des produits agricoles régionaux, dont la viande ovine, nous indique le rapport d’activité de l’APAQ-W (2021) . Les producteurs d’ovins cotisent obligatoirement à l’APAQ-W, principalement via un prélèvement effectué lors de l’abattage dans les abattoirs wallons. Ce système de cotisation, réformé depuis 2023 par un arrêté du Gouvernement wallon entré en vigueur le 1er janvier 2023, vise à mieux refléter la réalité de la production et à simplifier la perception des contributions (APAQ-W).

5.1.1. Fonctionnement du financement

La cotisation est calculée sur base du nombre d’animaux abattus (0,25 €/animal abattu) en Wallonie et collectée chaque trimestre par les abattoirs, qui la reversent ensuite à l’APAQ-W. À ce jour, la perception se fait toujours à l’abattage, bien qu’un projet d’élargissement à une perception « à la boucle » (via l’ARSIA lors de la commercialisation des boucles auriculaires) ait été envisagé pour couvrir l’ensemble des agneaux produits, y compris ceux non abattus localement. Cette évolution permettrait d’augmenter la base de cotisation, aujourd’hui limitée par un taux d’abattage local inférieur à 40 %, ce qui restreint le budget disponible pour la promotion du secteur (Le sillon Belge, 2023).

5.1.2. Utilisation des cotisations et actions de promotion

Les sommes collectées sont intégralement consacrées à des actions de promotion en faveur de la filière ovine, conformément à un plan opérationnel validé chaque année par le Gouvernement wallon. D’après le rapport sectoriel ovins, caprins de l’APAQ-W (2024), ces actions incluent :

- Des campagnes de communication visant à valoriser l’image de la viande ovine wallonne auprès des consommateurs,
- La mise en avant du savoir-faire des producteurs locaux,
- Le développement de logos et d’identifiants d’origine pour distinguer la production régionale de l’offre importée,
- La participation à des événements et salons pour accroître la visibilité du secteur.

Les frais de fonctionnement et de personnel de l’APAQ-W sont pris en charge par une dotation régionale, ce qui garantit que l’intégralité des cotisations est utilisée pour la promotion directe des filières concernées (APAQ-W, 2023).

5.1.3. Enjeux et perspectives

Selon le plan de développement stratégique (2018-2030) du collège des producteurs, malgré une augmentation du budget de promotion (celui-ci a triplé en cinq ans, atteignant environ 6 000 € en 2020 et dépassant 10 000 € en 2023), les moyens restent modestes au regard des besoins du secteur. L’enjeu est donc double :

- Accroître la collecte de cotisations en élargissant la base de perception,
- renforcer l’impact des campagnes de promotion pour différencier clairement la viande ovine wallonne sur un marché dominé par l’importation (APAQ-W, 2024).

Les recommandations du Parlement européen et de l'Observatoire des Filières encouragent la filière à adopter une stratégie de marque forte, à travers des campagnes génériques et des logos communs, afin de soutenir la compétitivité et la visibilité de la production locale (CdP, 2022).

5.2. Recherche - Université de Namur, ULg et CRAw

Depuis plusieurs années, la recherche appliquée joue un rôle pour l'évolution de la filière ovine wallonne. Les priorités se sont élargies : au-delà des thématiques historiques (pâturage hivernal, logistique, rentabilité), les acteurs du secteur mettent désormais l'accent sur la professionnalisation des éleveurs, la collecte et l'analyse de données technico-économiques, la durabilité des systèmes de production (notamment via le pâturage des intercultures) et la valorisation de la production locale (RWDR, 2022).

Le Centre de Recherche ovine (CRO) de l'Université de Namur, situé à Faulx-les-Tombes, est aujourd'hui une infrastructure clé. Il combine recherche, enseignement et élevage, avec une équipe pluridisciplinaire. Les travaux portent notamment sur le parasitisme, la santé animale, la durabilité et la formation pratique des étudiants et futurs éleveurs. Le CRO accueille également des chercheurs externes et des étudiants pour des projets de mémoire ou des stages, favorisant ainsi la diffusion des connaissances et le transfert technologique vers le terrain (Université de Namur).

Le CRA-W (Centre wallon de Recherches agronomiques) joue un rôle central dans la recherche agricole régionale, en particulier sur les systèmes à faibles intrants et l'agriculture biologique. Il est impliqué dans des projets innovants, tels que la valorisation des couverts hivernaux par le pâturage ovin, en partenariat avec le Collège des Producteurs et d'autres acteurs du secteur (CRA-W).

Dans le cadre du Plan stratégique 2019-2029, la Wallonie ambitionne de tripler la proportion de produits ovins locaux sur le marché, ce qui nécessite un renforcement de la recherche appliquée, de la formation et de l'accompagnement personnalisé des éleveurs. Des initiatives récentes, comme les concours ovins et les programmes d'accompagnement du Plan de Relance Wallon, offrent aux éleveurs sélectionnés des formations, du mentorat, un suivi technico-économique et un accompagnement à l'installation, afin de professionnaliser le secteur et d'assurer la transmission des innovations (CdP, 2022).

En synthèse, la dynamique actuelle vise à renforcer la collaboration entre institutions académiques (Université de Namur, ULiège, CRA-W) et acteurs de terrain, pour transposer plus efficacement les avancées scientifiques en solutions concrètes et opérationnelles, et ainsi améliorer la compétitivité et la durabilité de la filière ovine wallonne (CdP, 2019 ; 2022).

5.3. Encadrement - Awé et Collège des Producteurs

Pour renforcer la compétitivité de la filière ovine wallonne, l'encadrement doit s'articuler autour de trois axes prioritaires (État de l'agriculture wallonne, 2023) :

- **Commercialisation** : Développer des solutions adaptées à la structure atypique du secteur, notamment en créant des réseaux de distribution spécifiques et en facilitant la mise en relation entre producteurs et partenaires commerciaux, afin de mieux valoriser la production locale face à la concurrence des viandes importées.
- **Rentabilité** : Collecter et analyser des données technico-économiques régionales pour identifier les leviers d'amélioration de la performance des exploitations, dans un contexte où la taille moyenne des troupeaux et la marge brute restent souvent limitées.

- Alimentation : Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages en optimisant la valorisation des ressources fourragères et des coproduits, ce qui contribue à la résilience et à la durabilité des systèmes de production.

L'encadrement de la filière repose sur plusieurs acteurs clés :

Le service Ovin-Caprin d'Elévéo propose des outils de gestion de troupeaux (comme Ovitrace) et un accompagnement technique, mais ces solutions ne bénéficient encore qu'à une minorité des éleveurs professionnels (aweoc).

L'AWÉ, l'ARSIA, l'Université de Namur et le Collège des Producteurs collaborent pour proposer des formations techniques et commerciales, des analyses sanitaires, et des outils de gestion adaptés. Toutefois, l'impact de ces dispositifs reste limité, comme en témoignent le faible taux de participation des agriculteurs et la difficulté à toucher l'ensemble des éleveurs, notamment ceux en phase d'installation (Réseau Ovin-Caprin).

Depuis 2023, des initiatives structurantes ont vu le jour dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie : le Collège des Producteurs pilote des appels à candidatures pour accompagner l'installation ou le développement de nouveaux troupeaux ovins, avec un suivi personnalisé, des formations, du coaching, des analyses et la mise à disposition de matériel professionnel. Ces dispositifs visent à professionnaliser la filière, à soutenir la croissance des élevages et à encourager la transmission des savoirs (CdP, 2023).

Malgré ces avancées, l'Observatoire des Filières (2022) souligne que le renforcement de la collaboration et la mutualisation des ressources entre ces différentes entités restent essentiels pour améliorer l'offre de formation appliquée et le transfert de technologie. Un partenariat élargi permettrait de mieux répondre aux besoins concrets des éleveurs et d'accélérer la modernisation de la filière ovine wallonne (Le Sillon Belge, 2023).

La structuration de l'encadrement ovin en Wallonie progresse, mais demeure perfectible. L'enjeu majeur est de rendre l'accompagnement plus accessible, plus personnalisé et mieux coordonné, afin d'accroître la compétitivité, la durabilité et l'attractivité du secteur pour les nouvelles générations d'éleveurs (Collège des Producteurs, 2025 ; Parlement de Wallonie, 2024).

6. Initiatives inspirantes pour la Filière ovine

Afin de renforcer la compétitivité de la filière ovine wallonne, plusieurs initiatives innovantes, tant locales qu'internationales, offrent des pistes concrètes. Ces exemples montrent comment la structuration, l'utilisation de technologies modernes et la création de marques fortes permettent d'améliorer la valorisation des produits ovins (CdP, 2022).

6.1. *Initiatives françaises inspirantes*

Divers exemples d'initiatives en France pourraient servir de modèle pour la filière wallonne :

- Organisations de Producteurs Non Commerciales (OPNC) :

L'Association Ovine Nord Picardie (AONP), rassemblant 140 éleveurs et 25 000 brebis, structure la filière autour de la planification de la production, la certification, l'accompagnement à la contractualisation et l'organisation d'événements agricoles. Elle favorise la coexistence de plusieurs filières, comme l'AOP Agneaux des Prés Salés, et démontre l'importance d'un pilotage collectif pour stabiliser l'offre et sécuriser les débouchés (Guilhem F., 2016).

- Structuration autour de marques commerciales privées :

La marque « Agneau Terroir d'Alsace » regroupe une vingtaine d'éleveurs livrant 5 500 agneaux/an à 50 points de vente. Un prix fixe au kilo, négocié en début d'année, sécurise les revenus et permet aux éleveurs de se concentrer sur la qualité et la relation directe avec les bouchers (L'alsace, 2021).

- Bouclage électronique et digitalisation

L'identification électronique du cheptel, associée à des logiciels de gestion de troupeau (Ovitel, Oviclic), facilite la gestion quotidienne, la traçabilité et la modernisation de l'image du métier. Ces outils sont compatibles avec les pesées automatiques et les lecteurs de boucles, et offrent une gestion intégrale des données du troupeau, accessible sur PC ou smartphone (Lagier E., INN-ovin).

- Inosys réseaux d'élevage :

Ce réseau collectif, animé par l'Institut de l'Élevage et les Chambres d'agriculture, suit 1 600 éleveurs et produit des références sur la durabilité et la performance des systèmes d'élevage. Il favorise l'innovation, le partage d'expériences et l'accompagnement au changement, et pourrait inspirer la mise en place d'un réseau similaire en Wallonie (Seegers J., Dupire O., 2023).

- Sélection génétique :

En France, la sélection génétique repose sur un schéma organisé (sélectionneurs, multiplicateurs, utilisateurs), garantissant la diffusion des meilleurs reproducteurs et l'amélioration continue de la qualité des troupeaux (Ministère de l'Agriculture, 2022)

- Démarches qualité et labels

Les démarches Label Rouge, IGP, bio ou signatures régionales (ex : D'Anval, Agneau Loire Océan) permettent de créer de la valeur ajoutée, d'assurer la sécurité sanitaire et de répondre à la demande de proximité et de qualité. Elles s'accompagnent d'un accompagnement technique de proximité et d'une contractualisation sécurisant les revenus des éleveurs (TERRENA 2025).

6.2. *Implications pour la Wallonie*

Ces initiatives démontrent que la structuration de la filière, l'adoption de technologies modernes et la création d'une image de marque forte sont des leviers essentiels pour améliorer la valorisation des produits ovins wallons. En s'inspirant de ces modèles, la Wallonie pourrait :

- Développer un cahier des charges différenciant (ex : IGP, Label régional),
- Structurer des organisations de producteurs et renforcer la contractualisation,
- Digitaliser la gestion des troupeaux pour améliorer la traçabilité et la productivité,
- Mettre en place un réseau d'élevage pour mutualiser les références et accompagner l'innovation,
- Renforcer la sélection génétique et la formation technique.

L'adoption de ces leviers permettrait de moderniser la filière, d'en assurer la pérennité et de mieux répondre aux attentes des consommateurs en matière de qualité, d'origine et de durabilité (CdP, 2019).

7. Plan d'action pour le Développement de la Filière ovine

L'objectif fixé par le Collège des Producteurs (2019-2029) est ambitieux : « atteindre un taux d'auto-approvisionnement de 35 % en viande ovine d'ici 2029 », alors que ce taux, après une progression régulière depuis 2010, a chuté en 2022. Cette dynamique souligne l'urgence de renforcer la structuration, la professionnalisation et la valorisation de la filière (CdP, 2022).

7.1. *Actions identifiées dans la première version*

Voici l'inventaire des 11 actions du plan de développement stratégique de la filière ovine 2019 – 2029 pour la Wallonie :

1. « Amélioration de la disponibilité des données »
Disposer de données précises et actualisées pour piloter le développement de la filière.
Impact : Prise de décision plus éclairée et orientation stratégique efficace
2. « Favoriser l'installation par la formation »
Encourager l'installation de nouveaux éleveurs grâce à des formations professionnelles adaptées et une sensibilisation accrue.
Impact : Renforcement des compétences et augmentation du nombre d'éleveurs qualifiés.
3. « Soutien à la production ovine »
Utiliser les outils de la Politique Agricole Commune (PAC) et d'autres mesures réglementaires pour soutenir la production locale.
Impact : Stabilisation et croissance de la production ovine en Wallonie.
4. « Promotion de la diversification ovine »
Encourager la diversification, notamment en complément des grandes cultures et de l'élevage bovin.
Impact : Optimisation des ressources agricoles et renforcement de la résilience des exploitations.
5. « Encadrement technique des producteurs »
Fournir des outils et un soutien technique pour améliorer les performances technico-économiques.
Impact : Amélioration de la rentabilité et de l'efficacité du secteur.
6. « Mise en place de services de facilitation de filière »
Créer des services neutres facilitant la coordination et les interactions entre les acteurs.
Impact : Une meilleure synergie et collaboration, favorisant l'organisation collective.
7. « Soutien à la croissance de l'offre »
Structurer l'offre en créant un groupement de producteurs afin d'harmoniser la production avec la demande.
Impact : Réduction des gaspillages et meilleure adéquation avec la consommation.
8. « Reconnaissance officielle des filières »
Donner une reconnaissance officielle, notamment via des labels "Local" et "Prix juste", aux filières qui le demandent.
Impact : Valorisation des produits locaux et renforcement de la confiance des consommateurs.
9. « Facilitation du lien entre offre et demande »
Mettre en place des campagnes de promotion ciblées pour rapprocher l'offre locale des attentes des consommateurs.
Impact : Amélioration de la visibilité des produits et augmentation des ventes.

7.2. B. Nouvelles Actions identifiées

10. « Maintien et Amélioration de l'Aval »
Investir dans les ressources humaines et mécaniques afin d'améliorer les infrastructures en aval, telles que l'abattage et la transformation.
Impact : Optimisation de la qualité et de l'efficacité des services en aval, augmentant ainsi la compétitivité globale de la filière.
11. « Gestion de l'Arrivée du Loup »
Développer des stratégies pour assurer la cohabitation entre le loup et l'élevage ovin, par des mesures de protection innovantes et des dispositifs de surveillance.

Impact : Réduction des pertes liées aux attaques de loups et amélioration de la protection des troupeaux, contribuant à la pérennité de l'activité (Collège des Producteurs, 2022).

Finalement, ce plan d'action vise à structurer et professionnaliser la filière ovine wallonne à travers le soutien à la production, la formation, l'encadrement technique, la modernisation des infrastructures et la valorisation des produits locaux. L'atteinte de l'objectif de 35 % d'autoapprovisionnement d'ici 2029 dépendra de la mobilisation de l'ensemble des acteurs, de l'innovation et de la capacité à répondre aux enjeux de compétitivité et de durabilité. (Collège des Producteurs, Plan stratégique 2019-2029 ; Ovins & Caprins, 2025).

8. Filière ovine : avis de l'observatoire 2025

Au début de l'année 2025, la filière ovine wallonne reste fortement marquée par les conséquences de l'épisode de fièvre catarrhale ovine (FCO) survenu en 2024. Si la vague de mortalité liée à la FCO est désormais passée, les éleveurs sont confrontés à d'importantes pertes indirectes, principalement dues à une baisse de la reproduction. Selon les estimations, la mortalité sur la période estivale 2024 a atteint 35 620 moutons, soit près de 18 % du cheptel national, un niveau sans précédent qui fragilise la disponibilité future en agneaux (Observatoire des filières, 2025).

La campagne de vaccination contre la FCO, amorcée en 2025, progresse lentement en raison de difficultés d'approvisionnement, notamment pour le vaccin FCO-8, alors que le FCO-3 reste accessible. Cette situation oblige de nombreux éleveurs à adapter leur stratégie vaccinale, ce qui suscite une inquiétude quant à la possibilité d'une nouvelle vague épidémique (CdP, 2025).

La recapitalisation des troupeaux, indispensable pour compenser les pertes, s'annonce complexe : la demande en femelles de renouvellement est forte, et de nombreux éleveurs ont déjà sécurisé leurs commandes pour 2025. Toutefois, les agnelles nées cette année ne contribueront pas immédiatement à la production de viande, ce qui limitera l'offre disponible au moins jusqu'en 2026. L'aide régionale permet d'accélérer ce renouvellement, mais la disponibilité immédiate en viande ovine restera contrainte (Le sillon Belge, 2025).

L'article du sillon belge (2025), « État des lieux de la filière ovine en Wallonie », indique que la productivité numérique est particulièrement basse en 2025 : l'infertilité, la mortalité néonatale et le manque de vigueur des nouveau-nés pèsent sur la capacité de production. Ce déficit s'est déjà fait sentir lors des fêtes religieuses, périodes de forte demande.

Par ailleurs, l'incertitude autour de la pérennité de l'abattoir d'Ath inquiète les producteurs, en particulier ceux engagés dans les circuits courts, car elle menace la fluidité de la filière et la valorisation locale des animaux (Observatoire des filières, 2025).

Enfin, si les prix de la viande ovine ont été soutenus par la demande lors des fêtes, le marché reste instable : la spéculation, la concurrence des importations, la prudence des distributeurs et les fluctuations de la consommation rendent les perspectives économiques incertaines. Il conviendra de suivre attentivement l'évolution de ces paramètres pour évaluer la résilience et le potentiel de rebond de la filière ovine wallonne à moyen terme (Observatoire des filières, 2025).

9. Perspectives et défis pour la filière ovine wallonne

À l'horizon 2030, l'objectif affiché par les acteurs de la filière ovine wallonne est ambitieux : tripler le niveau de production par rapport à celui de 2015. Pour atteindre cette cible, un ensemble d'actions structurantes est envisagé, à la fois en amont et en aval de la filière.

Cela passe notamment par la formation continue des éleveurs, mais aussi de l'ensemble des métiers associés : tondeurs, abatteurs, découpeurs, transformateurs... Le développement de systèmes bovin-ovin complémentaires, l'amélioration des infrastructures post-abattage, la structuration des circuits de commercialisation ainsi que le maintien d'un encadrement technique de qualité font également partie des leviers mobilisés. (Collège des producteurs, 2023).

Par ailleurs, la filière doit faire face à plusieurs défis majeurs. La présence croissante du loup en Wallonie constitue une menace directe pour les troupeaux (Swennen L., 2021) et pourrait affecter l'acceptabilité sociale de l'élevage ovin. L'accès au foncier, problématique partagée avec l'ensemble du monde agricole, limite également les capacités d'installation ou d'agrandissement des exploitations ovines (Verhaegen I., 2020).

À cela s'ajoute la faible valorisation des coproduits de l'élevage (laine, cuir, lanoline, cinquième quartier), qui représente une source de revenus encore largement sous-exploitée (Gillet P., 2025). L'érosion des outils d'abattage disponibles sur le territoire allonge les distances de transport pour les animaux vivants, avec des conséquences économiques et éthiques (Maldague A., et al., 2022). Enfin, les incertitudes réglementaires – en constante évolution – constituent un facteur d'instabilité pouvant compromettre les efforts consentis sur le long terme.

Malgré ces contraintes, le dynamisme actuel de la filière, porté par une nouvelle génération d'éleveurs motivés et bien formés, ouvre des perspectives solides. Le chemin parcouru depuis 2015 témoigne d'un engagement collectif important. Il reste maintenant à consolider ces avancées pour renforcer la souveraineté alimentaire régionale et faire de la production ovine un véritable pilier de l'agriculture wallonne de demain (Collège des Producteurs, 2022).

Chapitre 2 : le logiciel « Couprod »

1. Présentation de « Couprod »

Dans le cadre de ce mémoire de fin d'études, il est essentiel de présenter les outils mobilisés pour l'analyse et la collecte des données technico-économiques. Le logiciel COUPROD, développé par l'Institut de l'Élevage en France, constitue une référence pour le calcul et le diagnostic des coûts de production dans les exploitations herbivores, qu'elles soient ovines, caprines ou bovines, soit laitiers ou allaitants.

COUPROD offre une approche cohérente, standardisée et détaillée de la répartition des coûts par atelier de production, permettant ainsi d'objectiver la rentabilité des différentes activités d'élevage. Grâce à ses fonctionnalités, il facilite la comparaison entre exploitations et la mise en évidence des marges de progrès, tout en s'adaptant aux spécificités de chaque système de production. Cet outil s'appuie sur une méthodologie reconnue, validée par les principaux acteurs du secteur, et s'intègre dans les réseaux de référence technico-économique à l'échelle nationale et internationale (Institut de l'élevage, 2021).

2. Historique

L'intérêt pour la maîtrise des coûts de production en élevage remonte aux années 1960-1970. Déjà à cette époque, les éleveurs cherchaient à connaître précisément le prix de revient de leur production, notamment pour le lait, afin d'évaluer la rémunération de leur travail. Cette démarche s'appuyait sur un suivi rigoureux des charges et des produits, en collaboration avec leurs conseillers, comme en témoigne l'expérience du CETA du Morbihan en 1958.

À la fin des années 1980, les premiers travaux sur les coûts de production sont initiés au sein de l'Institut de l'élevage. En 1996, l'Institut publie une première étude sur le coût de production en bovin viande (taurillon), à la demande de l'Office national interprofessionnel des viandes. Ce travail s'effectue en lien étroit avec les conseillers des Chambres d'agriculture impliqués dans le dispositif Réseaux d'élevage de l'Ouest de la France, chargés du suivi et de l'analyse du fonctionnement des exploitations.

L'année 2003 marque un tournant avec la libéralisation de la PAC et le découplage des aides, qui stimulent l'usage du calcul des coûts de production. La réforme de 1992 avait déjà rapproché les prix intérieurs des prix mondiaux, augmentant la volatilité des marchés. Le découplage des aides permet alors aux agriculteurs d'adapter leurs systèmes de production tout en conservant les soutiens, rendant le suivi des coûts encore plus stratégique (Dossier Économie de l'élevage, 2004).

En 2007, face à la diversité des méthodes de calcul, l'intérêt pour une harmonisation s'affirme. Une commande du CNIEL permet d'établir une méthode rigoureuse, conforme aux standards internationaux (IFCN, Agribenchmark), pour les exploitations laitières diversifiées. Cette méthode deviendra la référence pour les exploitations bovines laitières.

Dès 2008, la méthodologie est étendue aux autres filières herbivores (bovins viande, ovins, caprins), grâce à un groupe de travail interne à l'Institut de l'Élevage, en collaboration avec les Chambres d'agriculture et le dispositif Réseaux d'élevage.

INOSYS Réseaux d'élevage : créé dans les années 1980, INOSYS Réseaux d'élevage est un dispositif national français qui vise à produire et diffuser des références sur le fonctionnement

et la durabilité des systèmes d'élevage herbivores français. Il repose sur une approche globale et systémique des exploitations, mobilisant aujourd'hui près de 1 500 éleveurs et 270 conseillers et ingénieurs issus des Chambres d'agriculture et de divers organismes techniques, sous l'animation de l'Institut de l'Élevage.

Le suivi des exploitations, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, s'appuie sur la collecte de données technico-économiques et environnementales, permettant d'évaluer la performance, la résilience et la viabilité des systèmes d'élevage dans la durée. L'outil commun « DIAPASON » garantit l'harmonisation des indicateurs collectés et facilite la construction de cas-types représentatifs (Seegers, J. & Dupire, O. (2023)).

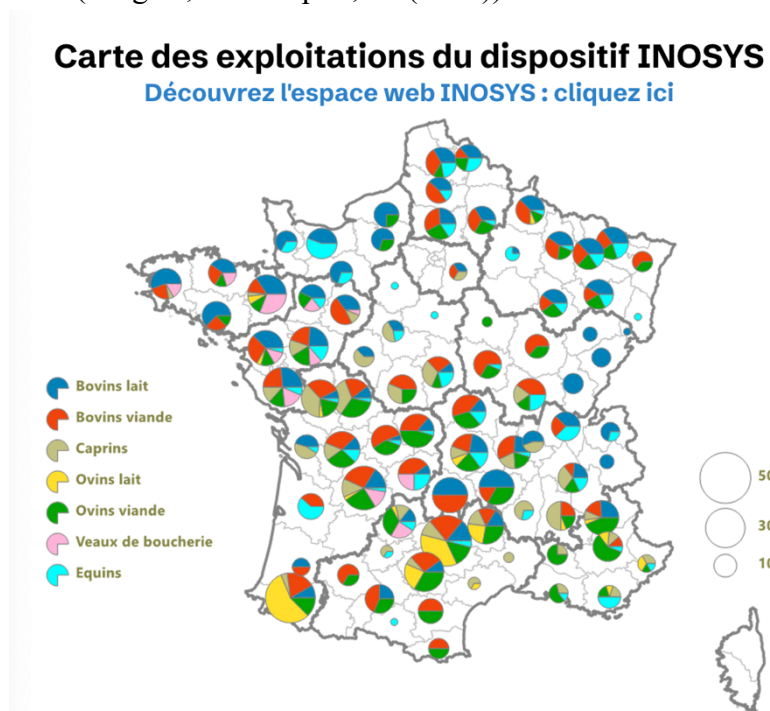


Figure 18: Carte des exploitations du dispositif INOSYS (Idele, 2023)).

La crise du lait de 2009, marquée par une chute brutale du prix du lait de 25 % au premier semestre, accélère la diffusion de la méthode de calcul des coûts de production.

Entre 2012 et 2013, la méthode s'ouvre aux productions végétales et aux autres filières d'élevage (porcs, volailles), grâce à des travaux communs au sein du Réseau Mixte Technologique Économie des Filières Animales (RMT).

En 2013, l'Institut de l'Élevage lance l'informatisation de la méthode « coût de production » pour toutes les filières, avec le développement d'une application pour les conseillers et d'une version web pour les éleveurs et étudiants. Ce projet s'appuie sur de nombreux partenariats avec les acteurs du conseil agricole.

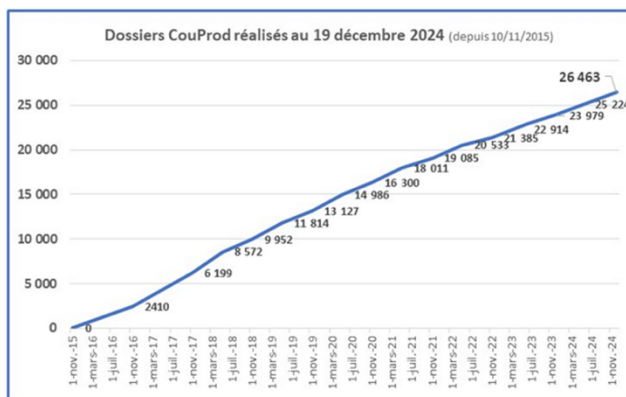
En 2015, la méthode, désormais baptisée CouProd, est informatisée et robuste. Les formations à destination des conseillers démarrent et rencontrent un vif succès. En décembre 2024, 665 personnes issues de 130 organismes différents ont été formées.

Entre 2015 et 2016, le déploiement de CouProd en ferme permet un accompagnement technique individuel ou collectif des éleveurs, structuré en trois étapes : analyse technico-économique, comparaison intra-système et recherche de leviers d'amélioration du revenu.

À partir de 2018, la méthode devient un outil de référence pour les politiques publiques : les lois Egalim imposent la référence au coût de production dans la définition des prix de vente sous contrat ou en coopérative. Les interprofessions (CNIEL, Interbev, Anicap, FBL) retiennent CouProd pour établir les indicateurs de coût de production et de prix de revient.

Courbe de l'évolution du nombre de dossiers et répartition par filière

26 463 dossiers toutes filières au 19 décembre 2024

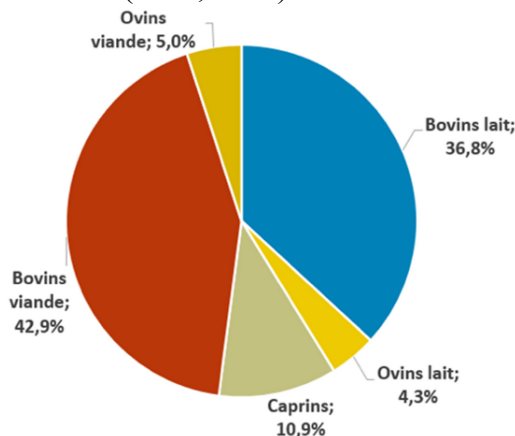


9 % des dossiers sont réalisés avec CouProd Web
(groupes d'éleveurs et d'étudiants)

Source Idele

Figure 19: Courbe de l'évolution du nombre de dossiers (Idele, 2024).

Comme l'indique la courbe de l'évolution du nombre de dossiers ci-dessus (Figure 19), en décembre 2024, plus de 26 000 calculs CouProd avaient été réalisés. La figure 20, représente la répartition par filières des dossiers (Idele, 2024).



Source : Idele

Figure 20: Représentation de la répartition des dossiers par filières (Idele)

Aujourd'hui et pour demain, l'enjeu est de renforcer les partenariats entre les différents acteurs du conseil agricole afin de poursuivre l'amélioration et la diffusion de la méthode CouProd, au service de la transparence et de la performance des filières d'élevage (Idele, 2024).

Le groupe de projet interne de l'IDELE était composé de Jean-Luc Reuillon - Vincent Bellet-Nicole Bossis - Yves Madeline - Emmanuel Morin - Christophe Perrot - Patrick Sarzeaud - Thierry Charroin. La figure 21 représente les éléments marquant de la genèse du calcul du coût de production (Idele, 2025).

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS LA GÉNÈSE DE LA MÉTHODE DE CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION

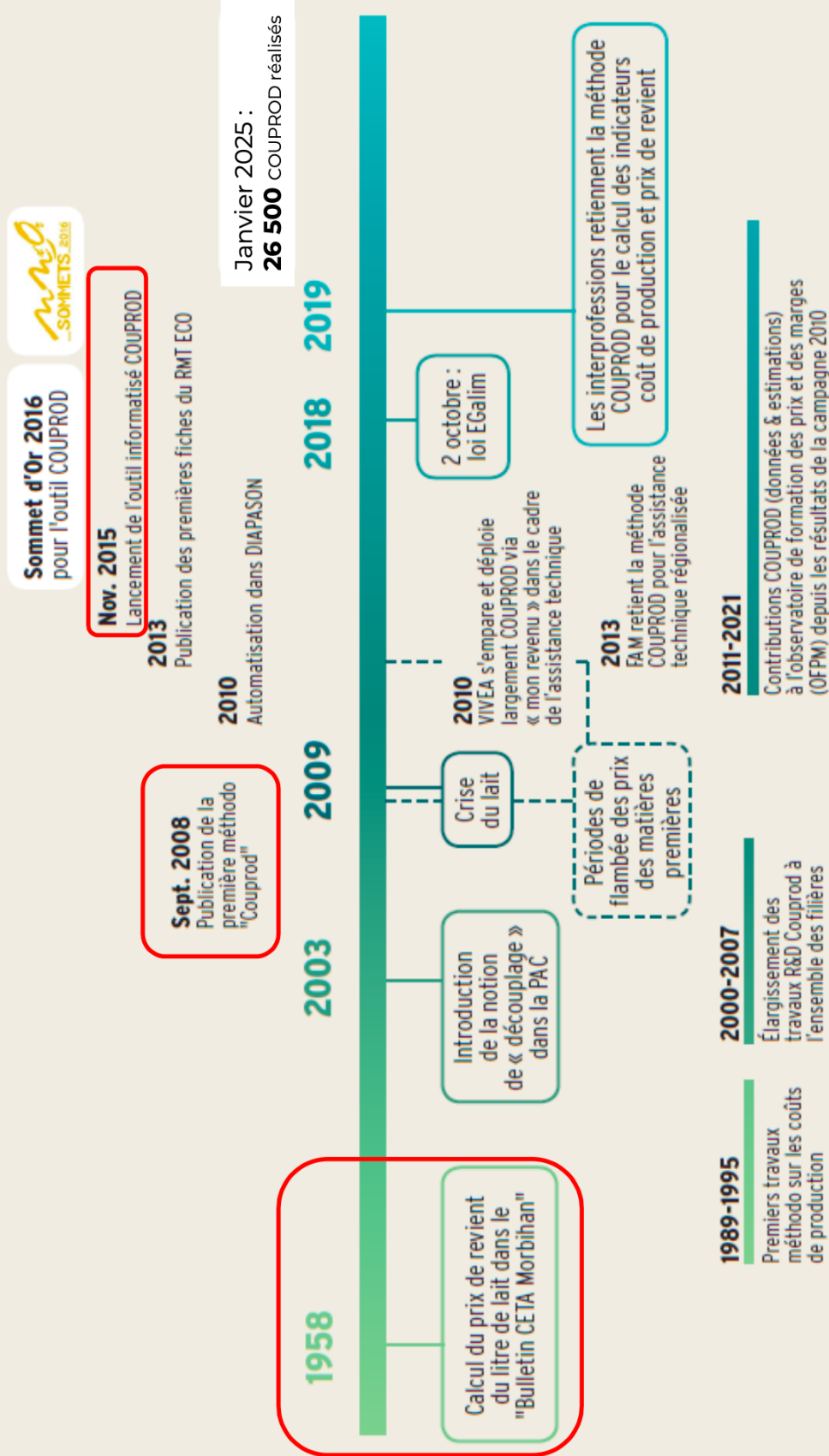


Figure 21: Ligne du temps de la genèse du calcul du coût de production (Idele, 2025)

3. Objectifs et atouts pour l'utilisateur

L'utilisation du logiciel COUPROD présente des avantages majeurs, tant pour les éleveurs que pour les techniciens accompagnant la filière :

- Pour l'éleveur :

COUPROD permet de mieux comprendre les résultats économiques de son exploitation, d'identifier précisément la structure de ses charges et de piloter ses décisions stratégiques sur des bases objectives. Grâce à une analyse détaillée des coûts, l'éleveur peut cibler les leviers d'amélioration, optimiser la rentabilité de chaque atelier et mieux anticiper les évolutions du marché.

- Pour le technicien :

L'outil offre un cadre de diagnostic et de conseil complet, fondé sur une méthode harmonisée et reconnue au niveau national et international. Il facilite l'accompagnement des éleveurs dans des contextes de production variés, tout en garantissant la comparabilité des résultats et la pertinence des recommandations. (Institut de l'élevage, 2021).

4. Fonctionnalités principales

COUPROD se distingue par plusieurs fonctionnalités clés :

- Calcul des coûts de production : Détermination précise du prix de revient, ventilation détaillée des charges (courantes, amortissements, supplétives) et valorisation du travail de l'exploitant.
- Analyse économique : Repérage des marges de progrès, simulation de scénarios économiques et identification des points forts et faibles de l'atelier.
- Approche dissociée élevage/cultures : Attribution claire des charges et des produits à chaque activité de l'exploitation, permettant une analyse fine même dans les systèmes mixtes
- Notion de comparaison aux systèmes identiques voisins. Plus performant que la moyenne ou inverse (Inosys)... (*Institut de l'élevage, 2021*).

5. Méthode de calcul : origine et principe

La méthode de calcul utilisée par COUPROD s'appuie sur le dispositif INOSYS Réseaux d'Élevage, coordonné par l'Institut de l'Élevage en France. Ce cadre méthodologique, élaboré en concertation avec les principales filières herbivores (bovins, ovins, caprins), vise à harmoniser l'évaluation des coûts de production à l'échelle nationale. Il est validé par des partenaires institutionnels tels que les Chambres d'Agriculture, les coopératives et CERFRANCE, garantissant la robustesse et la comparabilité des résultats.

COUPROD adopte les principes des méthodes reconnues à l'international, notamment celles des réseaux IFCN (International Farm Comparison Network pour le lait) et Agribenchmark (pour la viande), ce qui permet de situer les performances d'un atelier ou d'une exploitation dans un contexte européen ou mondial. Cette approche standardisée facilite la constitution de référentiels technico-économiques et l'identification des marges de progrès pour chaque système d'élevage.

6. Fonctionnement technique et gouvernance

COUPROD est accessible via une licence annuelle, dont le coût varie entre 120 € et 220 € selon le volume d'utilisation. Le logiciel se distingue par une interface intuitive et une structuration des données autour de trois grandes catégories :

- Caractéristiques de l'exploitation : informations sur la main-d'œuvre, les surfaces, les troupeaux, les assolements.
- Données techniques des ateliers : performances zootechniques et organisation des ateliers.
- Données économiques : charges fixes et variables, produits, aides, subventions.

Chaque organisme utilisateur dispose d'un gestionnaire de données et d'opérateurs de saisie, assurant la qualité et la sécurité des informations collectées. Une version web est également disponible, facilitant l'accès et le partage des données entre les différents acteurs du conseil et de la production.

7. Formations disponibles

L'accès au logiciel COUPROD est conditionné à une formation dispensée par l'Institut de l'Élevage, afin de garantir une utilisation optimale et homogène de l'outil. Deux formats de formation sont proposés :

- Initiation (2 jours) : introduction à la méthode du coût de production et prise en main pratique du logiciel.
- Approfondissement (1 jour) : perfectionnement centré sur l'utilisation avancée de COUPROD et l'analyse approfondie des résultats.

Ces formations assurent la fiabilité des diagnostics réalisés et favorisent la diffusion d'une culture commune de l'analyse technico-économique au sein des filières herbivores (Institut de l'élevage ; Idèle, 2025).

8. Analyse par atelier et clés de répartition

8.1. *Atelier par atelier*

Un "atelier" désigne ici une unité de production homogène au sein d'une exploitation (par exemple : atelier ovine viande, atelier bovin lait, etc.). Le coût de production comprend l'ensemble de l'atelier considéré, c'est-à-dire le cheptel reproducteur (brebis, agnelles, béliers), ainsi que toutes les surfaces servant à son alimentation. Pour les exploitations mixtes, les charges et produits communs sont répartis à l'aide de clés définies à l'échelle nationale élaborée dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'Élevage (Institut de l'élevage, 2020).

8.2. *Clés de répartition*

Pour ventiler les charges communes (main-d'œuvre, mécanisation, bâtiments...), des clés issues du réseau INOSYS sont basées sur des unités physiques comme les unités de gros bétail (UGB) ou les hectares. Comme l'explique Thierry Charroin de l'Institut de l'Élevage : « À partir de coefficients basés sur des unités physiques (animaux, hectares) et calculés à partir des fermes du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage, on peut déterminer le pourcentage de charges à affecter aux différents ateliers ». Ces coefficients s'adaptent à différentes situations : plaine, montagne, atelier viande, cultures de vente. Depuis 2009, ces clés ont été affinées pour intégrer de nouveaux types de production (agriculture biologique, cultures industrielles, irrigation) et permettre une répartition des charges plus pertinente pour les systèmes de polyculture-élevage (Institut de l'élevage, 2020).

8.3. *Nature des charges*

- Charges courantes : achats d'aliments, frais vétérinaires, carburants, engrais, semences...

Elles correspondent aux dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice comptable, ajustées pour tenir compte des variations de stocks. Les céréales produites et consommées directement sur l'exploitation sont valorisées selon leur coût de production réel, et non selon leur éventuel prix de revente. À noter que les cotisations sociales de l'exploitant, estimées sur plusieurs années, ne figurent pas dans cette catégorie ; elles sont prises en compte séparément dans les charges supplétives, selon un montant forfaitaire (Idele).

- Amortissements : matériel, bâtiments, installations...

Ce sont des charges calculées de manière comptable, représentant l'usure et l'obsolescence progressive du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés dans le cadre de l'activité agricole. Ces amortissements reflètent la dépréciation des immobilisations sur leur durée de vie économique.

- Charges supplétives : rémunération forfaitaire du travail (2 SMIC brut par Unité de Main d'œuvres,(UMO)), des terres et des capitaux (charge estimée pour rémunérer le travail et le capital de l'exploitant), (Institut de l'élevage, 2020).

Il s'agit de charges calculées, destinées à valoriser les ressources que l'exploitant met personnellement à disposition de son exploitation sans contrepartie monétaire directe. Elles incluent :

- Les terres en propriété : valorisées sur la base d'un loyer fictif, équivalent au fermage moyen pratiqué sur l'exploitation ou dans la région.
- Les capitaux propres : rémunérés au moyen d'un taux d'intérêt annuel défini, simulant un placement sécurisé.
- Le travail de l'exploitant : estimé sur la base de 2 SMIC bruts par Unité de Mains-d'œuvre (UMO), en intégrant le salaire net et 30 % de charges sociales.

8.4. *Produits de l'atelier*

- **Produits principaux** : ventes d'agneaux
- **Produits joints** : produit secondaire valorisé (brebis de réforme, laine, autre : pâturage rémunéré (agri-photovoltaïsme, éco pâturage d'entretien, accueil à la ferme, gîte, ferme pédagogique, golf champêtre, etc...).
- **Aides affectées** : aides PAC couplées/découplées réparties selon les surfaces, aides exceptionnelles (FCO, inondation, sécheresse, etc.), (Institut de l'élevage, 2020).

8.5. *Indicateurs technico-économiques*

8.5.1. La production d'équivalent carcasse d'agneaux

La production équivalente carcasse d'agneaux tient compte des agneaux vendus (vif en € ou carcasse en kg), corrigés des variations de stock (inventaire de fin – inventaire de début en €) et des achats éventuels (agneaux pour l'engraissement et reproducteurs), tous convertis en équivalent kg de carcasse (Idele, 2025).

Tous les montants en € sont divisés par le prix moyen au kilo des agneaux vendus en carcasse. Si l'exploitation ne commercialise pas d'agneaux en carcasse, un prix national de référence est utilisé (6,4 € en 2016).

8.5.2. Le prix de revient (€/kg de carcasse)

Le prix de revient correspond au prix de vente nécessaire pour couvrir l'ensemble des charges engagées dans l'atelier, après prise en compte des produits secondaires et des aides publiques. Il constitue ainsi le seuil minimal de viabilité économique de l'atelier.

Ce prix intègre :

- Les aides : aides PAC (couplées ou découplées), réparties en fonction des surfaces ou des effectifs ;
- Les produits joints : revenus issus des brebis de réforme, vente de laine, ou autres produits secondaires.

De ce fait, le prix de revient est toujours inférieur au coût de production brut, puisqu'il inclut la déduction de ces soutiens et recettes annexes.

$$\text{Prix de revient (€/kg carcasse)} = \frac{\text{Coût de production total} - (\text{Aides} + \text{produits joints})}{\text{Production équivalente d'agneaux carcasse}}$$

Figure 22: Formule du prix de revient (Idele, 2024).

8.5.3. Rémunération du travail permise par le produit (€/UMO)

La rémunération du travail exploitant permise par le produit correspond à ce qu'il reste des recettes une fois toutes les charges courantes, amortissements et rémunérations des capitaux propres payés. Cet indicateur mesure concrètement le revenu disponible pour rémunérer le travail de l'exploitant.

Il permet ainsi d'évaluer précisément si l'atelier ovin viande dégage un revenu suffisant au regard du temps de travail investi par l'exploitant.

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Rémunération de la} \\ \text{main-d'œuvre} \\ \text{par unité de produit} \\ \text{vendu} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Volume} \\ \text{commercialisé} \\ \text{nombre d'unités par} \\ \text{an et par UMO} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Rémunération de la} \\ \text{main-d'œuvre} \\ \text{par an et par UMO} \\ \text{exploitant} \\ \hline \end{array}$$

Figure 23: Formule de la rémunération de la main-d'œuvre (Institut de l'élevage, 2025).

La main-d'œuvre exploitante intègre le conjoint qui travaille sur l'exploitation évaluée en équivalent temps plein : une personne à plein-temps sur l'exploitation = 1 UMO par convention, la main-d'œuvre exploitante est valorisée sur la base de 2 SMIC brut ; ce montant couvre les charges sociales exploitant qui ne doit donc pas être prise en compte au niveau des charges courantes

- La main-d'œuvre salariée est déjà prise en compte dans les charges courantes
- La main-d'œuvre bénévole est non prise en compte dans le coût de production (sauf productivité du travail)
- Les cotisations sociales de l'exploitant sont intégrées avec la rémunération de la main-d'œuvre (majoration de 30% du SMIC net)

8.5.4. Le coût de production (€/kg de carcasse)

Le coût de production représente l'ensemble des charges engagées pour produire un kilogramme de carcasse d'agneau. Il est calculé selon la méthode harmonisée du réseau INOSYS et du logiciel Couprod, en tenant compte de trois grandes catégories de charges : charges courantes, amortissements, charges supplétives.

Le coût de production est obtenu en divisant la somme totale de ces charges par la production équivalente en kilogrammes de carcasse, qui tient compte des agneaux vendus, des variations de stock et des achats éventuels, tous convertis en équivalents kilogrammes de carcasse. C'est la somme de toutes les charges rapportée au kg de carcasse produit (Institut de l'élevage, 2025).

$$\text{Coût de production (€/kg carcasse)} = \frac{\text{Total des charges (courantes + amortissements + supplétives)}}{\text{Production équivalente d'agneaux en kg de carcasse}}$$

Figure 24: Formule du coût de production (Idele, 2024).

Le calculer le coût de production de façon identique a nécessité de bien définir et distinguer trois notions :

- « Coût de production » :
- « Prix de revient » :
- « Rémunération du travail exploitant permise par le produit »

Le schéma (figure 24) présente la décomposition du coût de production et des produits affectés à l'atelier laitier, ici comme exemple. On distingue plusieurs postes de charges :

- (en vert) : il s'agit des dépenses directement liées à l'activité (alimentation, santé animale, énergie, etc.).
- (en gris) : ils correspondent à la répartition du coût des investissements (bâtiments, matériel) sur leur durée d'utilisation.
- (en orange clair) : cela représente la rémunération attendue pour les capitaux investis par l'exploitant (foncier, trésorerie).
- (en jaune) : elle est calculée sur la base de 2 SMIC par unité de main-d'œuvre familiale. C'est le besoin de revenu disponible, pour l'autofinancement, les charges sociales et les salaires.

En face, les produits de l'atelier comprennent :

- (en bleu), le prix de vente du lait
- (en beige), comme la vente de veaux ou de vaches de réforme
- (en rose), aides couplées ou non, attribuées à l'atelier

Le prix de revient du lait (indiqué par la flèche verte 1) correspond au niveau de prix qui permet de couvrir l'ensemble des charges, y compris une rémunération du travail de l'exploitant équivalente à 2 SMIC. C'est un indicateur de viabilité économique à moyen terme.

La rémunération réellement permise par le produit (flèche rouge 2) dépend du niveau effectif des produits (prix du lait, aides, produits joints). Si le prix du lait augmente, sans changement du coût de production, c'est la rémunération de l'exploitant qui s'améliore : le surplus vient augmenter le revenu disponible, mais le prix de revient (c'est-à-dire le seuil de viabilité) reste identique tant que les charges ne changent pas.

Si le prix du lait passe de 372 €/1000 L à 400 €/1000 L (Idele 2018), alors que le coût de production global reste stable, la différence entre les produits et les charges augmentent. Cela se traduit par une meilleure rémunération du travail de l'exploitant, mais le prix de revient (le seuil à atteindre pour couvrir tous les coûts, y compris une rémunération « normale ») ne change pas.

À l'inverse, si le prix du lait baisse sous le prix de revient, la rémunération du travail chute, voire devient nulle ou négative.

Ce schéma met donc en lumière l'importance de distinguer :

Le coût de production, qui intègre toutes les charges, y compris une rémunération théorique du travail.

Le prix de revient, qui sert de repère pour juger si le prix payé au producteur permet une rémunération correcte.

La rémunération effective, qui dépend du prix réellement obtenu sur le marché.

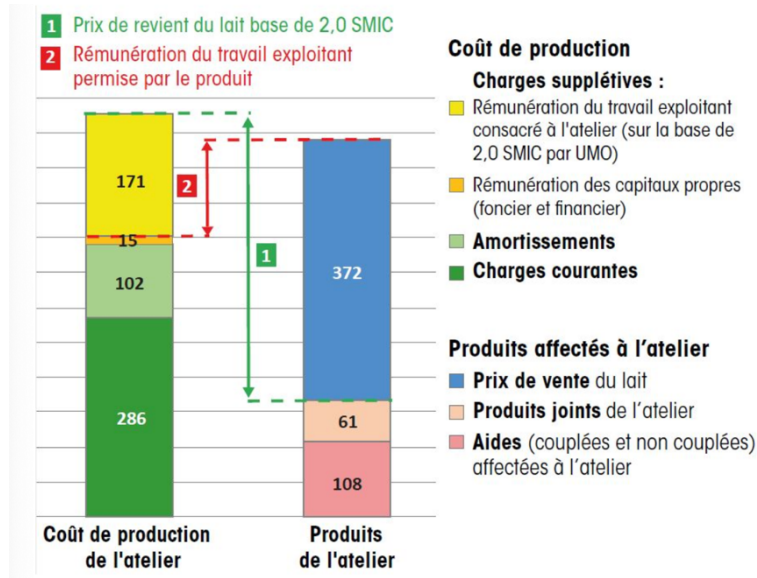


Figure 25: Représentation de la composition du coût de production de l'atelier et du produit de l'atelier (Institut de l'élevage, 2025).

Qu'est-ce que le prix de fonctionnement ?

Le prix de fonctionnement (exprimé en €/kg de viande) est un indicateur économique qui permet de mesurer le niveau de prix de vente nécessaire pour couvrir :

- L'ensemble des charges courantes (alimentation, santé, énergie, entretien, etc.)
- Les amortissements (répartition du coût des investissements sur leur durée d'utilisation)
- La rémunération du travail familial (souvent calculée sur la base de 2 SMIC pour une unité de main-d'œuvre familiale)

Ce prix de fonctionnement tient compte également des **produits joints** (par exemple : vente de laine ou de brebis de réforme) et des **aides** (couplées ou non couplées, c'est-à-dire liées ou non à la production).

Il indique le prix minimum de vente (par exemple, de la viande) nécessaire pour que l'exploitation couvre toutes ses charges et assure une rémunération du travail familial équivalente à 2 SMIC, en tenant compte des autres produits et des aides perçues.

Si le prix de marché est supérieur au prix de fonctionnement : l'exploitation dégage une marge supplémentaire.

Si le prix de marché est inférieur au prix de fonctionnement : l'exploitation ne couvre pas ses charges et/ou la rémunération du travail familial est insuffisante (Institut de l'élevage, 2020).

La trésorerie permise par le produit (exprimée en €/kg de viande) est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de l'atelier de production à générer du disponible financier pour l'exploitant, une fois couverts l'ensemble des charges de fonctionnement hors prélèvements privés et autofinancement.

=Total des produits affectés–Coût de fonctionnement hors travail

- Total des produits affectés : il s'agit de l'ensemble des recettes générées par l'atelier (ventes principales, produits joints, aides couplées et non couplées).
- Coût de fonctionnement hors travail : ce sont toutes les charges de l'atelier, à l'exception de la rémunération du travail de l'exploitant et de l'autofinancement (par exemple : alimentation, santé, énergie, amortissements, etc.).

Si la trésorerie permise par le produit est positive, cela signifie que l'atelier dégage un surplus financier après avoir couvert tous ses frais de fonctionnement hors travail. Ce surplus peut alors servir à rémunérer le travail de l'exploitant, à financer les prélèvements privés, à rembourser des emprunts ou à investir.

Si elle est négative, cela indique que le produit de l'atelier ne suffit pas à couvrir les charges de fonctionnement : il n'y a pas de trésorerie disponible pour rémunérer le travail ou investir, ce qui met en danger la viabilité à court terme de l'exploitation.

8.6. Évaluation du travail

Le temps de travail est évalué en UMO (unité de main-d'œuvre), à raison de 1 607 heures/an pour un salarié équivalent temps plein. Pour les exploitations diversifiées, des clés INOSYS permettent l'allocation par atelier, ce qui est essentiel pour juger de l'efficacité économique spécifique à chaque atelier. Cette méthodologie standardisée permet de comparer objectivement différents systèmes d'élevage, en tenant compte non seulement du temps effectif consacré à l'atelier, mais aussi de sa répartition saisonnière (Inosys réseaux d'élevage, 2025).

8.7. Analyse globale

Les charges sont regroupées selon 8 grands postes :

- alimentation achetée
- approvisionnement des surfaces
- frais d'élevage
- mécanisation
- bâtiments
- frais de gestion
- foncier/capital
- travail.

Cette structuration permet d'identifier rapidement les postes les plus coûteux et de cibler les interventions prioritaires. Par exemple, le système d'alimentation (aliments + mécanisation + surfaces) représente en moyenne 40% du coût total d'un atelier ovin viande (INOSYS, 2018). En examinant la répartition des charges dans chaque exploitation, on peut ainsi mettre en évidence les écarts par rapport aux références sectorielles et identifier les marges de progrès potentielles (Institut de l'élevage, 2020).

8.8. Répartition des données entre les différents ateliers d'une même exploitation.

Deux méthodes ont été appliquées selon les cas :

- Répartition automatique par le logiciel COUPROD, sur base du nombre d'UGB et des coefficients techniques standards ;

Les coefficients techniques standard intégrés dans le logiciel COUPROD, développé par l'Institut de l'Élevage, constituent des valeurs de référence utilisées pour homogénéiser les analyses technico-économiques. Ces données sont régulièrement actualisées à partir des

réseaux d'élevage et des suivis de terrain, et sont adaptées aux spécificités régionales (IDELE, 2022).

- Répartition manuelle, lorsque l'éleveur disposait d'informations précises sur les volumes effectivement consommés, afin de mieux coller à la réalité de l'exploitation.

8.9. Limites de l'approche « coût de production »

Si l'approche par coût de production offre une vision standardisée et comparable, elle présente néanmoins certaines limites :

- La productivité du travail n'est pas prise en compte, ce qui peut masquer des différences d'efficacité importantes entre exploitations de même taille.
- Un faible coût de production peut masquer un sous-investissement, particulièrement dans les postes liés au renouvellement du matériel ou à l'entretien des bâtiments.
- Cette méthode isole parfois mal les interactions dans les systèmes mixtes, notamment les synergies ou compétitions pour l'accès aux ressources (main d'œuvre, surfaces) entre différents ateliers d'une même exploitation (Idele, 2024).

Cette approche doit donc être complétée par d'autres indicateurs techniques et économiques pour une vision globale de la performance des systèmes d'élevage ovin.

Chapitre 3 – Définitions et concepts clés

Afin de garantir une bonne compréhension des analyses menées, ce chapitre présente les principales notions, unités et indicateurs mobilisés dans l'évaluation technico-économique des exploitations ovines.

1. Dispositifs de soutien public à la filière ovine en Wallonie

1.1. *La politique agricole commune-cadre européen*

La Politique Agricole Commune (PAC), instaurée en 1962, a développé des dispositifs de soutien en faveur de la filière ovine, reconnue comme structurellement fragile face à la volatilité des marchés et à la concurrence internationale. Une prime spécifique aux ovins a été instaurée dans les années 1980, puis supprimée lors de la réforme de 1992. Toutefois, une aide couplée ovine a été réintroduite en 2015 afin de soutenir les effectifs et la viabilité économique des élevages (Ledroit V., 2025).

Depuis 2015, la Wallonie applique une aide couplée à la brebis, dont l'objectif est de renforcer la compétitivité du secteur et de stabiliser le nombre de brebis sur le territoire. Dans le cadre de la programmation PAC 2023-2027, le budget alloué à cette aide couplée en Wallonie a été significativement augmenté, avec une enveloppe annuelle passant d'environ 1,7 million d'euros à près de 2,7 millions d'euros, soit une hausse de plus de 50 %. Cette augmentation vise à soutenir davantage les éleveurs ovins et à encourager le maintien, voire le développement, des cheptels sur le territoire wallon (État de l'agriculture wallonne, 2024).

Avec la réforme de la PAC entrée en vigueur le 1er janvier 2023, plusieurs évolutions majeures ont été actées :

- Montant et conditions :

L'aide couplée ovine s'élève à 27 €/brebis de plus de 6 mois, présentes sur l'exploitation entre le 1er avril et le 30 septembre de l'année de la demande. L'aide est plafonnée à 400 brebis par personne physique ou exploitation, et un minimum de 30 brebis est requis pour être éligible.

- Gestion dynamique du troupeau :

Les agnelles de renouvellement (jeunes ovins femelles de moins d'un an n'ayant pas encore mis bas) peuvent être intégrées librement dans le troupeau, sans limitation de pourcentage. Toutefois, pour être comptabilisées dans le cadre de l'aide couplée ovine, elles doivent avoir atteint l'âge de 6 mois révolus au moment de la période de rétention. Cela permet une certaine souplesse dans la gestion du troupeau, tout en respectant les critères d'éligibilité de la PAC.

- Enregistrement et contrôles :

Les animaux doivent être encodés dans l'application ANIMAL sur la plateforme PAC-ON WEB (déclarations en avril et octobre), et l'administration vérifie le nombre minimal observé pendant la période de rétention pour éviter les pénalités en cas d'écart entre la demande et la réalité du troupeau

- Suppression des références historiques :

Le droit à l'aide n'est plus basé sur l'historique du troupeau, mais sur la situation réelle de l'année de demande, simplifiant les démarches et rendant le dispositif plus accessible.

La PAC encourage également l'intégration des ovins dans des systèmes de valorisation des surfaces herbagères et des cultures intermédiaires. Les prairies permanentes, prairies temporaires, couverts végétaux (trèfle d'Alexandrie, seigle-avoine, colza fourrager, etc.), cultures dérobées, et tournières enherbées exclusivement pâturées par les ovins sont toutes éligibles aux aides surfaciques.

Ces surfaces, à déclarer dans le dossier PAC, conditionnent l'accès à la plupart des aides agro-environnementales et à certains éco régimes, comme la « couverture longue des sols » ou l'« autonomie fourragère », qui valorisent la gestion durable des ressources alimentaires des troupeaux ovins.

En complément, des aides spécifiques existent pour la détention de races locales menacées, déjà évoquées précédemment, ou pour l'agriculture biologique, et peuvent être cumulées avec l'aide couplée ovine. La Wallonie consacre ainsi près de 1 million d'euros par an à ces soutiens, avec une augmentation progressive du budget prévue jusqu'en 2027 pour accompagner la croissance du nombre de brebis primées (Parlement de Wallonie, 2024 ; Collège des Producteurs, 2023 ; SPW, 2023).

2. Les aides complémentaires spécifiques

2.1. *Aides à l'installation des jeunes agriculteurs*

Selon l'article « Prime d'installation pour les jeunes agriculteurs : conditions et démarches », la prime à l'installation pour jeunes agriculteurs est une aide forfaitaire de 70 000 € est attribuée aux jeunes agriculteurs qui s'installent pour la première fois, à titre principal ou complémentaire. Les conditions incluent : être agriculteur actif, répondre à la définition de jeune agriculteur, présenter un plan d'entreprise à 5 ans, tenir une comptabilité de gestion, et atteindre un certain niveau de production brute standard (PBS) (généralement au moins 12 500 € en fin de plan), (Solène, 2025)

2.2. *Majoration PAC pour les jeunes agriculteurs*

Les jeunes agriculteurs bénéficient d'un paiement additionnel dans le cadre de la PAC (paiement redistributif). Ce paiement, destiné à soutenir l'installation et le développement des exploitations dirigées par de jeunes agriculteurs, constitue l'un des principaux outils de la PAC pour favoriser le renouvellement générationnel dans le secteur agricole. Il vise à encourager l'arrivée de nouveaux actifs en agriculture en facilitant leur accès à la profession et en renforçant la viabilité économique de leurs exploitations durant les premières années d'activité (reseauwallonpac, 2022).

2.3. *Aides à l'investissement*

Les agriculteurs wallons peuvent bénéficier d'aides à l'investissement pour l'achat de matériel neuf, la construction ou la rénovation de bâtiments, ainsi que pour des aménagements visant à réduire les émissions polluantes ou à produire de l'énergie renouvelable pour l'autoconsommation. Pour y accéder, il faut être reconnu comme agriculteur actif, inscrit au SIGEC, disposer d'une qualification professionnelle, d'un permis d'environnement en ordre, tenir une comptabilité de gestion et respecter des seuils de production brute standard (entre 12 500 € et 425 000 € par personne physique). Les aides prennent la forme de primes en capital, avec un taux de base pouvant atteindre 40 % du montant forfaitaire de l'investissement, et un plafond fixé à 200 000 € par exploitation sur la période 2023-2027. Des majorations sont possibles selon les caractéristiques de l'exploitation (Wallonie, 2025).

2.4. *Indemnités exceptionnelles : cas de la Fièvre Catarrhale ovine 2024*

Le soutien aux éleveurs suite à l'épidémie de FCO : un dispositif d'indemnisation exceptionnel
En réponse à l'épidémie de Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 3 (FCO-3) qui a frappé durement les élevages wallons en 2024, les autorités régionales ont instauré un dispositif d'indemnisation spécifique, doté d'une enveloppe budgétaire de 15 à 17 millions d'euros. Ce soutien vise à compenser à la fois la mortalité et la morbidité dans les troupeaux ovins et bovins, sur base de montants forfaitaires. Pour les ovins, les exploitations disposant d'au moins 30 brebis sont

éligibles à une indemnisation de 140 € par brebis de plus de 6 mois décédée, ainsi qu'un montant de 60 € pour 40 % des brebis de plus de 6 mois présentes au 30 septembre 2024, au titre de morbidité. Une preuve d'infection (attestation vétérinaire ou lettre de l'AFSCA) est requise, ainsi qu'une preuve scientifique à conserver sur l'exploitation. Le montant total d'aide est plafonné à 15 000 € par exploitation (bovins et ovins confondus) pour respecter les règles européennes sur les aides de minimis (FUGEA, 2024).

3. Cadre socio-économique du métier d'agriculteur en Wallonie et en France

3.1. *Niveaux de rémunération en agriculture*

En agricole : Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC), en agricole suit exactement le même montant que le SMIC général en France. La grille des salaires en production agricole commence au SMIC (11,88 €/h en 2025), soit 1 801,80 € brut mensuel pour un temps plein, et augmente selon les qualifications et l'ancienneté. Ainsi, 2 SMIC en agricole représentent les mêmes montants que pour tout autre secteur : 3 603,60 € brut mensuel ou 43 243,20 € brut annuel(Brunet, O. 2024).

Au niveau de la Wallonie, le salaire moyen des agriculteurs en Wallonie est mesuré principalement par le revenu du travail par unité de travail (RT/UT), qui représente le revenu brut annuel pour une personne travaillant à temps plein dans une exploitation agricole. le revenu moyen d'un agriculteur en Wallonie en 2022 était de 50 040 € brut/an, soit presque équivalent au salaire moyen belge, mais ce chiffre peut varier fortement selon les années et les filières agricoles(État de l'agriculture wallonne, 2023).

3.2. *Charges sociales et obligations fiscales*

En Belgique, les charges spéciales des exploitants agricoles regroupent l'ensemble des cotisations, taxes et obligations fiscales ou sociales qui s'appliquent spécifiquement au secteur agricole. Voici les principaux éléments à connaître :

- Cotisations sociales

Les agriculteurs, comme tous les indépendants, doivent payer des cotisations sociales calculées sur leur revenu professionnel net. Ces cotisations financent la sécurité sociale (pensions, soins de santé, allocations familiales, etc. Les cotisations sociales sont obligatoires et représentent une part importante des charges d'exploitation (INASTI).

- Taxes environnementales

Les exploitants agricoles wallons sont soumis à une taxe sur les charges environnementales, destinée à compenser l'impact de leur activité sur l'environnement, notamment sur la ressource en eau. Le montant de cette taxe est calculé en fonction de :

- La superficie déclarée (terres, prairies)
- Le cheptel déclaré (nombre d'animaux) (SPW ARNE, 2025).

- Fiscalité spécifique

Les agriculteurs peuvent être imposés selon un régime forfaitaire (forfait agricole) ou sur base réelle, selon la taille et la nature de leur exploitation. Le forfait agricole permet de simplifier la déclaration fiscale : un revenu semi-brut par hectare ou par unité de production est fixé, dont certaines charges sont déjà déduites. Des charges spécifiques (cotisations sociales, taxes, impôts, etc.) peuvent encore être déduites pour arriver au revenu imposable(Securex, 2024). Les charges déductibles incluent notamment :

- Cotisations sociales (indépendants et ONSS pour salariés)
- Primes d'assurance (revenu garanti, pension complémentaire)
- Prélèvements environnementaux (taxe sur les eaux usées, etc.)
- Prélèvements kilométriques, taxe de circulation, précompte immobilier sur les biens professionnels

3.3. Régime de TVA applicable aux exploitants agricoles

Les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un régime particulier de TVA (régime forfaitaire agricole), qui leur permet de ne pas devoir déposer de déclaration périodique de TVA, mais d'appliquer un forfait sur leurs ventes et achats. Ce régime est réservé aux activités strictement agricoles (production végétale, élevage, etc.) et ne s'applique pas aux activités de diversification (transformation, hébergement, etc.)

4. Notions statistiques utilisées dans l'analyse des résultats

Dans le cadre de cette étude, plusieurs indicateurs statistiques ont été mobilisés pour analyser les performances des exploitations ovines et identifier les écarts significatifs entre les élevages. Ces indicateurs permettent de mieux visualiser la dispersion des données et de situer chaque exploitation par rapport à un ensemble de référence :

- **Minimum** : valeur la plus basse observée dans l'échantillon. Elle correspond à l'éleveur dont le résultat est le plus faible pour l'indicateur étudié (ex. : coût de production le plus bas).
- **Seuil d'alerte minimum** : valeur plancher définie comme une limite en dessous de laquelle une situation peut être jugée atypique ou potentiellement problématique. Elle correspond à la moyenne globale diminuée de 1,5 fois l'écart-type ($\text{moyenne} - 1,5 \times \text{écart-type}$).
- **Moyenne globale** : moyenne arithmétique de l'ensemble des données de l'échantillon, calculée sur toutes les exploitations, y compris celles qui ne sont pas dans un groupe spécifique.
- **Écart-type (σ)** : indicateur de dispersion qui mesure à quel point les données s'éloignent de la moyenne. Un écart-type élevé signifie que les valeurs sont très dispersées autour de la moyenne.
- **Moyenne de groupe** : moyenne calculée uniquement sur un sous-échantillon homogène (par exemple, les exploitations en agriculture biologique ou conventionnelle), permettant une comparaison plus ciblée.
- **Seuil d'alerte maximum** : valeur plafond au-delà de laquelle une donnée est considérée comme excessive ou atypique. Elle est calculée selon la formule : $\text{moyenne} + 1,5 \times \text{écart-type}$.
- **Maximum** : valeur la plus élevée observée dans l'échantillon pour l'indicateur considéré. Elle correspond à la situation la plus extrême vers le haut (ex. : coût de production le plus élevé).

Ces indicateurs sont particulièrement utiles pour mettre en évidence les exploitations « hors norme » ou « atypiques », que ce soit positivement (performance exceptionnelle) ou négativement (résultat préoccupant), et ainsi guider les pistes d'amélioration ou d'optimisation (IDELE, 2021).

5. Définition des indicateurs technico-économiques analysés

Afin d'assurer une lecture précise des résultats, il est essentiel de définir les principaux indicateurs technico-économiques utilisés dans cette étude. Ceux-ci permettent d'évaluer à la

fois l'efficacité technique, la maîtrise des charges et la rentabilité économique des ateliers ovins viande, selon l'institut de l'élevage (2021).

- Coût de production (€ / kg carcasse)

Le coût de production représente la totalité des charges engagées pour produire un kilogramme de carcasse (kgc). Il inclut :

- Les charges courantes (alimentation, frais vétérinaires, énergie, etc.)
- Les amortissements
- Les charges supplétives (valorisation du travail de l'exploitant, des terres et des capitaux propres)

Il constitue un repère clé pour juger de la viabilité économique d'un atelier.

- Prix de vente des agneaux (€ / kg carcasse)

Il s'agit du prix réellement perçu pour la vente des agneaux, exprimé par kilogramme de carcasse. Ce prix peut varier fortement selon les circuits de commercialisation (abattoir, vente directe, commerce de proximité...).

- Produit total de l'atelier (€ / kgc)

Cet indicateur additionne l'ensemble des produits affectés à l'atelier (agneaux, brebis réformées, laine, aides PAC), rapportés au kg de carcasse. Il permet d'avoir une vision globale des revenus générés par l'activité.

- Rémunération du travail (€ / kgc)

Il s'agit du revenu dégagé par l'atelier une fois toutes les charges déduites, exprimé par kgc. Il permet d'évaluer la capacité de l'atelier à rémunérer le travail de l'éleveur (et/ou de la main-d'œuvre salariée). En référence, un revenu équivalent à 2 SMIC par UMO est considéré comme un objectif de rémunération viable.

- Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (kgc / UMO)

Elle mesure la quantité de viande produite par unité de travail (UMO). Un indicateur élevé traduit une organisation efficace et une bonne utilisation du temps de travail.

- Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'alimentation des animaux : concentrés, fourrages achetés, cultures fourragères, etc. Il constitue généralement la part la plus importante du coût de production, et représente un levier d'optimisation important.

- Autres coûts hors travail (€ / kgc)

Ce poste rassemble toutes les charges hors alimentation et travail : frais vétérinaires, entretien, énergie, amortissements, foncier... Il donne un aperçu de la gestion des moyens de production hors main-d'œuvre (IDELE, 2021).

II - PARTIE EXPERIMENTALE

Contexte, enjeux et question de recherche

1. Cadre de l'étude et question de recherche

En Wallonie, l'absence de dispositifs de collecte et d'analyse économique dans les élevages ovins rend difficile l'établissement de repères fiables. Il est utile de mettre en place des outils permettant une meilleure compréhension de la rentabilité et des performances des élevages ovins viande en Wallonie. Cette nécessité est renforcée par les enjeux actuels auxquels fait face le secteur agricole : transition environnementale, autonomie alimentaire, valorisation des ressources locales et résilience économique des exploitations.

La filière ovine wallonne reste aujourd'hui peu structurée et insuffisamment dotée en données technico-économiques. Cette situation freine à la fois le pilotage stratégique des exploitations et l'élaboration de politiques publiques adaptées. Dans un contexte où l'agriculture doit répondre à de multiples enjeux, l'élevage ovin représente un levier de diversification pertinent, mais encore sous-exploité en Wallonie.

Conscient de ces défis, le Collège des Producteurs(Cdp), en partenariat avec la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture (DAEA, SPW ARNE), Elévéo (AWE) et l'ARSIA, a inscrit la collecte et l'analyse de données technico-économiques au cœur de l'Action 1 du Plan de développement stratégique de la filière ovine 2019-2029. Cette action vise à rendre disponibles plus de données pour mieux piloter le développement du secteur, en s'appuyant notamment sur :

- la création d'un réseau de fermes ovines de référence ;
- la mise en place d'un système standardisé de collecte et d'analyse des données ;
- la mobilisation d'outils spécifiques, tels que le logiciel COUPROD, pour assurer un traitement rigoureux et harmonisé.

Malgré certaines actions ponctuelles (collecte de données par Elévéo, approches économiques via des cas-types, articles sectoriels, etc.), la mise en œuvre complète du dispositif reste inachevée. Le réseau de fermes de référence, pilier de la stratégie, n'est pas encore opérationnel. Ce manque freine l'établissement de baselines régionales fiables, pourtant indispensables à une stratégie sectorielle cohérente et à un soutien politique renforcé (PAC, plan de relance, etc.).

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce mémoire, qui propose une contribution concrète à la dynamique enclenchée : à travers l'analyse technico-économique d'un panel d'élevages ovins viande wallons, il vise à tester l'utilisation de l'outil COUPROD et à participer à l'établissement de premières données de référence utilisables à l'échelle régionale.

2. Problématique / Question de recherche :

« Comment l'outil COUPROD peut-il contribuer à identifier les marges d'optimisation technico-économiques dans les élevages ovins viande en Wallonie, et en quoi ces résultats peuvent-ils éclairer les orientations stratégiques de développement de la filière ? »

Matériels et méthodes

1. Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objectif d'analyser les performances technico-économiques des élevages ovins viande en Wallonie à l'aide de l'outil COUPROD. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Comprendre la complexité de la collecte des données technico-économique- des élevages.
- Identifier les principaux facteurs influençant la rentabilité des exploitations ;
- Évaluer poste par poste les charges et les produits des ateliers ovins allaitants ;
- Analyser la variabilité des résultats économiques entre exploitations, notamment selon leur taille, leur localisation et leur intégration dans une structure de filière ;
- Proposer des pistes d'optimisation et des leviers d'action pour améliorer la rentabilité des exploitations ovines et soutenir le développement du secteur.
- Ouvrir des pistes de réflexion pour renforcer la productivité et l'efficacité à long terme.

2. Constitution de l'échantillon

Les premiers calculs de coût de production ont été réalisés en novembre 2024 à partir des données comptables 2023, à la suite de contacts établis par téléphone avec des éleveurs identifiés par le Collège des Producteurs. Les visites ont permis de collecter les informations sur le terrain avant de réaliser les calculs au bureau.

Pour constituer un échantillon pertinent, plusieurs critères de sélection ont été définis :

- Localisation en Wallonie ;
- Spéculation ovins allaitant ;
- Troupeau d'au moins 30 femelles de plus de 6 mois ou reproductrices (éleveurs professionnels) ;
- Disponibilité de données comptables fiables pour 2023 et 2024.

Cette diversité a permis de refléter l'hétérogénéité des structures ovines en Wallonie.

L'échantillon a ensuite été élargi grâce au carnet d'adresses du Collège des Producteurs, mais surtout grâce à un appel à participation diffusé via un article dans Le Sillon Belge (cf. Annexe 1). Cette publication a suscité un vif intérêt : de nombreux éleveurs(15) se sont spontanément manifestés, par mail ou par téléphone, pour exprimer leur volonté de rejoindre le projet.

Un tableau de suivi a permis d'organiser les démarches logistiques (coordonnées, dates, origine du contact). Après validation des critères d'éligibilité, les rendez-vous ont été planifiés selon les disponibilités des éleveurs, une liste de documents à préparer a été envoyée au préalable aux éleveurs avant notre entretien (annexe 2).

3. Contexte pratique des visites

Chaque visite débutait par un tour de l'exploitation afin de bien comprendre le contexte et les spécificités, avant la prise systématique des données à l'aide d'une fiche de terrain préétablie par mes soins. Les rendez-vous duraient entre 1 h et 3 h 30, selon la disponibilité des documents, la complexité de l'exploitation et le nombre d'années analysées.

Malgré des efforts de planification (tournées géographiques), la disponibilité irrégulière des éleveurs a nécessité plusieurs déplacements dans certaines provinces, notamment celle du Luxembourg. Une flexibilité importante a été indispensable (rendez-vous en soirée, tôt le matin,

voire le samedi). En fin de campagne, la collecte a été rendue plus complexe par les contraintes saisonnières (travaux extérieurs, agnelages), entraînant parfois des reports ou des annulations.

La carte ci-dessous présente la répartition géographique des exploitations ayant participé à l'étude à travers la Wallonie. Cette représentation permet de visualiser clairement leur localisation ainsi que la diversité territoriale de l'échantillon.

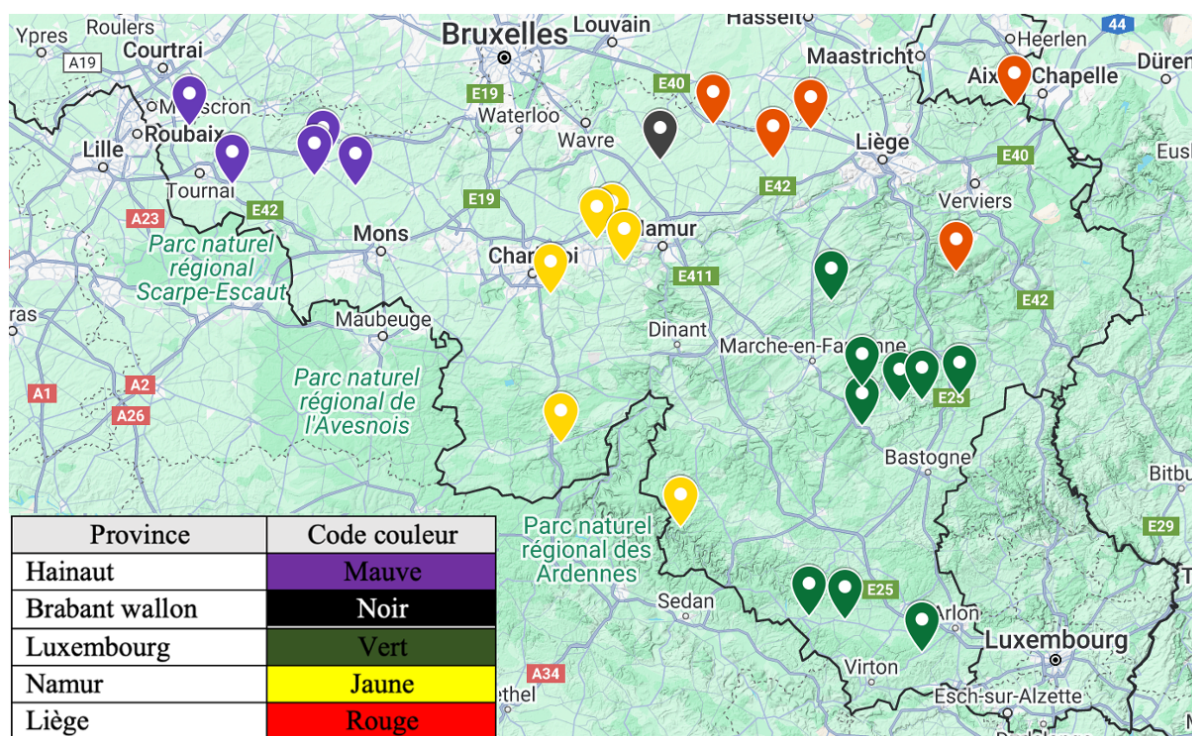


Figure 26: carte géographique de la répartition des éleveurs par province (création personnelle, Google my maps).

Comme l'illustre la carte présentée en figure 26, l'échantillon d'exploitations enquêtées couvre une grande partie du territoire wallon. Plus précisément, il comprend 5 exploitations situées en province de Hainaut, 6 en province de Namur, 1 en province du Brabant wallon, 5 en province de Liège et 9 en province de Luxembourg. Cette répartition géographique permet de refléter une diversité de contextes agro climatiques et de systèmes de production, tout en assurant une représentativité intéressante au niveau régional.

Afin de s'adapter au fonctionnement du logiciel français utilisé et de mieux contextualiser les spécificités des exploitations wallonnes, il a été nécessaire de repositionner les régions agricoles de Wallonie dans une typologie plus large, en les comparant à des zones agro-économiquement équivalentes en France. Cette démarche vise à affiner la lecture des dynamiques territoriales, à mieux comprendre les systèmes d'élevage en place, ainsi qu'à intégrer les contraintes et opportunités propres à chaque contexte régional.

Ainsi, les zones de grande culture wallonnes – comme le Hainaut, le Brabant wallon, une partie du Namurois et certaines zones de la province de Liège – ont été rapprochées des plaines céréalières et des territoires à cultures industrielles ou fourragères secondaires typiques du nord de la France, telles que la région d'Abbecourt dans l'Oise (région Hauts-de-France).

À l'inverse, les zones plus herbagères, comme une large partie du Luxembourg et de ses alentours, ont été assimilées aux régions de polyculture-élevage à dominante herbagère du nord-

est français, notamment les secteurs de Givet et de Sedan dans les Ardennes (région Grand Est). Enfin, les zones de bocage à forte vocation herbagère, où l'élevage repose sur un pâturage extensif, ont été mises en parallèle avec des territoires comme celui de Cambremer, dans le Calvados (Normandie), emblématiques d'un élevage traditionnel en système herbagé. Cette classification comparative a permis d'enrichir l'analyse technico-économique en tenant compte des réalités agroécologiques, des systèmes de production dominants et des logiques de gestion propres à chaque type de territoire.

3.1. Gestion de la confidentialité

Les données collectées ont été traitées de manière confidentielle. Conformément aux engagements pris, seules des analyses de groupe ont été produites, garantissant l'anonymat des exploitations. Aucune exploitation n'est identifiée individuellement dans les résultats présentés dans ce travail.

3.2. Limites et biais de l'échantillon

L'échantillon retenu reflète partiellement l'hétérogénéité de la filière ovine wallonne, mais présente certaines limites. La province de Luxembourg est proportionnellement surreprésentée, traduisant son poids régional dans la production ovine. À l'inverse, les très grands troupeaux et les élevages en agriculture biologique étaient moins représentés, ce qui peut influencer les comparaisons.

4. Outils de collecte

Les outils mobilisés comprenaient :

- Une liste de documents à préparer, envoyée aux éleveurs en amont ;
- Une fiche de terrain structurée pour l'entretien ;
- Un tableau Excel de suivi logistique ;
- Le logiciel COUPROD.

5. Méthodes de collecte et analyse des données

La collecte des données s'est déroulée entre novembre 2023 et avril 2024, lors de visites directement en exploitation. Le planning des rendez-vous a été organisé en fonction des disponibilités des éleveurs, ce qui a nécessité flexibilité et adaptation.

Une fois les données recueillies, celles-ci ont été saisies dans le logiciel COUPROD en suivant la méthode standardisée du réseau INOSYS. Cette méthodologie permet notamment de normaliser les unités analysées (par exemple en UGB – unité gros bétail – ou en UMO – unité de main-d'œuvre) et garantit la comparabilité et la reproductibilité des analyses entre exploitations.

Pour chaque exploitation participante, une fiche de synthèse a été réalisée. Elle contenait une analyse individualisée des résultats, mettant en évidence les principaux points forts ainsi que des pistes concrètes d'amélioration pour l'atelier ovin viande de l'exploitation concernée. Ces synthèses ont été transmises par mail aux éleveurs, dans une démarche de retour direct et d'échange constructif.

6. Protocole du projet

L'échantillon final comprenait 26 exploitations différentes, pour lesquelles 36 diagnostics COUPROD ont été réalisés, répartis entre l'année comptable 2023 et, lorsque possible, 2024. Les informations ont été systématiquement extraites à partir des mêmes sources documentaires pour assurer l'homogénéité des calculs et garantir la robustesse des comparaisons.

Les données ont été recueillies de manière aussi homogène que possible. Afin d'assurer la cohérence des résultats, les informations ont été systématiquement extraites à partir des mêmes sources pour tous les éleveurs (documents comptables, relevés d'inventaire, données PAC, etc.).

7. Types de données collectées

Les informations recueillies auprès des éleveurs ont été structurées autour de plusieurs volets, tels que définis dans la fiche de terrain « Couprod ». Ces données permettent une modélisation complète de l'atelier ovin viande dans le logiciel COUPROD.

Les indicateurs clés portaient notamment sur :

- Le coût de production par kilogramme de carcasse produite ;
- Le prix de revient global, incluant charges et rémunération du travail ;
- La marge brute par UGB ovine ;
- La répartition des charges (alimentation, bâtiments, mécanisation, main-d'œuvre) ;
- La productivité par brebis et par unité de travail (UMO).
- L'orientation de l'exploitation soit biologique soit conventionnelle
- L'année d'analyse soit 2023 soit 2024

Ainsi, l'ensemble de ces données générales (caractéristiques , main-d'œuvre, type de production, surfaces agricoles, composition du troupeau et alimentation issue des cultures, etc.) permet de dresser un portrait précis de chaque exploitation.

Ces éléments contextuels sont indispensables pour replacer l'analyse technico-économique de l'atelier ovins viande dans son environnement global et pour comprendre les leviers mobilisables selon les situations.

8. Précision des informations collectées et sources utilisées

Cette section détaille l'ensemble des informations collectées lors des visites en exploitation, en précisant les thématiques abordées, les méthodes d'obtention des données ainsi que les principales sources mobilisées (documents comptables, déclarations PAC, entretiens, etc.). L'objectif est de garantir la transparence et la rigueur du travail d'enquête, en explicitant la nature et l'origine des données utilisées pour les analyses technico-économiques.

1. Généralités de l'exploitation

a. Caractéristiques

Ce premier volet permet de dresser le profil administratif et structurel, il comprend :

- Les coordonnées de l'éleveur (adresse, téléphone, mail) ;
- Le numéro de troupeau, le numéro TVA, le statut juridique et le régime fiscal ;
- La localisation géographique, notamment en distinguant les zones défavorisées des zones de plaine.

Une partie de ces données a été collectée en amont lors des échanges téléphoniques, puis complétée oralement par l'éleveur au moment de la visite.

b. Main-d'œuvre – Unité de Main-d'œuvre (UMO)

La main-d'œuvre a été estimée pour chaque exploitation, en distinguant les personnes impliquées (chef d'exploitation, salariés, bénévoles). L'UMO est ici définie comme correspondant à 3 000 heures/an, soit environ 8h24 par jour, 7 jours sur 7, pour refléter le rythme de travail observé en agriculture.

L'évaluation du temps de travail a été réalisée en concertation avec l'éleveur, à partir d'une estimation par poste (ex. soins quotidiens, mise en pâture, tonte, paillage, alimentation, etc.). En l'absence de ventilation précise faite avec l'éleveur, le logiciel a réparti automatiquement l'UMO entre les ateliers (ovins viande, cultures, bovins lait, ...) de l'exploitation en fonction des UGB et des surfaces affectées.

c. Spécialisation de l'exploitation

Les exploitations ont été classées selon leur orientation : agriculture conventionnelle ou biologique, élevage ovin allaitant ou lait et si il y avait présence de grandes cultures, notamment pour l'autoconsommation. Dans le cadre de ce mémoire, seul l'atelier ovin allaitant a été pris en compte pour l'analyse des coûts de production, bien que certaines exploitations soient mixtes.

d. Surface agricole utile (SAU)

L'objectif pour cette rubrique est de relever les surfaces en prairies, fourrages, cultures, jachères, etc. Les surfaces ont été renseignées à partir des documents de l'assolement annuel déclarées la Politique agricole commune (PAC) :

- Prairies permanentes et temporaires ;
- Cultures fourragères ;
- Céréales (autoconsommées ou commercialisées) ;
- Autres cultures (oléagineux, protéagineux, etc.) ;
- Jachères ;
- Répartition en propriété / location.

e. Troupeau ovin

Les données d'effectifs portent sur :

- Le nombre moyen de brebis viande de 6 mois et plus ;
- Le nombre de béliers reproducteurs ;
- Les races dominantes (1^{er} et 2^{ème}) dans le troupeau.

Ces informations ont permis de calculer les Unité Gros Bétails et de calibrer les volumes de production.

f. Surfaces destinées à l'alimentation animale

Pour chaque exploitation, les surfaces dédiées à la production d'aliments pour le troupeau ont été identifiées (fourrages, céréales autoconsommées, autres cultures destinées à l'atelier ovin).

2. Atelier ovins allaitant

Pour calculer avec précision la production équivalente en kilogrammes de carcasse (Kgc), plusieurs informations ont été collectées systématiquement chez chaque éleveur, en lien avec la commercialisation et le renouvellement du troupeau.

a. Production équivalente agneaux carcasse (Kgc)

→ Agneaux vendus en carcasse :

Les données relatives aux agneaux abattus et vendus en carcasse ont été détaillées selon trois paramètres essentiels :

- Le nombre de têtes vendues ;
- Le poids moyen par carcasse (kg) ;
- Le prix de vente par kilogramme de carcasse (€ / Kgc).

Ces informations ont été vérifiées à l'aide des bordereaux de vente transmis par les éleveurs.

→ Autres agneaux vendus (sur pied) :

Cette catégorie inclut les agneaux non abattus, mais vendus vivants pour :

- l'élevage,
- l'engraissement,
- ou à des marchands.

Les prix unitaires de vente et le nombre de têtes ont été enregistrés, pour chaque destination, dans un registre que l'éleveur tient à jour.

→ **Agneaux achetés pour l'engraissement :**

Le nombre d'agneaux achetés à cette fin ainsi que leur prix d'achat unitaire ont été renseignés pour évaluer leur impact sur les charges variables et les produits liés à la vente.

→ **Reproducteurs jeunes achetés :**

Le nombre de jeunes animaux intégrés au troupeau en vue de la reproduction et leur coût unitaire ont été relevés, notamment chez les éleveurs ayant une stratégie de renouvellement externe (agnelles ou antenais).

→ **Variation d'inventaire agneaux :**

Une estimation de la variation d'effectif entre le début et la fin de l'exercice comptable a été réalisée. Cette variation, valorisée à un prix moyen par tête, permet d'intégrer :

- les pertes,
- les plus-values potentielles (notamment si certaines femelles sont conservées pour devenir futures reproductrices),
- ou les agneaux non vendus en fin d'année.

→ **Ventes de reproducteurs adultes :**

Le nombre de reproducteurs vendus (béliers ou brebis) et leur prix de vente unitaire ont été intégrés dans la rubrique des produits d'élevage.

→ **Animaux de réforme :**

Cette catégorie regroupe les brebis ou béliers vendus en fin de carrière. Sont enregistrés :

- le nombre de réformes,
- et leur prix de vente.

→ **Achats de reproducteurs adultes :**

Le nombre de reproducteurs acquis (souvent des béliers et parfois de brebis) et leur prix d'achat ont été renseignés.

→ **Variation d'inventaire adultes :**

La variation de stock des adultes a été intégrée sous forme de valorisation nette (solde financier entre entrées et sorties).

Pour garantir l'homogénéité et la fiabilité des données, les recensements ARSIA des années concernées ont été utilisés pour vérifier les effectifs déclarés et valider la cohérence des informations collectées auprès de tous les éleveurs.

Concernant les achats d'animaux, il a été convenu avec les éleveurs d'amortir le coût des agnelles sur une période de quatre ans, afin de tenir compte du fait que de nombreuses exploitations s'inscrivaient dans une dynamique d'agrandissement progressif de leur troupeau. Cet étalement dans le temps permet également d'éviter de faire porter sur une seule année un poids financier trop lourd, qui risquerait de déséquilibrer artificiellement les résultats économiques de l'atelier.

3. Grandes cultures (uniquement pour les exploitations concernées)

Dans les exploitations combinant élevage ovin et grandes cultures, certaines informations complémentaires ont été collectées afin d'assurer une répartition précise des charges et des produits liés à l'alimentation du troupeau :

→ Surface totale de grandes cultures :

La superficie (en hectares) dédiée aux grandes cultures a été relevée à partir des déclarations PAC ou de l'assolement de l'exploitation.

→ Surface destinée à l'alimentation animale :

Parmi cette surface, la part de cultures directement utilisée pour nourrir les ovins (céréales, protéagineux, fourrages) a été identifiée, en distinguant clairement :

- les cultures vendues,
- des cultures autoconsommées.

→ Céréales autoconsommées :

Le volume de céréales destinées à l'autoconsommation par le troupeau a été estimé.

→ Protéagineux autoconsommés :

De la même manière, la part de protéagineux (ex : pois, féveroles) consommée directement par le troupeau a été évaluée soit par l'outil, soit ajustée manuellement en fonction des données de terrain.

Cette collecte d'informations permet de valoriser correctement les intrants alimentaires produits sur place, d'améliorer la fiabilité du coût de production final, et de mieux prendre en compte l'autonomie fourragère des exploitations.

Tous les intrants produits directement sur l'exploitation (par exemple, les fourrages ou les céréales autoconsommés) ont été valorisés au coût de production réel de la matière première, et non selon leur valeur potentielle à la revente, afin de refléter fidèlement les charges internes supportées par l'atelier ovin.

4. Données économiques

Les charges ont été relevées principalement à partir des factures d'achats ou des éléments de comptabilité de gestion fournis par les éleveurs. Elles ont été regroupées en différentes catégories pour refléter au mieux la réalité des ateliers ovins viande.

a. Alimentation achetée

Ce poste inclut :

- Les concentrés achetés, soit sous forme de mélanges tout prêts, soit sous forme de matières premières mélangées directement à la ferme ;
- Les coproduits concentrés ;
- Les minéraux, qu'ils soient fournis en sacs ou sous forme de blocs à lécher ;
- La poudre de lait (ou, dans certains cas, le lait de vache utilisé pour les agneaux) ;
- Les fourrages achetés, généralement sous forme de ballots.

b. Approvisionnement des surfaces

Pour les surfaces en cultures, prairies ou céréales, les charges relevées sont :

- Les engrais et amendements ;
- Les semences ;
- Les produits phytopharmaceutiques (PPP) ;
- Les fournitures spécifiques pour les fourrages (plastique, filets, etc.).

c. Frais d'élevage

Cette catégorie rassemble :

- Les frais vétérinaires (vaccins, soins, vermifuges, césariennes, médicaments, etc.) ;
- Le contrôle de performance (échographies, coprologies, prise de sang, etc.) ;
- Les frais liés à la reproduction (éponges, traitements hormonaux) ;
- Les coûts d'identification et de suivi sanitaire (ARSIA, Elévéo (AWE), rétributions légales annuelles, boucles d'identification) ;
- Les achats divers de petit matériel (barrières, seaux, tétines, licols, cordes, cornadis, filets, piquets, etc.) ;
- L'achat de litière (paille ou autres) ;
- Les travaux par des prestataires externes (tonte, parage, curage des box, etc.) ;
- La location d'animaux (notamment des béliers) ;
- Les assurances animales (parfois incluses dans l'assurance globale de l'exploitation) ;
- Les taxes animales, comme la cotisation au fonds sanitaire ;
- Les frais de transformation (abattage, atelier de découpe) ;
- Les frais de commercialisation (déplacements, frais d'appartenance filière, etc.) ;
- Les frais d'hébergement et d'aménagement des bâtiments utilisés pour l'élevage.

d. Mécanisation

- Les travaux externalisés (pressage, enrubannage, fenaïson, travail du sol, etc.) ;
- Les carburants et lubrifiants (mazout, huiles) ;
- L'entretien et les réparations du matériel ;
- L'achat de petit matériel ;
- L'amortissement des équipements, généralement aligné sur la durée de remboursement des prêts bancaires.

e. Bâtiments et installations

- Les consommations d'eau et d'électricité ;
- La location éventuelle de bâtiments ;
- L'entretien ou les réparations des infrastructures (bâtiments, puits, clôtures, etc.) ;
- L'amortissement des bâtiments, également calculé selon la durée de remboursement des prêts.

f. Frais divers et de gestion

- Les frais de transport et de déplacements (trajet mise au pré, abattoir, commerce ...) ;
- Les impôts et taxes diverses ;
- Les assurances générales couvrant l'exploitation ;
- Les frais de gestion (comptable, logiciel de gestion de troupeau, etc.) ;
- Les fournitures diverses (caméra, salopettes, ordinateur, téléphone portable, etc.) ;
- Les autres amortissements éventuels.

g. Foncier et capital

- Le fermage et la mise à disposition (MAD) des terres ;
- L'entretien du foncier ;
- L'amortissement et les améliorations apportées au foncier ;
- Les impôts fonciers.

h. Travail

- Les salaires des producteurs ont été estimés sur la base de deux SMIC/personnes, ce qui correspond au salaire moyen observé en agriculture en France et se rapproche des réalités salariales du secteur agricole belge ;
- Les charges sociales ;
- Les salaires des ouvriers ont été pris sur base du cout réel du salariat.

5. PRODUITS

Après avoir analysé les charges, il est important d'examiner les produits, c'est-à-dire les différentes sources de revenus générées par l'exploitation. Ces produits reflètent à la fois la performance technico-économique directe des animaux, mais aussi les autres activités agricoles qui viennent renforcer l'équilibre financier global.

a. Produits d'animaux

Ces produits représentent les revenus directement liés à l'activité ovine et recourent en grande partie les éléments déjà détaillés dans la rubrique 2 « Atelier ovins viande » :

- Ventes d'animaux : revenus issus de la commercialisation des agneaux, reproducteurs ou animaux de réforme.
- Variation d'inventaire d'animaux : ajustement valorisé des stocks d'animaux entre le début et la fin d'exercice.
- Achats animaux : produits négatifs
- Autres produits animaux : recettes secondaires telles que la vente de laine, les prestations d'éco pâturage ou encore les revenus issus du pâturage de la parcelle contenant des panneaux photovoltaïques.

b. Produits végétaux

- Ces produits couvrent la part des cultures et fourrages valorisés en dehors de l'atelier animal :
- Ventes de fourrages : revenus tirés de la commercialisation des surplus de foin, ensilage ou autres fourrages.
- Variation d'inventaire des fourrages produits : ajustement comptable lié aux stocks de fins d'année.
- Ventes des productions végétales : recettes issues des cultures commercialisées (céréales, protéagineux, etc.).
- Autres produits végétaux : toute autre recette végétale spécifique à l'exploitation.

c. Autres produits

- Produits financiers : revenus financiers perçus par l'exploitation, tels que les intérêts bancaires, dividendes ou autres placements.
- Autres produits : toutes autres recettes exceptionnelles (vente de laine, Eco pâturage, agrivoltaïque, etc. ou non agricoles).

d. Aides

- Aides PAC couplées : la prime spécifique de 27 €/brebis de plus de 6 mois éligibles, directement liée à la détention d'animaux.
- Aides PAC découplées : soutiens attribués sur base des surfaces agricoles déclarées, indépendamment des productions ; comprennent le Droit de paiement de base (DPB), le paiement redistributif (soutien spécifique aux petites et moyennes exploitations).
- Aides PAC 2^e pilier hors ICHN : dispositifs relevant du second pilier de la PAC, hors indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ; incluent notamment les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) comme par exemple les aides pour la conservation de races locales menacées (40 €/tête pour le Roux Ardennais Tacheté, avec

un engagement minimum de 5 ans), les aides à l'agriculture biologique, Natura 2000, ou les aides spécifiques aux zones défavorisées, les investissements et installations (AII).

- Il existe également des dispositifs de soutien exceptionnels, en dehors du cadre de la PAC. Ceux-ci incluent, par exemple, des indemnités sanitaires versées en cas de crises zoo sanitaires telles que la fièvre catarrhale ovine (FCO), ou encore des aides liées à des événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations). Des compensations spécifiques peuvent aussi être mobilisées dans le cadre de mesures de biosécurité, comme les aides à la destruction de troupeaux lors d'épidémies telles que la peste porcine africaine (PPA) ou en cas de tuberculose bovine.

À l'issue de ce travail méthodologique rigoureux, l'ensemble des données recueillies a été analysé à l'aide du logiciel COUPROD afin de produire des résultats comparatifs et détaillés.

La section suivante présente les principaux résultats issus des diagnostics réalisés auprès des exploitations participantes, en mettant en lumière les performances technico-économiques observées, les facteurs de variation identifiés et les grandes tendances qui se dégagent au sein de l'échantillon étudié. Pour affiner l'analyse, différents groupes d'exploitations ont été constitués et seront décrits afin de permettre une lecture plus fine et une interprétation plus pertinente des résultats obtenus.

Présentation générale des statistiques descriptives

Afin de dresser un portrait objectif des exploitations incluses dans l'étude, des statistiques descriptives ont été réalisées sur les données des années 2023 et 2024. Les tableaux ci-après en présentent les principales caractéristiques structurelles et de fonctionnement. Il distingue les résultats par année et intègre des éléments tels que la main-d'œuvre, la taille du troupeau, le nombre de réformes ou encore la productivité numérique.

Chaque indicateur sera brièvement commenté afin de mettre en lumière les tendances générales, les écarts éventuels entre années et les éléments susceptibles d'influencer les performances technico-économiques analysées par la suite.

1. Tableau récapitulatif des statistiques descriptives 2023

Tableau 4: Statistiques descriptives de l'échantillon – Année 2023

Statistiques descriptives 2023	Moyenne	Médiane	Min	Max	Écart-type	Somme
UMO (Unité de Main-d'œuvre)	0,65	0,46	0,24	2	0,51	/
UGB (Unité Gros Bétail)	28,9	20,8	7,5	73,1	21,0	519,4
Nombre de têtes (Mâles reproducteurs et brebis EMP)	192	139	50	487	140	3461
Agneaux vendus en carcasse (Nb têtes)	124	73	0	553	148	2229
Agneaux vendus en carcasse (kgc/tête)	20,99	21,50	17,00	22,57	1,53	/
Agneaux vendus en carcasse (Prix/tête)	189,11 €	186,10 €	148,76 €	225,52 €	21,81 €	/
Agneaux vendus en carcasse (€/kgc)	9,04 €	9,22 €	7,46 €	9,99 €	0,62 €	/
Autres agneaux et agnelles vendus (Nb têtes)	52	27	0	286	74	943
Autres agneaux et agnelles vendus (Montant €)	15 358,83 €	8 843,10 €	200,00 €	65 780,00 €	18 648,60 €	215 023,57 €
Autres agneaux et agnelles vendus (Prix/tête)	229,11 €	223,68 €	143,27 €	400,00 €	60,59 €	/
Nombre total d' agneaux vendus	176	109	31	553	160	3172
Taux de productivité numérique (/brebis)	0,91	0,87	0,37	1,73	0,32	/
Brebis EMP (Effectif Moyen Présent)	183	130	48	472	136	3292
Total Production équivalente agneaux (kgc)	3667,50	2393,50	566,00	8221,00	2809,96	66015,00
Production eq. Agneaux (kgc/EMP)	17,55	17,50	7,26	29,68	6,31	/
Animaux de réforme (Nb têtes)	21	12	0	87	23	382
Taux de réforme	11,08	10,15	0,00	36,86	8,77	/
SAU (Surface Agricole Utile) total de l'assolement	50,12	46,61	5,00	168,56	46,33	902,14
SAU (Surface Agricole Utile) Fourragère principale	31,58	17,49	3,43	100,40	30,95	568,45

2. Analyse des statistiques descriptives – Année 2023

Le tableau des statistiques descriptives 2023 permet de caractériser l'échantillon d'exploitations ovines allaitantes étudiées sur les plans structurel, productif et organisationnel.

La mobilisation en main-d'œuvre reste relativement réduite, avec une moyenne de 0,65 UMO par exploitation, ce qui traduit à la fois une prédominance du travail familial, une automatisation partielle des tâches, mais aussi la présence fréquente d'éleveurs double-actifs (indépendants complémentaires) ou impliqués dans une stratégie de diversification agricole. Cette faible intensité de travail doit également être mise en lien avec la taille moyenne du cheptel ovin viande, qui s'élève à 28,9 UGB (écart-type de 21,0). La variabilité importante au sein de l'échantillon (de 7,5 à 73,1 UGB) souligne l'hétérogénéité structurelle des exploitations, entre petits ateliers diversifiés et unités plus spécialisées.

Le nombre moyen de reproducteurs (mâles + brebis EMP) est de 192, avec une médiane plus basse (139), ce qui suggère une asymétrie liée à la présence de quelques élevages à très grand effectif. Cette disparité structurelle se retrouve également dans le volume de ventes d'agneaux en carcasse, dont la moyenne atteint 124 têtes, mais avec un maximum de 553, illustrant des niveaux d'intensification très différents.

Sur le plan technico-économique, le poids moyen des carcasses vendues dans l'échantillon s'élève à 20,99 kgc, avec une variabilité relativement faible (écart-type de 1,53), traduisant une certaine homogénéité des pratiques d'engraissement. Ce poids moyen est très proche des données nationales, puisque Statbel rapportait en 2024 un poids moyen carcasse de 22,10 kgc pour les ovins abattus en Belgique (voir Figure 13). Cette cohérence entre les résultats de terrain et les statistiques officielles conforte la représentativité des élevages étudiés et la fiabilité des données recueillies. Le prix moyen observé est de 189,11 €/tête, soit 9,04 €/kgc, ce qui s'inscrit dans la fourchette attendue pour des circuits standards ou semi-valorisés.

En complément, d'autres agneaux et agnelles sont écoulés via des circuits alternatifs (vente sur pied), à hauteur de 52 têtes/exploitation en moyenne, pour un prix unitaire supérieur (229,11 €/tête), ce qui souligne le potentiel de valorisation différenciée dans certains contextes commerciaux.

La productivité numérique, mesurée par le ratio d'agneaux vivants par brebis présente, est modeste, voire médiocre (0,91 en moyenne), avec un maximum de 1,73, traduisant une marge de progression importante dans la gestion reproductive. Ce ratio est en cohérence avec la production équivalente moyenne de 3 667 kgc par exploitation, soit 17,55 kgc/EMP, niveau relativement bas pour une activité spécialisée.

Le taux de réforme moyen s'élève à 11,08 %, mais varie fortement entre élevages (de 0 à 36,86 %), témoignant de stratégies contrastées de renouvellement ou de problématiques sanitaires.

Enfin, les surfaces exploitées révèlent également une hétérogénéité: la SAU fourragère principale s'élève à 31,58 ha en moyenne, et la SAU totale à ha50,12, avec des minimas très faibles (5 ha).

Ces statistiques confirment la diversité des profils d'exploitations et justifient une approche différenciée dans l'analyse des résultats technico-économiques qui suit.

3. Tableau récapitulatif des statistiques descriptives 2024

Tableau 5: Statistiques descriptives de l'échantillon – Année 2024

Statistiques descriptives 2024	Moyenne	Médiane	Min	Max	Écart-type	Somme
UMO (Unité de Main-d'œuvre)	0,49	0,32	0,07	2	0,48	/
UGB (Unité Gros Bétail)	20,3	15,4	4,7	58,1	14,9	364,7
Nombre de têtes (Mâles reproducteurs et brebis EMP)	135	103	31	387	99	2428
Agneaux vendus en carcasse (Nb têtes)	65	60	5	159	53	/
Agneaux vendus en carcasse (kgc/tête)	21,16	20,67	19,59	23,79	1,32	/
Agneaux vendus en carcasse (Prix/tête)	192,75 €	186,88 €	152,56 €	270,00 €	34,26 €	/
Agneaux vendus en carcasse (€/kgc)	8,92 €	8,76 €	7,00 €	13,50 €	1,37 €	/
Autres agneaux et agnelles vendus (Nb têtes)	30	17	1	159	44	543
Autres agneaux et agnelles vendus (Montant €)	6 487,88 €	3 300,00 €	250,00 €	36 570,00 €	10 268,01 €	116 781,80 €
Autres agneaux et agnelles vendus (Prix/tête)	208,96 €	229,77 €	120,00 €	275,00 €	49,36 €	/
Nombre total d' agneaux vendus	66	36	3	295	75	1195
Taux de productivité numérique (/brebis)	0,55	0,48	0,20	1,00	0,26	/
Brebis EMP (Effectif Moyen Présent)	129	100	30	368	95	2315
Total Production équivalente agneaux (kgc)	1832,44	1156,00	345,00	7774,00	1911,26	32984,00
Production eq. Agneaux (kgc/EMP)	15,66	14,45	3,29	30,68	7,14	/
Animaux de réforme (Nb têtes)	12	5	0	58	17	210
Taux de réforme	6,61	5,29	0,00	19,01	5,50	/
SAU (Surface Agricole Utile) total de l'assolement	29,90	15,94	2,00	100,40	33,95	538,14
SAU (Surface Agricole Utile) Fourragère principale	22,65	10,05	2,00	100,40	28,34	407,64

4. Analyse des statistiques descriptives – Année 2024

L'analyse des données issues des exploitations ovines allaitantes pour l'année 2024 met en évidence une grande variabilité structurelle et productive entre les exploitations agricoles. Le recours à des indicateurs statistiques classiques (moyenne, médiane, min, max, écart-type) permet de mieux cerner la diversité des systèmes étudiés.

Les exploitations présentent en moyenne 0,49 UMO (Unité de Main-d'œuvre), avec une médiane à 0,32, ce qui témoigne d'un recours modéré au travail permanent et d'un fonctionnement souvent familial ou à temps partiel. L'écart-type de 0,48 et la valeur maximale de 2 UMO montrent que certaines exploitations mobilisent une main-d'œuvre plus structurée, potentiellement liée à une taille plus importante ou à une diversification des activités.

Le cheptel moyen est de 20,3 UGB, ce qui correspond à 135 animaux (têtes : mâles reproducteurs et brebis EMP) par exploitation. Cependant, les effectifs varient de 31 à 387 têtes, illustrant une large hétérogénéité de tailles d'élevages. La médiane (103 têtes) étant nettement inférieure à la moyenne, cela suggère que quelques grandes exploitations tirent la moyenne vers le haut.

La vente d'agneaux en carcasse reste faible en 2024, avec 36 têtes en moyenne par exploitation. La médiane chute à seulement 7 têtes, et plusieurs exploitations ne vendent aucun agneau en carcasse (valeur minimale = 0). Cette observation pourrait traduire une réduction de la commercialisation via les canaux traditionnels ou un recours accru à la vente directe sur pied et aux circuits informels.

Malgré cela, les performances pondérales restent bonnes, avec une moyenne de 21,16 kgc par agneau, et un prix moyen de 192,75 € par tête, soit 8,92 €/kgc. Les écarts importants (max : 270 €/tête ou 13,50 €/kgc) révèlent une possible plus-value liée à des stratégies de valorisation différenciée (qualité, labels, circuits de vente).

Le nombre moyen d'autres agneaux et agnelles vendus sur pied est de 30 têtes, générant en moyenne 6 488 € par exploitation, soit environ 209 €/tête, avec une amplitude marquée allant jusqu'à 275 €/tête. Cela montre l'importance économique de ce segment, notamment pour les élevages pratiquant la vente de reproducteurs ou d'animaux d'élevage.

Le nombre total d'agneaux vendus s'élève à 66 têtes par exploitation, avec un taux de productivité numérique moyen de 0,55 agneau vivant par brebis. Cette valeur est relativement faible et illustre une marge de progrès importante en matière de fertilité, de mortalité des agneaux ou d'aptitudes maternelles. La dispersion (min : 0,20 – max : 1,00) reflète la diversité des performances techniques entre les élevages.

La production équivalente en carcasse atteint en moyenne 1 832 kgc, soit 15,66 kgc par brebis EMP. Ce niveau reste médiocre comparé aux références de filière et doit être interprété à la lumière du contexte sanitaire et économique de l'année 2024, notamment la baisse des ventes directes constatée dans certaines exploitations.

Le nombre moyen d'animaux de réforme est de 12 par exploitation, pour un taux de réforme de 6,61 %, ce qui est faible pour un taux de renouvellement. Toutefois, certaines structures se distinguent par des taux de réforme nettement plus élevés, pouvant traduire une stratégie de renouvellement accéléré ou des contraintes sanitaires.

Les surfaces agricoles mobilisées sont relativement modestes, avec une SAU fourragère principale de 22,65 ha et une SAU totale moyenne de 29,9 ha, ce qui confirme le positionnement de ces exploitations dans un système herbager de petite à moyenne dimension. Les écarts restent notables (SAU maximale de 100,4 ha), reflétant l'existence de systèmes très étendus ou associant plusieurs activités.

5. Bilan descriptif global de l'échantillon analysé (2023–2024)

En résumé, l'analyse repose sur 26 exploitations ovines viande distinctes, ayant participé à la collecte de données technico-économiques sur une ou deux années, ce qui a permis de réaliser 36 calculs complets de coût de production répartis entre 2023 et 2024.

5.1. Les UGB

Au total, ces exploitations représentent 884,1 Unités Gros Bétail (UGB), réparties entre 195,1 UGB conduites en agriculture biologique et 689 UGB en système conventionnel. Cela permet de couvrir une diversité de systèmes de production, de logiques de commercialisation et de contextes.

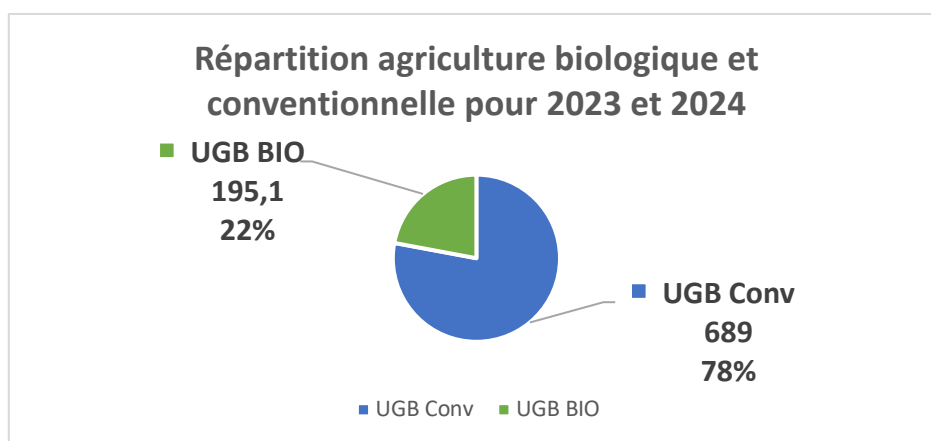


Figure 27: Graphique de la répartition des UGB

5.2. Les races

Les figures 28 et 29, ci-dessous montrent la répartition des races ovines présentes dans l'échantillon de cette étude pour les années 2023 et 2024. Bien que cette information ait un intérêt limité pour l'analyse technico-économique, elle permet d'illustrer la diversité raciale au sein des troupeaux wallons, et de replacer les résultats dans leur contexte zootechnique.

En 2023, les trois principales races représentées sont l'O.I.F.⁶ (44 %), le Charollais croisé Rava⁷ (28 %), (en l'absence de références propres à certaines races, une substitution est effectuée par une autre race (Rava) aux performances technico-économiques équivalentes dans le logiciel) et les Moutons Vendéens (6 %).

En 2024, on observe une répartition légèrement différente avec l'O.I.F. (33 %), le Texel (28 %) et la Charmoise (11 %) en tête. Les autres races identifiées – Rouge de l'Ouest, Solognote, Bleu du Maine ou Type Vendéen – sont présentes à parts égales, représentant chacune environ 6 % du cheptel étudié.

⁶ Race ovine Ile de France

⁷ Race rustique française

Il s'agit, dans la majorité des cas, de races bouchères ou rustiques bien adaptées à l'élevage allaitant, telles que le Charollais, la Texel ou la Rouge de l'Ouest, valorisées pour leurs qualités bouchères. Certaines races comme la Solognote ou la Charmoise, bien que moins productives, sont prisées pour leur rusticité et leur adaptation aux milieux extensifs ou aux pratiques d'éco-pâturage.

Cette diversité de races n'impacte pas directement l'analyse des coûts de production mais constitue un indicateur du type de conduite et des objectifs des éleveurs (orientation viande, rusticité, etc.).

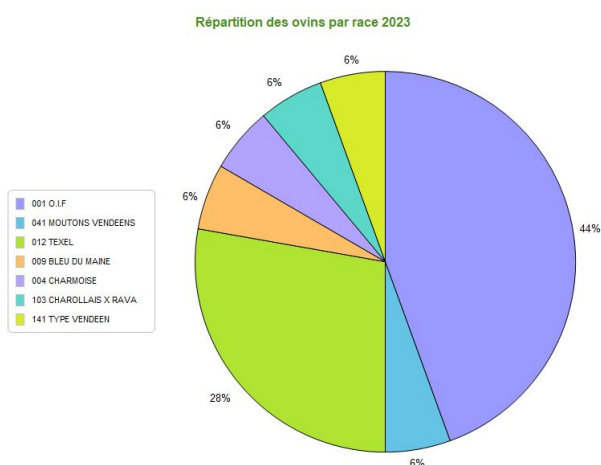


Figure 28: Répartition des ovins de l'échantillon par race en 2023 (Couprod).

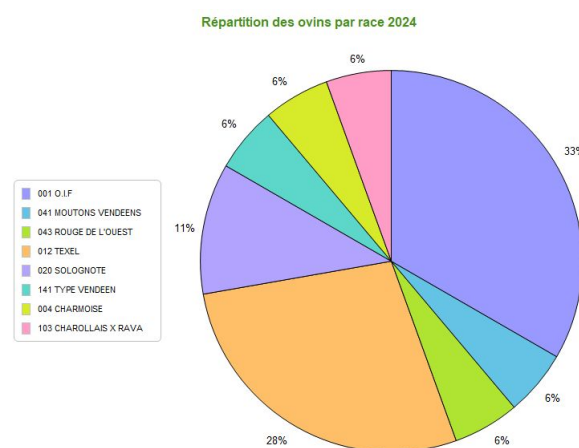


Figure 29: Répartition des ovins de l'échantillon par race en 2024 (Couprod).

5.3. La relation entre le nombre de brebis allaitantes et la main-d'œuvre rémunérée

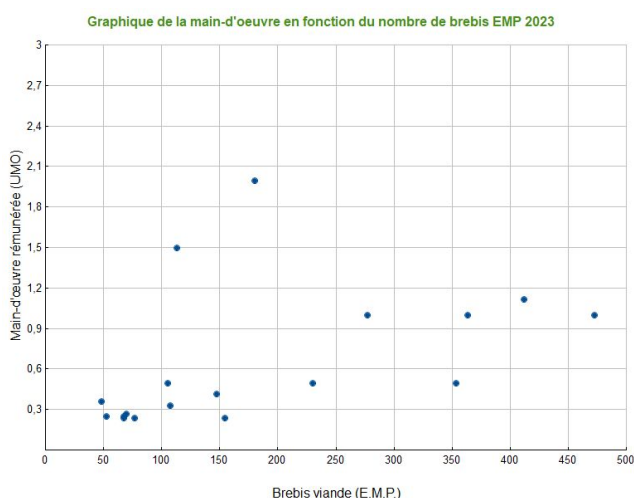


Figure 30: Graphique de la relation entre UMO et EMP pour l'année 2023 (Couprod)

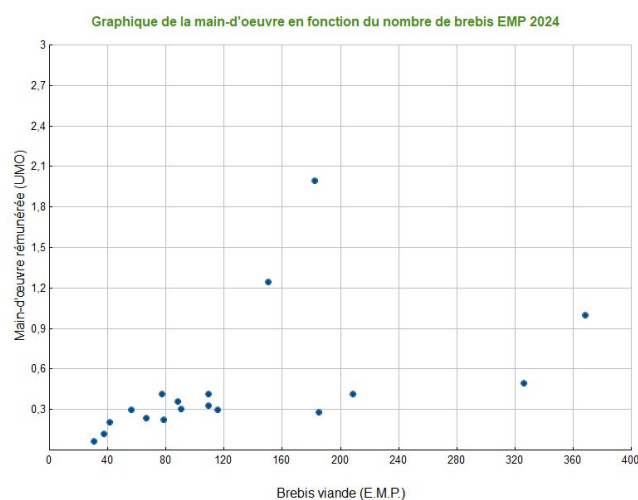


Figure 31: Graphique de la relation entre UMO et EMP pour l'année 2024 (Couprod)

Chaque point représente une exploitation ovine allaitante wallonne participante à l'étude

Les figures 30 et 31 montrent que, dans notre échantillon, la majorité des élevages allaitants mobilise une main-d'œuvre rémunérée faible (souvent $< 0,5$ UMO), quel que soit le nombre de brebis. Cela reflète une forte proportion d'éleveurs pluriactifs ou en activité complémentaire, avec peu ou pas de salariés.

Aucun lien strictement linéaire n'est observé entre la taille du troupeau et la main-d'œuvre rémunérée, ce qui souligne l'hétérogénéité des systèmes et l'importance de l'organisation interne du travail. Quelques cas atypiques traduisent des modèles plus intensifs ou diversifiés.

5.4. La relation entre la productivité et la rémunération du travail

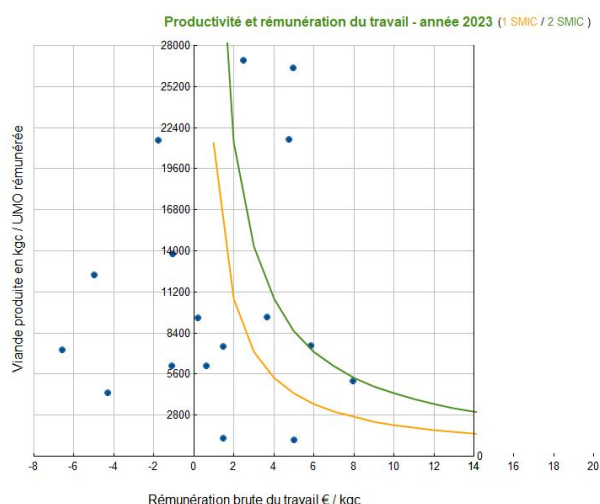


Figure 33: Relation entre la productivité du travail (kg de carcasse par UMO) et la rémunération brute du travail (€/kgc) en 2023 (Couprod).

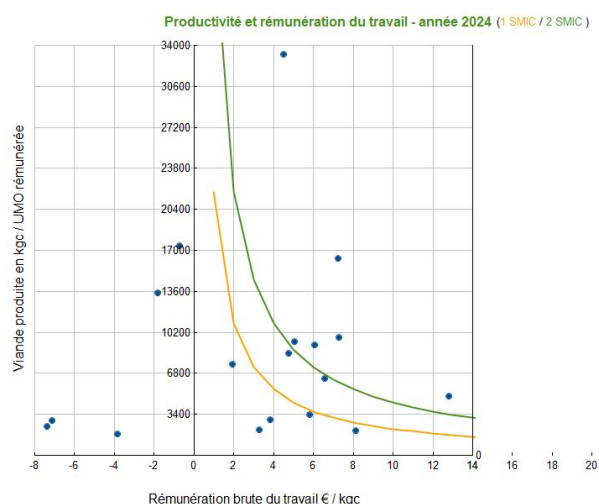


Figure 32: Relation entre la productivité du travail (kg de carcasse par UMO) et la rémunération brute du travail (€/kgc) en 2024 (Couprod).

Chaque point représente une exploitation ovine allaitante wallonne participante à l'étude. L'axe vertical indique la productivité du travail, exprimée en kilogrammes de carcasse produits par unité de main-d'œuvre rémunérée (kgc/UMO). L'axe horizontal représente la rémunération brute du travail, exprimée en €/kg de carcasse. Les courbes de référence indiquent les niveaux de productivité nécessaires pour atteindre une rémunération brute équivalente à 1 SMIC (courbe orange) et 2 SMIC (courbe verte) en 2023 et 2024.

En 2023 (figure 33) comme en 2024 (figure 32), la majorité des élevages étudiés se situent en dessous des courbes du 1 SMIC (orange) et du 2 SMIC (vert), ce qui signifie que leur productivité ne permet pas une rémunération du travail suffisante. Néanmoins, quelques points se rapprochent ou dépassent ces courbes, traduisant une meilleure efficacité du travail dans certaines exploitations.

Résultats et analyses

1. Organisation des résultats par groupes

Pour analyser finement les performances, les résultats sont présentés en distinguant plusieurs niveaux :

D'abord, une vue d'ensemble pour l'année 2023, regroupant toutes les exploitations ovins allaitants.

Ensuite, une analyse différenciée selon le mode de production :

- Exploitations en agriculture conventionnelle (2023) ;
- Exploitations en agriculture biologique (2023).

Le même schéma est appliqué pour l'année 2024 :

- Résultats globaux pour l'année 2024 (toutes exploitations confondues) ;
- Résultats spécifiques pour les exploitations conventionnelles (2024) ;
- Résultats spécifiques pour les exploitations biologiques (2024).

Cette approche comparative permet de dégager non seulement les performances globales, mais aussi les éventuelles différences ou tendances propres à chaque système de production et à chaque année.

2. Données pour l'année 2023

Le tableau ci-dessous présente les données individuelles de chaque élevage participant (18), permettant de visualiser les principaux indicateurs technico-économiques analysés. Chaque ligne correspond à un éleveur, avec ses résultats spécifiques pour l'année 2023.

À noter que certains dossiers apparaissent en surbrillance orange et ne sont pas cochés dans la sélection : il s'agit des exploitations exclues du calcul des moyennes de groupe, en raison de valeurs extrêmes observées sur certains indicateurs.

Au total, quatre exploitations ont été écartées pour les analyses statistiques globales en 2023. Les motifs d'exclusion sont variés :

- un prix moyen des agneaux nettement plus élevé que celui des autres éleveurs,
- une rémunération (nombre de SMIC permis par UMO) particulièrement supérieure à la moyenne,
- une productivité de la main-d'œuvre anormalement élevée,
- un produit total de l'atelier exceptionnellement haut,
- ou encore des coûts de production ou d'alimentation largement supérieurs à la tendance générale.

Cette sélection rigoureuse permet d'assurer la robustesse des moyennes calculées et d'éviter que les résultats globaux soient artificiellement biaisés par des valeurs atypiques.

Tableau 6: Résumé des données 2023(Couprod)

Ensemble des dossiers					Dossiers en alerte			
Nom du dossier	Sélection	Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb
	✓	5.181	16,129	8,441	16,471	4,954	3,246	1,92
	✓	9.480	11,865	8,200	16,206	7,889	3,797	0,08
	✓	11.145	24,221	17,970	12,839	7,257	1,738	7,92
	✓	6.169	17,371	9,652	25,452	6,451	12,055	-0,33
	✓	21.650	15,875	8,296	13,142	8,251	2,912	4,76
	✓	7.304	9,135	8,752	21,628	2,842	12,920	-2,26
	✓	13.830	12,120	8,910	16,307	8,452	4,757	-0,70
	✓	26.519	13,786	13,576	10,449	5,644	3,189	6,13
	✓	7.513	12,700	8,660	16,963	9,255	2,004	0,51
	✓	12.414	14,170	8,208	22,626	13,303	5,871	-2,90
	✓	1.289	13,461	8,210	45,249	8,014	3,991	0,09
	✓	27.025	11,872	9,498	11,018	6,977	2,456	3,08
	✓	6.200	8,573	6,995	14,884	5,339	2,634	0,17
	✓	1.152	33,334	8,202	65,516	10,075	18,259	0,27
	✓	4.359	8,773	8,200	22,945	6,960	6,156	-0,88
	✓	21.594	10,704	8,079	14,479	7,399	5,096	-1,81
	✓	9.497	14,120	9,499	14,999	4,427	6,060	1,61
	✓	7.551	18,919	10,160	18,565	9,222	3,882	2,05

2.1. Analyse des résultats de 2023 :

Voici un tableau récapitulatif des résultats les plus significatifs pour l'année 2023, intégrant à la fois les exploitations en agriculture biologique et conventionnelle. À noter que quatre exploitations présentant des valeurs extrêmes ont été exclues des moyennes de groupe afin de ne pas fausser l'interprétation des résultats globaux.

Tableau 7: Résultats technico-économiques moyens 2023 pour les 18 exploitations ovines viande (14 incluses dans les moyennes de groupe), incluant agriculture conventionnelle et biologique (Couprod).

Liste des moyennes de groupe		Sélection des dossiers (18)		 OV (14)	Enregistrement			
Libellé		Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb
Choix des colonnes	Exclusion dossier							
Minimum		1.152	8,573	6,995	10,449	2,842	1,738	-2,90
Seuil d'alerte minimum		-4.466	3,148	4,483	-5,315	2,768	-2,963	-4,48
Moyenne globale		11.104	14,840	9,417	21,097	7,373	5,612	1,09
Ecart Type		7.785	5,846	2,467	13,206	2,302	4,288	2,79
Moyenne de Groupe		10.581	13,109	8,974	19,124	6,793	5,193	0,81
Seuil d'alerte maximum		26.674	26,532	14,351	47,509	11,978	14,188	6,67
Maximum		27.025	33,334	17,970	65,516	13,303	18,259	7,92

2.1.1. Analyse détaillée des indicateurs économiques Couprod – 2023

a) Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)

- Moyenne groupe : 10 581 kgc/UMO
- Moyenne globale : 11 104 kgc/UMO
- Minimum / Maximum : 1 152 / 27 025

On observe une grande variabilité de productivité entre exploitations, avec une moyenne du groupe étudié (10 581 kgc/UMO) légèrement inférieure à la moyenne globale (11 104 kgc/UMO). Cette différence révèle que certains ateliers atteignent des performances élevées tandis que beaucoup restent en dessous, probablement en raison de différences en taille, mécanisation, organisation du travail ou gestion sanitaire.

En effet, la productivité du travail peut également être impactée par des facteurs sanitaires : le maintien de brebis peu fertiles ou improductives dans le troupeau pénalise les performances globales. Ces situations traduisent parfois un manque de sélection ou une conduite technique perfectible. À l'inverse, les élevages les plus performants démontrent l'effet levier d'une bonne gestion technico-économique, d'un suivi sanitaire rigoureux et de l'efficacité du travail investi.

b) Produit total atelier (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 13,109 €/kgc
- Moyenne globale : 14,840 €/kgc
- Minimum / Maximum : 8,573 / 33,334

Les revenus totaux rapportés au kilogramme de carcasse sont relativement satisfaisants en moyenne (13,11 €/kgc), bien que légèrement inférieurs à la moyenne globale (14,84 €/kgc). Cette situation traduit notamment le poids significatif des aides dans la constitution du revenu de l'atelier, au-delà des seuls produits issus de la vente des agneaux. La forte dispersion observée (de 8,57 à 33,33 €/kgc) reflète d'importantes différences entre exploitations, tant dans leur capacité à mobiliser des soutiens publics que dans leur performance technique ou leur gestion sanitaire.

Par ailleurs, certaines exploitations parviennent à valoriser des co-produits comme les animaux de réforme ou à diversifier leurs débouchés (circuits courts, filières), ce qui permet de tirer le produit total vers le haut. Cette hétérogénéité souligne que tous les élevages ne mobilisent pas les mêmes leviers de valorisation et met en évidence l'intérêt d'une stratégie pour renforcer la rentabilité globale de l'atelier.

c) Prix des agneaux (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 8,974 €/kgc
- Moyenne globale : 9,417 €/kgc
- Minimum / Maximum : 6,995 / 17,970

Le prix des agneaux reste correct pour l'année 2023 comparé à certains repères, montrant une forte pression concurrentielle et un rôle limité des filières ou circuits courts sur les prix moyens. Des écarts importants signalent des débouchés très hétérogènes : vente directe, marché de l'Aïd, vente en filière courte ou longue. Une stratégie commerciale ciblée peut donc significativement améliorer la rentabilité.

d) Coût de production atelier (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 19,124 €/kgc
- Moyenne globale : 21,097 €/kgc
- Minimum / Maximum : 10,449 / 65,516

Il y a un très fort écart entre les exploitations, avec des coûts parfois extrêmement élevés. Les fermes les plus performantes parviennent à contenir ces coûts autour de 19 €/kgc, mais certaines explosent au-delà de 60 €/kgc, souvent lié à de très petits volumes ou à des systèmes très extensifs. Un coût de production supérieur au prix de vente est structurellement problématique. Ce résultat confirme l'importance d'un bon dimensionnement et d'une gestion stricte des charges pour tendre vers l'équilibre économique.

e) Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 6,793 €/kgc
- Moyenne globale : 7,373 €/kgc
- Minimum / Maximum : 2,842 / 13,303

Le coût moyen de l'alimentation s'élève à 6,7 €/kgc, avec une forte variabilité entre exploitations (2,84 à 13,30 €/kgc). Cette dispersion s'explique davantage par des différences de productivité que par des charges excessives. En effet, une faible productivité dilue mal les coûts fixes, augmentant artificiellement le coût par kg produit.

Les ateliers les plus performants maîtrisent leurs coûts grâce à une forte autonomie fourragère, une autoconsommation de leurs propres céréales, et une gestion technique rigoureuse du pâturage. À l'inverse, une dépendance accrue aux concentrés achetés ou une mauvaise valorisation des fourrages grossiers peut alourdir significativement le poste alimentaire.

f) Autres coûts hors travail (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 5,793 €/kgc
- Moyenne globale : 6,512 €/kgc
- Minimum / Maximum : 1,738 / 18,259

Encore une fois, grande dispersion des charges, liée aux frais vétérinaires, bâtiments, mécanisation ou amortissements. Les structures ayant rationalisé leurs investissements et mutualisé certains équipements ou bâtiments parviennent à mieux maîtriser ce poste, qui reste significatif dans le coût global.

g) Rémunération du travail y compris main-d'œuvre salariée permise par le produit (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 0,81 €/kgc
- Moyenne globale : 1,09 €/kgc
- Minimum / Maximum : -2,90 / 7,92

La rémunération du travail, y compris celle de la main-d'œuvre salariée, reste globalement faible dans l'échantillon, avec une moyenne de 0,81 €/kgc, bien en dessous des standards de viabilité. La forte dispersion (de -2,90 à 7,92 €/kgc) souligne des écarts considérables entre exploitations, traduisant des différences de productivité, de prix de vente et de maîtrise des charges. Les valeurs négatives indiquent que certaines structures ne parviennent pas à couvrir le coût de leur travail, voire fonctionnent à perte. À l'inverse, quelques élevages atteignent une rentabilité nette élevée, preuve qu'un pilotage technique et économique performant permet de valoriser efficacement le travail. Cette hétérogénéité met en lumière la nécessité de stratégies adaptées pour sécuriser la rémunération des éleveurs.

2.1.2. Comparaison avec les références françaises

À titre de comparaison, les références nationales françaises issues de l'Institut de l'Élevage (Idele, 2024) confirment les difficultés économiques structurelles du secteur ovin. En 2023, la productivité moyenne atteignait 12 915 kg de carcasse par UMO, pour un prix moyen de vente des agneaux de 8,39 €/kgc. Le produit total par atelier s'élevait à 11,61 €/kgc, ce qui reste insuffisant pour couvrir l'ensemble des charges. La rémunération du travail (exploitant et salarié confondus, 2 SMIC), permise par le produit étaient de 3,26 €/kgc.

Ces résultats montrent que, même dans un contexte plus structuré et mieux référencé comme celui de la France, les éleveurs ovins peinent à dégager un revenu décent. Cela renforce l'intérêt et l'urgence d'un pilotage technico-économique rigoureux tel que celui proposé dans cette étude, notamment pour assurer la viabilité et la reconnaissance de la filière ovine en Wallonie.

2.2. Analyse des résultats 2023 en agriculture conventionnelle

L'analyse des données collectées auprès de 14 exploitations en agriculture conventionnelle en 2023 permet de dresser un bilan précis des performances technico-économiques de ces élevages ovins viande wallons. Après exclusion de quatre dossiers présentant des valeurs extrêmes sur certains indicateurs clés (productivité de la main-d'œuvre, prix des agneaux, coûts ou rémunération du travail), les moyennes sont calculées sur 10 exploitations jugées représentatives.

Tableau 8: Résultats technico-économiques moyens 2023 pour les 14 exploitations ovines viande (10 incluses dans les moyennes de groupe), uniquement en agriculture conventionnelle (Couprod).

Liste des moyennes de groupe	Sélection des dossiers (14)	OV (10)	Enregistrement					
Libellé	Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb	
Choix des colonnes	Exclusion dossier							
Minimum	1.152	8.573	6.995	10.449	2.842	1.738	-2,90	
Seuil d'alerte minimum	-4.388	1.735	3.759	-6.961	2.708	-3.411	-5,20	
Moyenne globale	10.688	14.632	9.336	22.122	7.545	5.469	0,95	
Ecart Type	7.538	6.449	2.788	14.541	2.419	4.440	3,08	
Moyenne de Groupe	9.840	11.934	8.274	19.827	6.936	4.751	0,19	
Seuil d'alerte maximum	25.764	27.529	14.912	51.204	12.383	14.349	7,10	
Maximum	26.519	33.334	17.970	65.516	13.303	18.259	7,92	

2.2.1. Analyse des résultats Couprod – 2023 (systèmes conventionnels uniquement)

a) Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)

- Moyenne de groupe : 9 840 kgc/UMO
- Moyenne globale : 10 688 kgc/UMO
- Min / Max : 1 152 / 26 519

La productivité moyenne du groupe conventionnel est légèrement inférieure à la moyenne globale, avec une très forte variabilité entre exploitations. Cela indique que certaines exploitations parviennent à un bon niveau d'efficacité, mais qu'une majorité reste sous les standards attendus. Le facteur limitant peut être l'organisation du travail, la faible taille du troupeau, une mauvaise gestion sanitaire, une productivité numérique des EMP minoritaire ou un manque de mécanisation.

b) Produit total atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 11,934 €/kgc
- Moyenne globale : 14,632 €/kgc
- Min / Max : 8,573 / 33,334

Le produit total par kgc est sensiblement inférieur à la moyenne globale. Cela suggère une sous-valorisation du produit, soit par un prix de vente trop faible, soit par une absence de valorisation des co-produits (laine, éco-pâturage, etc.), ou encore par une faible optimisation des aides. Les exploitations qui ne diversifient pas leurs débouchés commerciaux en pâtissent directement (par exemple uniquement vente sur pied hors élevage).

c) Prix agneaux (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 8,274 €/kgc
- Moyenne globale : 9,336 €/kgc
- Min / Max : 6,995 / 17,970

Le prix moyen des agneaux reste relativement correct, mais légèrement en dessous de la moyenne globale. Cela reflète probablement une plus forte dépendance aux circuits longs ou intermédiaires, moins rémunérateurs que les ventes directes (colis) ou en filière différenciée.

Par ailleurs, les élevages en agriculture biologique, exclus de ce groupe, bénéficient en moyenne de prix de vente légèrement supérieurs, ce qui contribue à tirer la moyenne globale vers le haut.

d) Coût de production atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 19,827 €/kgc
- Moyenne globale : 22,122 €/kgc
- Min / Max : 10,449 / 65,516

Le coût moyen de production reste élevé par rapport aux prix de vente, rendant la rentabilité fragile. Le seuil de rentabilité n'est pas atteint pour bon nombre d'ateliers. Cette situation est particulièrement critique pour les petites structures, moins à même de diluer leurs charges fixes.

e) Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 6,936 €/kgc
- Moyenne globale : 7,545 €/kgc
- Min / Max : 2,842 / 13,303

Les coûts d'alimentation sont bien maîtrisés dans certaines exploitations, mais peuvent représenter jusqu'à deux tiers du coût total dans les situations les plus extrêmes. Dans les systèmes conventionnels, plusieurs leviers permettent d'optimiser ce poste : une meilleure autonomie fourragère, la valorisation des pâturages, l'utilisation de couverts végétaux, la production de céréales en autoconsommation et l'optimisation des rations.

f) Autres coûts hors travail (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 4,751 €/kgc
- Moyenne globale : 5,469 €/kgc
- Min / Max : 1,738 / 18,259

Les autres coûts hors travail affichent une moyenne de 4,75 €/kgc dans le groupe étudié, avec une forte dispersion (de 1,74 à 18,26 €/kgc). Cette variabilité traduit l'impact direct des choix de gestion et d'investissement : recours à des prestataires externes, vétusté ou modernisation des bâtiments, niveau de mécanisation, et politique d'amortissement. Une rationalisation de ces charges structurelles — en particulier les frais vétérinaires, d'entretien ou d'équipement — s'avère essentielle pour préserver la rentabilité globale des systèmes ovins.

g) Rémunération travail y.c. MO salariée permise par le produit (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 0,19 €/kgc
- Moyenne globale : 0,95 €/kgc
- Min / Max : -2,90 / 7,92

La rémunération du travail est très faible, voire négative dans certains cas. Cette situation met en lumière la précarité économique de nombreuses exploitations conventionnelles. L'écart entre coût de production et prix de vente ne permet pas de rémunérer convenablement le travail, rendant ces systèmes vulnérables à la moindre fluctuation du marché.

2.3. Analyse des résultats de 2023 en agriculture biologique

Voici le tableau des résultats 2023 pour l'agriculture biologique.

Tableau 9: Résultats technico-économiques moyens 2023 pour les 14 exploitations ovines viande (10 incluses dans les moyennes de groupe), uniquement en agriculture conventionnelle (Couprod).

Liste des moyennes de groupe		Sélection des dossiers (4)  OV (4)						
Libellé		Productivité de la main-d'oeuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c MO salariée permise par le produit nb
Choix des colonnes	Exclusion dossier							
Minimum		6.169	11,872	9,498	11,018	4,427	2,456	-0,33
Seuil d'alerte minimum		-4.307	10,072	9,159	6,895	3,357	-1,212	-0,87
Moyenne globale		12.561	15,570	9,702	17,509	6,769	6,113	1,60
Ecart Type		8.434	2,749	0,272	5,307	1,706	3,663	1,24
Moyenne de Groupe		12.561	15,570	9,702	17,509	6,769	6,113	1,60
Seuil d'alerte maximum		29.429	21,069	10,245	28,122	10,182	13,439	4,08
Maximum		27.025	18,919	10,160	25,452	9,222	12,055	3,08

L'analyse spécifique des résultats pour l'année 2023 porte exclusivement sur les quatre exploitations en agriculture biologique, toutes intégrées dans la moyenne du groupe, car aucune d'entre elles n'a présenté de valeurs extrêmes nécessitant une exclusion.

2.3.1. Analyse des résultats Couprod – Échantillon bio 2023

L'analyse des performances technico-économiques des ateliers ovins viande conduits en agriculture biologique pour l'année 2023 met en évidence plusieurs tendances intéressantes, bien que l'interprétation des résultats doive être nuancée. En effet, l'échantillon se limite à seulement quatre exploitations, ce qui réduit la représentativité statistique et invite à la prudence dans les généralisations. Malgré cette limite, les indicateurs étudiés permettent de dégager certains traits caractéristiques des systèmes biologiques, ainsi que des leviers d'optimisation spécifiques à ce mode de production. Il est important de noter qu'aucune exploitation n'a été exclue de l'analyse, ce qui explique la concordance entre la moyenne de groupe et la moyenne globale.

a) Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)

Moyenne de groupe : 12 561 kgc/UMO

Min-Max : 6 169 – 27 025

La productivité du travail est relativement élevée pour un système biologique, avec une moyenne dépassant les 12 000 kgc/UMO. Cela suggère un bon taux de productivité numérique par EMP, une bonne organisation du travail, une valorisation correcte de la main-d'œuvre, ainsi qu'une bonne gestion sanitaire du troupeau. Toutefois, les écarts sont significatifs : certains ateliers atteignent des niveaux de productivité comparables aux systèmes conventionnels performants, tandis que d'autres peinent à dépasser les 6 000 kgc/UMO. Ces différences pourraient s'expliquer par le niveau de mécanisation, la productivité du troupeau ou la charge de travail supportée par l'éleveur.

b) Produit total atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 15,570 €/kgc

- Min-Max : 11,872 – 18,919

Le produit total généré par kilogramme de carcasse est supérieur à celui des ateliers conventionnels, reflétant une meilleure valorisation du produit. Cette performance peut être attribuée à des prix plus élevés pratiqués en bio, une aide PAC supplémentaire pour les exploitations en bio, à la vente directe, ou à une meilleure reconnaissance du mode de production par certains circuits commerciaux. Néanmoins, l'écart reste notable et témoigne d'une hétérogénéité dans la capacité à capter de la valeur ajoutée, souvent liée à la stratégie de commercialisation.

c) Prix des agneaux (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 9,702 €/kgc
- Min-Max : 9,498 – 10,160

Le prix de vente des agneaux reste satisfaisant et stable autour de 9,7 €/kgc, ce qui est supérieur aux moyennes observées en conventionnel. Cette stabilité est caractéristique des circuits spécialisés en bio, qui offrent une meilleure prévisibilité des revenus. Cependant, les écarts réduits montrent aussi peu de différenciation entre exploitations, suggérant une homogénéité des débouchés. Ces exploitations sont souvent engagées dans une filière de qualité différenciée (bio), ce qui leur permet de bénéficier d'une meilleure valorisation commerciale.

d) Coût de production atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 17,509 €/kgc
- Min-Max : 11,018 – 25,452

Le coût de production reste élevé, ce qui est attendu en agriculture biologique, compte tenu du prix plus important des intrants, de la moindre densité animale/ha, et des obligations réglementaires spécifiques. Toutefois, certaines exploitations parviennent à rester sous la barre des 12 €/kgc, ce qui reflète une bonne autonomie alimentaire ou une structuration efficace des charges. À l'inverse, les coûts supérieurs à 25 €/kgc indiquent des déséquilibres économiques ou souvent une taille d'exploitation trop petite pour amortir les frais fixes.

e) Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 6,769 €/kgc
- Min-Max : 4,427 – 9,222

Ce poste confirme l'importance stratégique de la gestion alimentaire en agriculture biologique. Bien que les charges soient globalement bien maîtrisées, leur poids reste élevé dans le coût total de production. Cela s'explique par le prix plus élevé des aliments biologiques achetés, mais aussi par la moindre densité énergétique des rations. Les exploitations les plus efficaces sont celles qui disposent d'une forte autonomie alimentaire et qui valorisent efficacement le pâturage ou les céréales produites sur l'exploitation. Les valeurs les plus élevées reflètent probablement une dépendance accrue aux achats extérieurs ou des rendements internes plus faibles.

3. Données 2024

Tableau 10: Résumé des données 2024 (Couprod)

Ensemble des dossiers					Dossiers en alerte			
Nom du dossier	Sélection	Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb
Données 2024	☒	8.492	13,452	9,037	13,891	5,675	3,060	1,83
	☒	16.344	15,204	9,400	10,661	5,251	2,731	5,39
	☒	9.458	9,578	9,402	9,194	2,741	1,824	2,17
	☒	3.388	20,131	9,091	27,284	7,957	6,405	0,89
	☒	7.581	11,038	9,428	14,924	5,766	3,382	0,65
	☒	3.024	10,759	7,507	21,446	4,963	2,003	0,52
	☒	1.783	11,118	9,400	39,553	7,987	7,006	-0,32
	☒	4.929	16,267	9,391	12,363	2,609	0,870	2,88
	☒	9.185	15,176	9,396	13,912	3,422	5,723	2,53
	☒	13.513	10,003	8,797	15,071	8,499	3,332	-1,13
	☒	2.095	23,967	9,398	36,774	10,530	5,347	0,77
	☒	33.300	13,155	9,993	9,999	5,966	2,718	6,80
	☒	2.461	18,535	7,454	43,759	15,979	9,988	-0,84
	☒	6.429	14,355	9,399	14,608	4,149	3,648	1,93
	☒	2.937	24,851	9,406	46,899	9,496	22,494	-0,96
	☒	17.400	17,473	8,604	20,767	11,567	6,642	-0,58
	☒	9.792	16,235	9,500	13,456	3,307	5,678	3,24
	☒	2.168	33,025	13,501	49,955	19,535	10,221	0,32

Comme l'indique le tableau 11 ci-dessus, un total de 18 diagnostics de coût de production ont été réalisés pour l'année 2024. Parmi ceux-ci, trois exploitations ont été exclues de l'analyse comparative en raison de valeurs aberrantes susceptibles de biaiser les résultats. Le tableau présente une synthèse des indicateurs technico-économiques les plus pertinents, en intégrant à la fois les élevages conduits en agriculture biologique et en conventionnel. Les moyennes de groupe ont ainsi été calculées sur la base des 15 exploitations restantes, afin d'offrir une lecture plus représentative et robuste des performances observées.

3.1. Analyse des résultats 2024

Voici le tableau qui réunit le résumé des données 2024 pour l'entièreté des exploitations (en biologique et en conventionnelle).

Tableau 11: Résultats technico-économiques moyens 2024 pour les 18 exploitations ovines viande (15 incluses dans les moyennes de groupe) (Couprod).

Liste des moyennes de groupe	Sélection des dossiers (18)	OV (15)	Enregistrement					
Libellé	Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb	
Choix des colonnes	Exclusion dossier							
Minimum	1.783	9,578	7,454	9,194	2,609	0,870	-1,13	
Seuil d'alerte minimum	-6.715	4,548	6,949	-4,045	-1,423	-3,888	-2,77	
Moyenne globale	8.571	16,351	9,339	23,029	7,522	5,726	1,45	
Ecart Type	7.643	5,902	1,195	13,537	4,473	4,807	2,11	
Moyenne de Groupe	7.725	14,886	9,014	20,511	6,693	4,509	1,33	
Seuil d'alerte maximum	23.857	28,155	11,729	50,102	16,467	15,341	5,67	
Maximum	33.300	33,025	13,501	49,955	19,535	22,494	6,80	

3.1.1. Analyse technico-économique globale – 2024

a) Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)

- Moyenne groupe : 7 725 kgc/UMO
- Moyenne globale : 8 571 kgc/UMO
- Min/Max : 1 783 – 33 300

La productivité du travail rémunéré présente une forte variabilité, allant de moins de 2 000 à plus de 33 000 kgc/UMO. La moyenne de groupe reste modérée, ce qui indique que de nombreuses exploitations n'atteignent pas des seuils de rentabilité confortables. Cette situation peut s'expliquer par la taille modeste de certains troupeaux, une productivité technique insuffisante, une gestion sanitaire défaillante, une répartition inefficace de la charge de travail ou encore une main-d'œuvre peu spécialisée. À l'inverse, les performances les plus élevées témoignent d'une excellente technicité et d'un pilotage efficace de l'atelier, qui permettent une valorisation optimale du travail.

b) Produit total atelier (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 14,885 €/kgc
- Moyenne globale : 16,351 €/kgc
- Min/Max : 9,578 – 33,025 €/kgc

Le produit total généré par kilogramme de carcasse est relativement élevé, mais la moyenne de groupe, inférieure à la moyenne globale, indique qu'un certain nombre d'exploitations obtiennent des résultats économiques en retrait. La très large dispersion (plus de 23 €/kgc d'écart) reflète des différences marquées dans les circuits de commercialisation, la capacité à valoriser les produits ou co-produits, ainsi que l'accès aux aides PAC. En 2024, une indemnité FCO est également venue en soutien aux éleveurs afin de compenser les pertes liées à la maladie. Ce poste souligne le rôle stratégique de la valorisation commerciale dans l'équilibre économique des ateliers.

c) Prix agneaux (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 9,014 €/kgc
- Moyenne globale : 9,339 €/kgc
- Min/Max : 7,454 – 13,501 €/kgc

Le prix de vente des agneaux est relativement homogène, avec un écart-type faible et une fourchette de variation modérée. Cela traduit un marché relativement stable, mais aussi une faible différenciation des produits selon les exploitations. Peu d'entre elles semblent tirer profit de valorisations supérieures (label, circuits courts), ce qui peut limiter la marge brute.

d) Coût de production atelier (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 20,511 €/kgc
- Moyenne globale : 23,029 €/kgc
- Min/Max : 9,194 – 49,955 €/kgc

Le coût de production total par kilogramme de carcasse est globalement élevé et très hétérogène, traduisant des écarts significatifs d'efficience entre exploitations. Les systèmes les plus fragiles cumulent faible productivité, troupeau réduit, charges fixes élevées et sous-utilisation des surfaces ou bâtiments, ce qui peut faire exploser les coûts jusqu'à plus de 40 €/kgc – bien au-delà des prix de vente observés, rendant toute rentabilité impossible. À l'inverse, les ateliers les plus performants, structurés autour d'un bon volume de production, d'une autonomie alimentaire poussée et d'une main-d'œuvre bien organisée, parviennent à descendre en dessous de 10 €/kgc. Ces résultats montrent clairement que la rentabilité repose sur un équilibre entre la maîtrise des charges et le volume produit. La gestion de l'atelier doit donc viser une cohérence globale entre dimension, organisation du travail, performances du troupeau et valorisation des produits.

e) Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 6,693 €/kgc
- Moyenne globale : 7,522 €/kgc
- Min/Max : 2,609 – 19,535 €/kgc

Le coût du système d'alimentation, bien que globalement maîtrisé (6,69 €/kgc), présente une forte variabilité. Cette dispersion s'explique par plusieurs facteurs structurels et techniques. Les exploitations les plus efficaces combinent plusieurs leviers : autonomie fourragère élevée, production de céréales à la ferme, utilisation de couverts végétaux pâturés et réduction du recours aux concentrés. En revanche, la dépendance à l'achat d'aliments du commerce ou une mauvaise valorisation des ressources disponibles (fourrages, pâturages) alourdit rapidement le poste alimentaire.

f) Autres coûts hors travail (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 4,509 €/kgc
- Moyenne globale : 5,726 €/kgc
- Min/Max : 0,870 – 22,494 €/kgc

Cette catégorie inclut les frais vétérinaires, plus élevés pendant la période FCO, de mécanisation, d'amortissement, etc. Leur grande variabilité reflète la diversité des structures agricoles : certaines sont très mécanisées ou amortissent des investissements récents, tandis que d'autres fonctionnent avec du matériel ancien ou mutualisé. Les exploitations avec de faibles charges fixes ont ici un avantage économique net. Une productivité élevée permet de diluer les charges fixes. À l'inverse, les petites structures ou les troupeaux peu performants concentrent davantage les coûts.

g) Rémunération du travail y compris M.O. salariée permise par le produit (€ / kgc)

- Moyenne groupe : 1,33 €/kgc
- Moyenne globale : 1,45 €/kgc
- Min/Max : -1,13 – 6,80 €/kgc

Une valeur moyenne proche de 1,33 €/kgc suggère une rémunération modeste de la main-d'œuvre, parfois insuffisante pour couvrir le coût réel du travail. Le fait que certaines exploitations présentent un résultat négatif témoigne de la fragilité économique de certains ateliers. En revanche, les mieux positionnées parviennent à dégager plus de 6 €/kgc, ce qui leur assure une viabilité économique et une capacité d'investissement à long terme.

3.1.2. Analyse des résultats de 2024 en agriculture conventionnelle

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour l'agriculture conventionnelle en 2024. 14 exploitations ont été étudiées, mais seules 11 d'entre elles ont été retenues pour le calcul des moyennes, afin de garantir la cohérence et la représentativité des données.

Tableau 12: Résultats technico-économiques moyens 2024 pour les 14 exploitations ovines viande en conventionnelle (11 incluses dans les moyennes de groupe) (Couprod).

Liste des moyennes de groupe	Sélection des dossiers (14)	OV (11)	Enregistrement					
Libellé	Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb	
Choix des colonnes	Exclusion dossier							
Minimum	1.783	9.578	7.454	9.194	2.741	1.824	-1,13	
Seuil d'alerte minimum	-3.586	3.434	6.590	-1.779	-0.419	-4.112	-2.55	
Moyenne globale	6.934	16.678	9.273	26.056	8.578	6.292	0,76	
Ecart Type	5.260	6.622	1.341	13.917	4.499	5.202	1,65	
Moyenne de Groupe	6.875	14.583	8.865	23.388	7.801	4.785	0,54	
Seuil d'alerte maximum	17.454	29.921	11.956	53.891	17.575	16.696	4,07	
Maximum	17.400	33.025	13.501	49.955	19.535	22.494	5,39	

3.1.3. Analyse technico-économique globale conventionnelle – 2024

a) Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)

- Moyenne de groupe : 6 875 kgc/UMO
- Moyenne globale : 6 934 kgc/UMO
- Min/Max : 1 783 – 17 400

La productivité de la main-d'œuvre reste modeste en conventionnelle 2024, avec une moyenne de groupe de 6 875 kgc/UMO, très proche de la moyenne globale (6 934 kgc/UMO). Les écarts sont importants entre exploitations, allant de 1 783 à 17 400 kgc/UMO, ce qui traduit une grande hétérogénéité dans les systèmes d'organisation du travail et les performances techniques.

Les niveaux les plus faibles reflètent souvent un troupeau peu productif, ou une organisation peu efficiente (répartition des tâches, manque de mécanisation, technicité limitée). À l'inverse, les élevages les plus performants tirent parti d'une meilleure gestion technique, d'une valorisation optimale des ressources et parfois d'un dimensionnement plus cohérent de l'atelier.

b) Produit total atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 14, 583 €/kgc
- Moyenne globale : 16, 678 €/kgc
- Min/Max : 9,578 – 33,025

En 2024, le produit total par kilogramme de carcasse atteint en moyenne 14,58 €/kgc pour le groupe conventionnel, contre 16,68 €/kgc en moyenne globale. Cet indicateur inclut les ventes d'agneaux, les aides (PAC) et l'indemnité FCO, la valorisation des coproduits (réformes, laine) et d'éventuelles prestations comme l'éco-pâturage. La forte variabilité observée (9,58 à

33,03 €/kgc) reflète des stratégies de valorisation très hétérogènes entre élevages. Les exploitations les plus performantes combinent aides, ventes en circuits différenciés et bonne valorisation des coproduits. À l'inverse, les ateliers moins rémunérateurs dépendent souvent uniquement du marché standard. Ce critère souligne l'importance de diversifier les sources de revenu pour renforcer la résilience économique.

c) Prix agneaux (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 8,865 €/kgc
- Moyenne globale : 9,273 €/kgc
- Min/Max : 7,454 – 13,501

Le prix moyen des agneaux reste correct dans l'échantillon conventionnel, légèrement en dessous de la moyenne globale. Cela traduit une faible différenciation commerciale et un fort ancrage dans les circuits traditionnels. Toutefois, quelques exploitations parviennent à dépasser largement les 12 €/kgc, témoignant d'une stratégie commerciale différente et plus rémunératrice.

d) Coût de production atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 23,388 €/kgc
- Moyenne globale : 26,056 €/kgc
- Min/Max : 9,194 – 49,955

Les coûts de production restent très élevés en moyenne, dépassant largement les prix de vente. L'écart-type est particulièrement important, indiquant des systèmes très hétérogènes : certains très performants parviennent à contenir leurs coûts sous les 10 €/kgc, tandis que d'autres affichent des niveaux critiques à près de 50 €/kgc. Ces écarts peuvent être liés à la taille du troupeau, à l'autonomie alimentaire, à la mécanisation, ou à des choix techniques non optimisés.

e) Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 7,801 €/kgc
- Moyenne globale : 8,578 €/kgc
- Min/Max : 2,741 – 19,535

Le coût de l'alimentation est maîtrisé dans certaines exploitations, mais représente encore un poste majeur pour d'autres. L'écart important reflète des degrés de valorisation alimentaire très variables. Les fermes les plus performantes sur ce point recourent davantage à des ressources produites sur place, tandis que d'autres restent dépendantes d'achats d'aliments concentrés

f) Autres coûts hors travail (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 6,292 €/kgc
- Moyenne globale : 4,785 €/kgc
- Min/Max : 1,824 – 22,494

Ces coûts incluent les frais vétérinaires, bâtiment, amortissements, services externes, etc. Ici, la moyenne est supérieure à la moyenne globale, ce qui indique que certaines exploitations investissent ou externalisent davantage. L'amplitude des valeurs laisse penser que des leviers d'économie existent, notamment sur la mécanisation, les investissements ou les infrastructures.

g) Rémunération du travail y compris MO salariée permise par le produit (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 0,54 €/kgc
- Moyenne globale : 0,76 €/kgc
- Min/Max : -1,13 à 5,39 €/kgc

La rémunération nette du travail s'établit en moyenne à 0,54 €/kgc dans le groupe étudié, contre 0,76 €/kgc en moyenne globale. Si ce niveau reste faiblement positif, il masque de fortes disparités, avec certaines exploitations présentant une rémunération négative (jusqu'à -1,13 €/kgc). Ce constat reflète une rentabilité fragile, où seules les structures combinant de bons rendements techniques et une maîtrise des charges parviennent à dégager un revenu suffisant. La faiblesse générale du niveau de rémunération souligne l'importance d'un pilotage technico-économique rigoureux pour espérer atteindre la viabilité économique à long terme.

3.1.4. Analyse des résultats de 2024 en agriculture biologique

Le tableau 14, ci-dessous présente les résultats pour les exploitations en agriculture biologique en 2024.

Tableau 13: Résultats technico-économiques moyens 2024 pour les 4 exploitations ovines viande (Couprod).

Liste des moyennes de groupe		Sélection des dossiers (4)		 OV (4)				
Libellé		Productivité de la main-d'oeuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)	Produit total atelier (€/kgc)	Prix agneaux (€/kgc)	Coût de production atelier (€/kgc)	Coût du système d'alimentation (€/kgc)	Autres coûts hors travail (€/kgc)	Rém. travail y.c. MO salariée permise par le produit nb
Choix des colonnes	Exclusion dossier							
Minimum		4.929	13,155	9,391	9,999	2,609	0,870	2,53
Seuil d'alerte minimum		-7.954	12,680	9,074	9,405	1,278	-0,372	0,43
Moyenne globale		14.302	15,208	9,570	12,432	3,826	3,747	3,86
Ecart Type		11.128	1,264	0,248	1,514	1,274	2,060	1,71
Moyenne de Groupe		14.302	15,208	9,570	12,432	3,826	3,747	3,86
Seuil d'alerte maximum		36.558	17,736	10,066	15,460	6,374	7,867	7,29
Maximum		33.300	16,267	9,993	13,912	5,966	5,723	6,80

3.1.5. Analyse technico-économique globale (bio) – 2024

L'échantillon bio 2024 présente des résultats globalement cohérents, avec des performances souvent supérieures à celles observées en conventionnel, notamment en matière de productivité du travail et de viabilité économique. Malgré un nombre limité d'exploitations, la variabilité des résultats révèle des profils d'élevage diversifiés, allant de systèmes très autonomes à des structures plus spécialisées ou intensifiées.

a) Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (Eq. kgc/UMO)

- Moyenne de groupe : 14 302 kgc/UMO
- Min/Max : 4 929 – 33 300

La productivité de la main-d'œuvre est particulièrement élevée dans cet échantillon, supérieure aux résultats moyens observés en conventionnel. Toutefois, l'écart-type important traduit une forte disparité entre les exploitations. Cette variabilité pourrait s'expliquer par des différences dans la productivité numérique des EMP, l'organisation du travail, le niveau de mécanisation, la gestion sanitaire ou encore l'efficacité des pratiques d'élevage. Certaines structures très autonomes atteignent une productivité remarquable (> 30 000 kgc/UMO), ce qui renforce leur compétitivité.

b) Produit total atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 15,208 €/kgc
- Min/Max : 13,155-16,267

Le produit total par kilogramme de carcasse est relativement stable dans les exploitations biologiques. Cette stabilité s'explique notamment par des aides PAC plus favorables en agriculture biologique, l'indemnité FCO non négligeable, mais aussi par des stratégies de commercialisation mieux valorisantes, comme la vente directe ou les filières sous label. De plus, certaines valorisation tels que l'éco-pâturage ou la laine sont mieux intégrés dans les revenus. Bien que des marges de progression subsistent, la majorité des fermes bio parviennent à maintenir un niveau de recettes satisfaisant, traduisant une certaine résilience économique.

c) Prix des agneaux (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 9,570 €/kgc
- Min/Max : 9,391 – 9,993

Le prix de vente des agneaux est supérieur à la moyenne des systèmes conventionnels, ce qui confirme le positionnement supérieur des produits bio sur le marché. L'écart-type réduit témoigne d'une relative homogénéité dans les débouchés utilisés et dans la valorisation commerciale.

d) Coût de production atelier (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 12,432 €/kgc
- Min/Max : 9,999 – 13,912

Les coûts de production sont bien maîtrisés, ce qui est remarquable pour des systèmes bio souvent perçus comme plus coûteux. Cela confirme que les élevages biologiques, notamment ceux à forte autonomie, peuvent être compétitifs si les intrants sont bien gérés et les charges fixes contenues. L'homogénéité des résultats est ici aussi un signe de filières bien structurées.

e) Coût du système d'alimentation (€ / kgc)

Moyenne de groupe : 3,826 €/kgc
Min/Max : 2,609 – 5,966

Les coûts alimentaires sont clairement un point fort de l'échantillon bio. Grâce à un recours élevé aux pâturages et aux fourrages produits sur place, les charges liées à l'alimentation sont très faibles. Cependant, l'écart-type modéré rappelle que certaines exploitations achètent encore une part non négligeable d'aliments, notamment en période hivernale ou en cas de déficit fourrager.

f) Autres coûts hors travail (€ / kgc)

Moyenne de groupe : 3,747 €/kgc
Min/Max : 0,870 – 7,723

Cette catégorie affiche une plus grande variabilité, traduisant des choix de gestion très différents : mécanisation, investissements en bâtiments, frais vétérinaires, ou encore niveau de services externalisés. Les fermes les plus sobres parviennent à descendre sous les 1 €/kgc, quand d'autres cumulent plusieurs postes de charges importantes.

g) Rémunération du travail y.c. MO salariée permise par le produit (€ / kgc)

- Moyenne de groupe : 3,86 €/kgc
- Min/Max : 2,53 – 6,80 €/kgc

C'est le point particulièrement positif des exploitations biologiques : elles permettent, en moyenne, une rémunération nette du travail bien supérieure à celle observée en conventionnel. Cela traduit une meilleure rentabilité globale des ateliers et suggère que la plus-value du bio (aides majorées), combinée à une bonne maîtrise des charges et à de solides performances zootechniques du troupeau, peut sécuriser le revenu de l'éleveur.

Discussion générale

1. Relation entre résultats obtenus et question de recherche initiale

L'étude menée a permis d'évaluer précisément comment l'utilisation du logiciel COUPROD peut contribuer à identifier les marges d'optimisation technico-économiques des élevages ovins allaitants en Wallonie, répondant ainsi directement à la problématique posée initialement. L'approche analytique retenue démontre clairement que COUPROD est un outil performant pour évaluer les coûts de production et identifier des leviers de progrès, notamment en ce qui concerne la maîtrise des coûts, des produits, du prix des agneaux et la productivité de la main-d'œuvre rémunérée. La priorité est d'optimiser les performances d'élevage et d'en assurer la régularité.

2. Interprétation des résultats obtenus

La diversité des résultats obtenus pour les années 2023 et 2024 met en évidence une grande variabilité des performances technico-économiques au sein des exploitations wallonnes, en agriculture biologique comme conventionnelle. Plusieurs constats forts peuvent être mis en avant :

2.1. *Productivité de la main-d'œuvre*

La faible productivité observée dans une grande partie des exploitations conventionnelles (moyenne autour de 7 000 kgc/UMO en 2024) révèle une fragilité structurelle, liée à la grande variabilité de taille des exploitations, à une utilisation non optimisée de la main-d'œuvre, à des problèmes d'organisation interne, ainsi qu'à une productivité numérique médiocre et une gestion sanitaire perfectible. À l'inverse, les exploitations biologiques affichent une productivité moyenne plus élevée (14 300 kgc/UMO en 2024), illustrant une meilleure efficacité globale.

2.2. *Coût de production global*

Le coût moyen global très élevé observé en 2024 (23,4 €/kgc en conventionnel) met en lumière une difficulté structurelle majeure pour de nombreuses exploitations à atteindre une rentabilité durable. Ce niveau de charges, bien supérieur au prix moyen de vente des agneaux, souligne un déséquilibre économique préoccupant. Plusieurs facteurs sont en cause : une dimension d'atelier souvent trop réduite pour diluer les coûts fixes (main-d'œuvre, bâtiments, mécanisation), une productivité encore trop faible et une gestion technico-économique insuffisamment optimisée. La rentabilité repose donc sur un équilibre délicat entre la maîtrise des charges, le volume produit et la capacité à valoriser les produits. Sans une amélioration significative de ces leviers, le modèle économique de nombreux ateliers reste fragilisé.

2.3. *Coût alimentaire*

L'alimentation constitue un levier technico-économique central, comme le met en évidence l'outil COUPROD. En 2024, les élevages bio affichaient un coût d'alimentation moyen de 3,8 €/kgc, contre 7,8 €/kgc en conventionnel. Cet écart s'explique notamment par une meilleure autonomie alimentaire dans les systèmes bio, une gestion optimisée des pâturages, ainsi qu'un recours maîtrisé aux céréales autoproduites et aux couverts végétaux. Malgré cette différence, le poste alimentaire reste relativement bien géré dans la majorité des exploitations, même en conventionnel. Toutefois, la dépendance persistante à des concentrés achetés, parfois distribués sans stratégie précise, limite encore les gains potentiels. Une meilleure valorisation des ressources internes et une adaptation fine des rations permettraient d'améliorer durablement la rentabilité.

2.4. Rémunération du travail

La faible rémunération du travail observée (0,54 €/kgc en 2024) illustre un problème majeur pour la pérennité économique et sociale du secteur ovin. Seules quelques exploitations parviennent à dégager une rémunération acceptable, généralement grâce à une technicité élevée, une organisation efficace du travail, une main-d'œuvre bien utilisée et une meilleure valorisation commerciale (circuits courts, labels, filières). À l'inverse, de nombreuses fermes ne couvrent pas leurs charges de main-d'œuvre, ce qui traduit une fragilité structurelle liée à des faibles volumes produits, une productivité numérique insuffisante, une organisation interne peu rationalisée, une mauvaise gestion sanitaire ou une absence de stratégie économique claire. Dans ce contexte, un pilotage rigoureux des performances techniques et économiques apparaît essentiel pour garantir la viabilité du métier d'éleveur ovin.

3. Comparaison avec la littérature existante

Les résultats obtenus dans cette étude sont globalement cohérents avec les tendances identifiées dans d'autres travaux menés à l'échelle française via les réseaux INOSYS. En particulier, la faible rentabilité globale observée dans les élevages ovins viande wallons rejoint les constats formulés dans les zones de cultures et herbagères françaises, où la rémunération moyenne ne dépasse pas 0,9 SMIC/UMO et où les coûts de production atteignent respectivement 25,4 €/kgc et 18,9 €/kgc. Ces niveaux élevés de charges, combinés à une faible valorisation des agneaux (8,5 à 8,9 €/kgc), conduisent à des marges souvent insuffisantes pour assurer la pérennité économique des exploitations.

Les résultats de l'échantillon wallon confirment cette tendance : malgré quelques exploitations performantes, la majorité peine à dégager une rémunération satisfaisante du travail, surtout en agriculture conventionnelle. Le coût de production moyen y dépasse régulièrement les 20 €/kgc, bien au-delà du prix de vente moyen. Cela met en évidence les limites structurelles du système : petite taille des troupeaux, sous-valorisation commerciale, et charges fixes trop lourdes. De ce point de vue, les résultats wallons ne détonnent pas par rapport à ceux des élevages français.

Cependant, les exploitations biologiques wallonnes apparaissent relativement plus performantes, tant en termes de productivité du travail que de rentabilité nette. En 2024, elles affichent une productivité moyenne de 14,3 kgc/UMO et une rémunération permise de 3,86 €/kgc, contre seulement 0,54 €/kgc dans les systèmes conventionnels. Ces performances sont à rapprocher de celles relevées dans les zones fourragères françaises, qui restent les plus équilibrées économiquement avec un coût de production moyen de 16,2 €/kgc et une rémunération atteignant 1,2 SMIC/UMO.

L'homogénéité des résultats en bio, tant en Wallonie qu'en France, souligne l'importance de la structuration des filières, de l'importance des performances d'élevage, de l'autonomie alimentaire et des circuits de valorisation. La productivité, la prolificité, le suivi des agneaux dès la naissance, les diversifications de vente et l'éco-pâturage apparaissent comme des leviers majeurs permettant à ces exploitations de mieux capter la valeur ajoutée. Ce constat plaide pour une orientation plus affirmée vers des systèmes différenciés et résilients, capables de s'extraire des logiques de marché standardisées.

Enfin, les écarts importants entre exploitations, tant en Wallonie qu'en France, rappellent que la technicité, la stratégie commerciale et l'organisation du travail restent des facteurs déterminants. L'approche en réseau, à l'image d'INOSYS, pourrait d'ailleurs être un outil

précieux pour accompagner les éleveurs wallons dans cette recherche d'optimisation et de durabilité économique.

4. Interprétations de terrain

Lors de la collecte des données via les logiciels de gestion de troupeau et au fil des échanges avec les éleveurs, plusieurs constats récurrents ont émergé, venant enrichir l'analyse chiffrée réalisée par le logiciel.

Tout d'abord, un taux de mortalité des agneaux relativement élevé a été observé dans certaines exploitations, souvent lié à un manque de surveillance post-partum, à des installations inadaptées ou à des protocoles sanitaires peu rigoureux. De même, l'efficacité des mises en lutte s'est révélée parfois insuffisante, en lien avec une planification imparfaite, des béliers peu fertiles ou une gestion approximative des cycles. D'autres facteurs limitants sont la productivité numérique/EMP et la prolificité qui sont faibles ou instables, parfois amplifiées par des facteurs génétiques ou des carences alimentaires.

Dans certaines exploitations, les bâtiments d'élevage étaient sous-optimisés, tant en termes d'aménagement que d'organisation du travail. Ce manque d'efficience logistique se répercute directement sur le temps de travail, la charge mentale de l'éleveur, mais aussi sur le bien-être animal et, in fine, sur les performances zootechniques et économiques.

Toutes ces observations de terrain trouvent une traduction concrète dans les indicateurs de productivité numérique et de production équivalente d'agneaux (kgc/brebis) calculés par l'outil Couprod, qui restent parfois modestes. Ces performances techniques intermédiaires ou faibles ne sont pas dues à un seul facteur, mais à une combinaison de petits leviers souvent négligés.

Il est frappant de constater que de nombreux éleveurs n'ont qu'une connaissance partielle de leurs indicateurs techniques (comme le taux de mortalité, le taux de productivité ou la quantité de carcasse d'agneau produite par brebis), principalement par manque de temps ou d'outils adaptés. Or, ces indicateurs sont essentiels pour piloter finement leur activité.

5. Limites de l'étude (logiciel Couprod)

Malgré la rigueur méthodologique mise en œuvre, plusieurs limites doivent être considérées afin de nuancer l'interprétation et la portée des résultats obtenus.

5.1. Représentativité limitée

L'échantillon, bien que diversifié, comprend un nombre restreint d'exploitations, en particulier pour le groupe en agriculture biologique. Cette faible représentativité statistique limite la généralisation des conclusions, notamment pour ce mode de production minoritaire.

5.2. Biais géographique

La forte concentration d'exploitations situées dans la province du Luxembourg induit un biais spatial. Cela limite l'extrapolation des résultats à l'ensemble de la Wallonie, où les conditions pédoclimatiques, les structures foncières et les dynamiques économiques peuvent différer significativement.

5.3. Fiabilité des données collectées

La précision des résultats repose sur la qualité des données fournies par les éleveurs. Or, certaines informations, notamment liées aux charges de main-d'œuvre et à l'estimation du temps de travail sont difficiles à estimer précisément et peuvent introduire des biais.

5.4. Non-intégration des données d'élevage technique

Le logiciel Couprod se focalise uniquement sur les données économiques et ne prend pas en compte des informations zootechniques pourtant essentielles à l'interprétation fine des performances (par exemple : taux de fertilité, mortalité des agneaux, saisonnalité des mises bas). Couprod est un logiciel d'analyse purement économique. Le compléter par un outil de gestion de troupeau permettrait une analyse plus complète des paramètres technico-économiques, et constituerait un complément pertinent pour affiner le pilotage global de l'atelier.

5.5. Sensibilité de l'outil à la stabilité du système

Le logiciel est particulièrement performant dans les systèmes ovins allaitants stabilisés (avec des effectifs constants, une organisation pérenne et des références établies). À l'inverse, l'outil montre ses limites dans les exploitations en phase de transition ou de construction du système (variation du cheptel). Les exploitations récemment créées, souvent en cours d'agrandissement ou d'adaptation de leur structure, les exploitations en croissance (ex. : achat progressif de brebis) ou en réduction (ex. : ventes ou réformes massives), les données économiques fluctuent fortement au sein d'une même campagne. Cette variabilité complique le calcul de ratios représentatifs et réduit la comparabilité des résultats.

5.6. Déconnexion entre coûts économiques et logiques d'installation

Enfin, une limite structurelle du logiciel Couprod réside dans son approche strictement économique. Elle ne prend pas en compte les trajectoires d'installation, les stratégies d'investissement, ni les motivations non économiques des porteurs de projet, pourtant fréquentes dans le milieu ovin (logique de diversification, projet de vie, agriculture de conservation, etc.).

6. Axes stratégiques de développement de la filière ovine wallonne

Sur la base des résultats technico-économiques analysés, des comparaisons avec la littérature existante (réseaux INOSYS, études IDELE) ainsi que du contenu du *Guide des Bonnes Pratiques Ovines*, plusieurs leviers d'action peuvent être proposés pour améliorer la rentabilité, la résilience et la durabilité de la filière ovine en Wallonie.

Ces recommandations s'articulent autour de six grands axes d'intervention :

6.1. *Organisation du travail et gestion du troupeau*

Mettre en place des protocoles simples et systématiques pour les soins aux animaux, les périodes de reproduction et les agnelages. Encourager l'automatisation légère (clôtures électriques mobiles, systèmes d'abreuvement, contention) pour réduire la pénibilité et améliorer la productivité du travail. Proposer des formations pratiques pour accompagner les éleveurs dans l'organisation rationnelle de leur travail quotidien.

6.2. *Amélioration de la reproduction et des performances zootechniques*

Suivre et analyser régulièrement les indicateurs clés de performance (taux de fertilité, prolificité, mortalité des agneaux). Renforcer l'accès à une génétique performante : promotion de béliers testés. Intégrer la reproduction comme levier de rentabilité à part entière, via une meilleure planification et une sélection rigoureuse.

6.3. *Gestion sanitaire améliorée*

Mettre en œuvre un plan sanitaire d'élevage individualisé, en partenariat avec un vétérinaire. Lutter contre les résistances en limitant les traitements systématiques, notamment les antiparasitaires. Améliorer la biosécurité des exploitations afin de limiter l'introduction de pathogènes.

Détecter les brebis à faible fertilité constitue également un levier important : cela permet de rationaliser le renouvellement du troupeau (en remplaçant les animaux peu productifs), d'améliorer la productivité numérique (plus d'agneaux par brebis), de réduire les charges inutiles (alimentation, soins, logement), d'optimiser les performances économiques (meilleur ratio coût/production) et de renforcer la sélection génétique en conservant les femelles les plus fertiles.

6.4. *Qualité de l'alimentation et autonomie fourragère*

Adapter les rations aux besoins nutritionnels réels, surtout pendant les phases critiques (fin de gestation, lactation). Développer l'autonomie fourragère : pâturage, prairies multi-espèces, couverts végétaux, etc. Développer l'autonomie alimentaire dans la mesure du possible (production de céréales).

6.5. *Valorisation économique et commerciale*

Diversifier les débouchés : circuits courts (vente directe, Aïd), vente en filière, bouchers partenaires, labels. Développer un label qualité wallon valorisant l'origine, le mode de production extensif, le bien-être animal et l'alimentation locale. Former les éleveurs à la gestion technico-économique et à la valorisation de leurs produits pour renforcer la compétitivité globale des exploitations.

6.6. *Structuration de la filière et accompagnement des éleveurs*

Créer un réseau de fermes de référence wallon, sur le modèle INOSYS français, pour disposer de repères fiables, organiser des échanges entre éleveurs et appuyer les politiques publiques.

Proposer un accompagnement individualisé aux exploitations en difficulté (diagnostics, conseils, coaching). Renforcer les dispositifs de formation continue, axés sur l'économie d'atelier, la stratégie de commercialisation et l'alimentation. Renforcement de l'accompagnement technico-économique via des groupes de travail, de la formation continue, et des diagnostics réguliers.

Promotion d'une gestion technico-économique approfondie pour une meilleure prise de décision à long terme.

6.7. *Réduction des coûts de production*

Meilleure maîtrise des charges fixes par des investissements proportionnés à la taille des troupeaux et une meilleure gestion des amortissements.

Rationalisation des systèmes alimentaires, augmentation de l'autonomie fourragère, optimisation des rations. La maîtrise des coûts de production reste un enjeu fondamental pour la viabilité économique des exploitations ovines. Plusieurs leviers doivent être mobilisés simultanément.

7. Perspectives futures

Au-delà des constats technico-économiques formulés dans ce travail, plusieurs pistes méritent d’être explorées dans le cadre de recherches ou d’initiatives de développement à venir :

- Déploiement de COUPROD en conditions réelles et sur le long terme, en l’associant à un logiciel de gestion de troupeau. Cela permettrait de centraliser efficacement les données d’élevage (taux de mortalité, productivité, prolificité, mises bas) et de suivre les indicateurs clés en temps réel. Couplé à un suivi régulier (pesées, gestion des rations, coprologie, reproduction), cet outil faciliterait un accompagnement technique personnalisé en ferme.
- Suivi dans le temps des effets des changements techniques ou commerciaux adoptés suite aux diagnostics COUPROD. L’objectif serait d’évaluer concrètement, à moyen terme, leur impact sur la rentabilité, la productivité et l’organisation du travail.
- Prise en compte des dimensions environnementales dans l’évaluation des systèmes ovins. En intégrant des indicateurs comme le bilan carbone, le niveau d’autonomie alimentaire ou la contribution à la biodiversité, il serait possible d’identifier les systèmes à la fois économiquement viables et écologiquement durables.
- Analyse détaillée des différents circuits de valorisation (vente directe, labels qualité, production biologique) afin de mieux comprendre leur effet sur la rentabilité globale. Une telle étude permettrait de cerner les leviers commerciaux les plus efficaces selon les profils d’exploitations.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail avait pour objectif principal d'évaluer comment l'outil COUPROD pouvait contribuer à identifier les marges d'optimisation technico-économiques dans les élevages ovins allaitants en Wallonie, ainsi que d'apprécier comment ces résultats pourraient orienter les décisions stratégiques de développement de la filière.

L'analyse réalisée grâce au logiciel COUPROD a permis de mettre en lumière plusieurs constats essentiels. D'une part, une importante variabilité économique a été observée entre les exploitations étudiées, particulièrement en ce qui concerne la productivité, les coûts, le prix, la gestion du travail, et la valorisation commerciale. D'autre part, les élevages en agriculture biologique, malgré leur faible représentativité dans l'échantillon, se sont distingués par une meilleure maîtrise des coûts de production, notamment grâce à une plus grande autonomie fourragère et une valorisation commerciale plus favorable. Globalement, ces résultats soulignent l'importance d'une approche technico-économique rigoureuse et structurée pour améliorer la rentabilité et la durabilité des élevages ovins wallons. Ce travail montre que l'élevage ovin peut être économiquement viable, bien que cette activité reste exigeante et nécessite une optimisation rigoureuse des aspects techniques et économiques.

Cependant, ce travail présente plusieurs limites notables. L'échantillon restreint, en particulier en agriculture biologique, limite la généralisation des résultats. De plus, la forte concentration géographique des exploitations analysées dans la province du Luxembourg réduit la représentativité des conclusions à l'échelle wallonne. La fiabilité des données recueillies auprès des éleveurs, notamment concernant l'estimation du temps de travail, constitue également un facteur à prendre en compte. Enfin, COUPROD ne permet pas l'intégration des paramètres zootechniques essentiels, tels que la mortalité des agneaux, la prolificité ou le taux de fertilité. Le logiciel COUPROD est donc efficace pour les aspects purement économiques, mais il présente des limites importantes lorsqu'il s'agit de diagnostiquer précisément les performances zootechniques, pourtant cruciales.

Pour pallier ces limites et prolonger efficacement cette recherche, plusieurs pistes peuvent être envisagées : l'élargissement de l'échantillon sur l'ensemble du territoire wallon, la complémentation de COUPROD à un logiciel de gestion de troupeau performant permettant de coupler les données économiques aux données zootechniques telles que la prolificité, la productivité numérique, et le taux de mortalité. Cela permettrait aux éleveurs de mieux comprendre les problèmes techniques et d'améliorer leur productivité globale. Enfin, proposer un système de suivi technico-économique approfondi, potentiellement sous forme de service payant intégrant un calcul de coût de production COUPROD, des pesées en ferme, et un logiciel de gestion de troupeau pourrait renforcer l'efficacité économique et technique des exploitations ovines.

En définitive, ce mémoire apporte une contribution significative à la compréhension des enjeux économiques et organisationnels auxquels fait face la filière ovine en Wallonie. Il démontre que l'outil COUPROD, malgré certaines limites méthodologiques, constitue un levier pertinent pour identifier les marges d'amélioration économique dans les exploitations. Toutefois, pour une pérennisation effective des ateliers ovins viande, l'utilisation complémentaire de logiciels de gestion de troupeau intégrant pleinement les données zootechniques apparaît indispensable. Ce travail fournit ainsi des repères technico-économiques concrets, facilitant une structuration nécessaire et une montée en échelle de cette filière aujourd'hui encore trop marginale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Accord commercial avec la Nouvelle-Zélande : des mesures pour protéger le climat et les agriculteurs européens. (2024, 23 mai). Représentation En France. Consulté le 5 février 2025, à l'adresse https://france.representation.ec.europa.eu/informations/accord-commercial-avec-la-nouvelle-zelande-des-mesures-pour-protger-le-climat-et-les-agriculteurs-2024-05-23_fr

Acerta. (s. d.). *Cotisations sociales - Acerta*. Acerta. Consulté le 11 février 2025, à l'adresse <https://www.acerta.be/fr/inspiration/cotisations-sociales>

Agence Bio. (2025, 29 avril). *Les chiffres clés*. Consulté le 2 mai 2025, à l'adresse <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>

Agriculture and rural development. (s. d.). *Belgique (Wallonie) PAC*. Agriculture And Rural Development. Consulté le 9 janvier 2025, à l'adresse https://agriculture.ec.europa.eu/cap-my-country/cap-strategic-plans/belgium-wallonia_fr

Agro Média. (2024, 12 mars). *Quelles conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sur les exportateurs français du secteur agricole et agroalimentaire ? - [Analyse] Agro Media*. Agro Media. Consulté le 7 janvier 2025, à l'adresse <https://www.agro-media.fr/analyse/quelles-consequences-de-la-sortie-du-royaume-uni-de-lunion-europeenne-sur-les-exportateurs-francais-du-secteur-agricole-et-agroalimentaire-59176.html>

Agryco. (2023, août 28). *L'alimentation des moutons : du pâturage au complément*. Agriyco. Consulté le 3 avril 2025, à l'adresse <https://www.agryco.com/blog/alimentation-des-moutons/>

APAQ-W. (s. d.). *Le système de cotisations en vigueur pour nos agriculteurs et horticulteurs | L'APAQ-W*. Consulté le 6 mars 2025, à l'adresse <https://www.apaqw.be/fr/nouveau-systeme-de-cotisations-pour-nos-agriculteurs-et-horticulteurs>

APAQ-W. (2024, 28 octobre). *Rapport sectoriel Ovins, Caprins | L'Apaq-W*. Consulté le 26 janvier 2025, à l'adresse <https://www.apaqw.be/fr/rapport-ovins-caprins>

Assujettis forfaitaires des secteurs de l'agriculture et de l'horticulture : pensez aux formalités pour l'année de revenus 2024. (2024, 5 décembre). Securex. Consulté le 19 mars 2025, à l'adresse <https://www.securex.be/fr/lex4you/employeur/actualites/assujettis-forfaitaires-des-secteurs-de-l-agriculture-et-de-l-horticulture-formalites>

Avis du Conseil wallon du bien-être des animaux. (s. d.). Consulté le 8 février 2025, à l'adresse <https://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/CWBEA-abattage-etourdissement.pdf>

AWÉ - Association wallonne des éleveurs - : Service Technico-Economique Améliorez la santé économique de votre exploitation. (s. d.). awenet.be/awe. Consulté le 3 avril 2025, à l'adresse <https://www.awenet.be/awe/commun/asbl/gestion/services.php>

BeBiodiversity. (2021, 1 avril). *Un régime très carné : quelles conséquences sur la biodiversité ? | BeBiodiversity*. Consulté le 4 mars 2025, à l'adresse <https://bebiodiversity.be/blog/2021/04/01/un-regime-tres-carne-quelles-consequences-sur-la-biodiversite/>

Belge, L. S. (2023, 18 janvier). *Un nouveau système de cotisations pour les agriculteurs et horticulteurs wallons. Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/art/d-20230117-4061MW> Consulté le 23 mars 2025

Belge, L. S. (2024a, mars 27). *Le mouton en Wallonie. . . Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/art/d-20240326-H4JF45> Consulté le 27 mars 2025

Belge, L. S. (2024b, avril 13). Filières Ovine et caprine : Ovins et caprins : Abattage et valorisation de la production locale. *Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/12656/article/2024-04-13/ovins-et-caprins-abattage-et-valorisation-de-la-production-locale> Consulté le 22 février 2025

Belge, L. S. (2024c, juillet 11). Ovins : ces éléments qui influencent le revenu de l'éleveur. *Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/13150/article/2024-07-11/ces-elements-qui-influencent-le-revenu-de-leveur> Consulté le 12 décembre 2024

Belge, L. S. (2025, 13 mai). Des prix à nouveau en hausse, après un mois de stabilité. *Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/art/d-20250513-HC37A7> Consulté le 20 mai 2025

Belge, L. S. B. (2025, 18 janvier). Un nouveau projet pour soutenir l'élevage ovin en Wallonie : Ovin. *Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/14052/article/2025-01-18/un-nouveau-projet-pour-soutenir-lelevage-ovin-en-wallonie> Consulté le 3 février 2025

Belge, P. L. S. (2023, 10 septembre). État des lieux de la filière Ovine en Wallonie. *Le Sillon Belge*. <https://www.sillonbelge.be/11528/article/2023-09-10/etat-des-lieux-de-la-filere-ovine-en-wallonie> Consulté le 28 novembre 2024

Bellet, V. (2025a). *Résultats 2023 des exploitations ovins viande du Centre-Ouest : SYNTHÈSE REGIONALE INOSYS-RESEAUX D'ELEVAGE*. Consulté le 3 mars 2025, à l'adresse https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F0f60104c-ba8a-4b9e-a6a3-8432a797cdd9&cHash=cca75680b8c33df659500680b3f06370

Bellet, V. (2025b, avril 2). *Résultats 2023 des exploitations ovins viande du Centre-Ouest*. Consulté le 2 mai 2025, à l'adresse https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/publications/detail-article?tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Baction%5D=showArticle&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Bcontroller%5D=Detail&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Bpublication%5D=22395&cHash=e55814becef572051fe4c4c246cfd2bb

Biocères. (s. d.). *Les ovins : généralités*. BioCères. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://www.bioceres.be/fiche/les-ovins-generalites>

Biowallonie. (2021). GP Ovins Bio- L'Agneau Bio des Prés d'Ardenne. Dans *BioWallonie*. Consulté le 2 mars 2025, à l'adresse <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2020/02/4-AgneauxBioDesPresdArdenne.pdf>

BioWallonie. (2021). Les chiffres du BIO 2020. Dans *BioWallonie*. Consulté le 2 janvier 2025, à l'adresse https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2021/09/Biowallonie_ChiffresBio-2020-V2.pdf

BioWallonie. (2023). Itinéraires BIO. Dans *Biowallonie*. Consulté le 7 mars 2025, à l'adresse <https://www.biowallonie.com/documentations/itineraires-bio-73/>

Catherineb. (2023, août 9). [Chiffres clés] L'élevage ovin en Wallonie. Celagri. Consulté le 2 novembre 2024, à l'adresse <https://www.celagri.be/chiffres-cles-lelevage-ovin-en-wallonie/>

Celagri. (2021). LA PRODUCTION D'AGNEAUX ET L'ELEVAGE OVIN EN WALLONIE. Dans Celagri. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse https://www.celagri.be/wp-content/uploads/2021/04/Celagri_production-dagneau-et-elevage-ovin_2021.pdf

Celagri. (2023). Dossier Économie Le secteur de l'élevage pour la production de viande, d'œufs et de foie gras en Wallonie. Dans *Celagri*. Consulté le 15 février 2025, à l'adresse <https://www.celagri.be/wp-content/uploads/2023/04/Celagri-Dossier-Economie-Secteur-Elevage.pdf>

Charroin, T. (2021, août 31). *COUPROD : Un outil de calcul et de diagnostic des coûts de production Toutes filières herbivores*. Institut de L'Élevage. Consulté le 15 novembre 2024, à l'adresse <https://idele.fr/detail-article/couprod>

CNE [confédération Nationale de l'Élevage] & Inosys-reseaux-élevage. (2023). Coût de production des élevages-résultats 2022 (estimation 2023) : Ovins viande. Dans *Idele*. IDELE. Consulté le 25 mai 2025, à l'adresse https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fc74fba03-2347-42df-873e-802348d767f8&cHash=77d2cb16ebae357268f40d4499983709

Collège des Producteurs. (s. d.). *Observatoire des filières agricoles : Secteur Ovin*. Consulté le 5 mai 2025, à l'adresse https://collegedesproducteurs.be/type_publication/publication_observatoire_filieres_agricoles/

Collège des Producteurs. (2025, 25 mars). *Ovins & Caprins - le Collège des producteurs*. Le Collège des Producteurs - le Lien Entre les Producteurs, les Pouvoirs Publics et les Acteurs des Filières Agricoles En Wallonie. Consulté le 26 janvier 2025, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/filieres-agricoles/ovins-caprins/>

Collège des producteurs, SOCOPRO. (2022). *Plan de développement stratégique 2019 – 2029 : Secteur Ovin*. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/wp-content/uploads/2022/06/plan-de-developpement-strategique-2018-2030-OVINS.pdf>

Com, T. (2025, 6 mars). FCO : Résultats de l'enquête épidémiologique sur les impacts directs de la FCO dans les élevages ovins - Le Collège des producteurs. *Le Collège des Producteurs - Le lien entre les Producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières agricoles en Wallonie*. Consulté le 2 mai 2025, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/actualite/2025/fco-resultats-de-lenquete-epidemiologique-sur-les-impacts-directs-de-la-fco-dans-les-elevages-ovins/>

Comprendre les enjeux environnementaux de l'élevage ovin un vademecum pour la filière allaitante. (2014). Dans *INN'OVIN*. Consulté le 7 mars 2025, à l'adresse https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2017/10/Comprendre-enjeux-environnementaux-elevage-ovin_BD.pdf

Contrôles britanniques du transport de fret. (2022, 14 janvier). SPF Affaires Étrangères - Commerce Extérieur et Coopération Au Développement. Consulté le 9 avril 2025, à l'adresse <https://diplomatie.belgium.be/fr/brexit/controles-britanniques-du-transport-de-fret>

Coprosain. (2024, 25 novembre). Coprosain. Consulté le 2 janvier 2025, à l'adresse <https://coprosain.be/>

D. Kennedy. (2019). Prévoir le poids carcasse des agneaux : Fiche technique. Dans *Ontario*. Consulté le 20 janvier 2025, à l'adresse <https://files.ontario.ca/omafra-predicting-lamb-carcass-weight-19-010-fr-2020-09-22.pdf>

D'Alexis, S., Angeon, V., Arquet, R., & Boval, M. (2015). Les systèmes mixtes d'élevage de petits ruminants et de bovins : Une alternative pour améliorer les performances animales au pâturage. *Hal.Science*. <https://hal.science/hal-01222900/> Consulté le 12 février 2025

Daniaux, C. (2012). L'ABC DE LA VENTE DIRECTE DE VIANDE AU CONSOMMATEUR : LE COLIS DE VIANDE. *FICOW*. <https://www.ficow.be/ficow.site/wp-content/Uploads/Abc41.pdf> Consulté le 28 décembre 2025

Daniaux, C. (2015, avril). POLITIQUE AGRICOLE PRIME COUPLEE OVINE : WALLONIE ELEVAGES. *Ficow*. <https://www.ficow.be/ficow.site/wp-content/uploads/Primeavril2015.pdf>
Consulté le 17 Janvier 2025

Daniaux, C. (2022). APPROCHE DU REVENU BRUT DE L'ATELIER OVIN WALLON, à TRAVERS 3 CAS-TYPE. Dans *Le Collège des Producteurs*. Consulté le 6 février 2025, à l'adresse https://collegedesproducteurs.be/wp-content/uploads/2022/09/OVIN-approche_revenu_brut_atelier_ovin_wallon.pdf

Decorne, C. (2015, 14 septembre). *Terrena – Production ovins, une filière qui sait miser sur la valeur ajoutée - Terrena*. Terrena. <https://www.terrena.fr/terrena-production-ovins-filiere-sait-miser-valeur-ajoutee/>

Demander une aide à l'investissement pour mon activité agricole. (s. d.). Wallonie. Consulté le 7 janvier 2025, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-aide-linvestissement-pour-mon-activite-agricole>

Denoël, T. (2022a, août 19). *Six mois de guerre en Ukraine : « Maïs, tournesol, engrais. . . La sécurité alimentaire de l'Europe est aussi menacée »*. Le Vif. <https://www.levif.be/economie/six-mois-de-guerre-en-ukraine-mais-tournesol-engrais-la-securite-alimentaire-de-leurope-est-aussi-menacee/>

Denoël, T. (2022b, août 19). *Six mois de guerre en Ukraine : « Maïs, tournesol, engrais. . . La sécurité alimentaire de l'Europe est aussi menacée »*. Le Vif. Consulté le 10 avril 2025, à l'adresse <https://www.levif.be/economie/six-mois-de-guerre-en-ukraine-mais-tournesol-engrais-la-securite-alimentaire-de-leurope-est-aussi-menacee/>

Du Trésor, D. G. (2024, 30 avril). *Les conséquences économiques du Brexit pour le Royaume-Uni*. Direction Générale du Trésor. Consulté le 1 mai 2025, à l'adresse <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/04/30/les-consequences-economiques-du-brexit-pour-le-royaume-uni#:~:text=La%20sortie%20de%20l%27Union,biens%2C%20durablement%20pour%20les%20services.>

E. Massender et D. Kennedy. (2022). Mesurer la productivité du troupeau ovin. Dans *Ontario*. Consulté le 12 décembre 2024, à l'adresse <https://files.ontario.ca/omafra-measuring-sheep-flock-productivity-22-058-fr-2023-03-21.pdf>

Effets de la pandémie du COVID-19 sur alimentation et agriculture. (2019). FAO. Consulté le 7 février 2025, à l'adresse <https://www.fao.org/2019-ncov/q-and-a/impact-on-food-and-agriculture/fr/>

Elevéo asbl – Service Ovin-Caprin | Le site des éleveurs wallons d'ovins et caprins. (s. d.). Aweoc. Consulté le 2 février 2025, à l'adresse <https://www.aweoc.be/aweoc.site/>

État de l'agriculture. (2023). Revenu comparable. Dans *état de L'agriculture*.

État de l'agriculture Wallonne. (2024, 5 décembre). *Chiffres de l'agriculture biologique*. Etat de L'Agriculture Wallonne. Consulté le 2 mars 2025, à l'adresse <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-D1a.html#>

Fafet, I. (2024, 23 février). *Belgique : l'interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement validée par la Cour européenne des droits de l'homme*. Welfarm. Consulté le 2 avril 2025, à l'adresse <https://welfarm.fr/belgique-linterdiction-de-labattage-rituel-sans-etourdissement-validee-par-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

FICOW. (2012a, season-02). Filière ovine et caprine : Revue trimestrielle de la Fédération interprofessionnelle caprine et ovine wallonne 2ième trimestre 2012 – n° 40. *Ficow*. <https://www.ficow.be/ficow.site/wp-content/Uploads/Contenu40.pdf>
Consulté le 20 décembre 2024

FICOW. (2012b, août). Revue trimestrielle de la Fédération interprofessionnelle caprine et ovine wallonne 3ième trimestre 2012 – n° 41 : Filière ovine. *Ficow*. <https://www.ficow.be/ficow.site/wp-content/Uploads/Contenu41.pdf> Consulté le 2 mai 2025

Formation « Le logiciel Couprod pour le calcul des coûts de production » . (s. d.). Institut de L'Élevage. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://idele.fr/detail-formation/formation-le-logiciel-couprod-pour-le-calcul-des-couts-de-production>

FranceAgriMer. (s. d.). *Viandes - que signifie T.E.C. ?* Consulté le 10 mars 2025, à l'adresse <https://www.franceagrimer.fr/FAQ/VIANDES/Viandes-Que-signifie-T.E.C>

FranceAgriMer. (2013). Étude sur la valorisation du 5e quartier des Filières : Bovine, ovine et porcine en France. Dans *FranceAgriMer*. Consulté le 1 mars 2025, à l'adresse <https://www.franceagrimer.fr/content/download/24725/205315/file/ETU-VIA-2013-%20Valorisation%20du%205%C3%A8%20quartier%20%28synth%C3%A8se%29%20-%20Bl%C3%A9zat.pdf>

Freret, S., Danvic, C. L., Lurette, A., Chanvallon, A., Experton, C., Frappat, B., Gatien, J., Fatet, A., Boissard, K., Dewez, J., Johnson, L., Debus, N., Maton, C., Bocquier, F., Santo, D., Meillour, P. N., Fassier, T., Bouvier, F., Sagot, L.,... Pellicer-Rubio, M. (2018). Gestion de la reproduction en élevages ovins et caprins, conventionnels et biologiques : état des lieux, nouveaux outils et évaluation de leur acceptabilité (REPROBIO). *HAL (le Centre Pour la Communication Scientifique Directe)*. <https://doi.org/10.15454/1.5191169010481182e12>
Consulte le 27 décembre 2025

FUGEA. (2024, 26 novembre). *FCO : les démarches et détails du système d'indemnisation*. Consulté le 5 février 2025, à l'adresse <https://www.fugea.be/blog/autres-publications-1/fco-les-demarches-et-details-du-systeme-d-indemnisation-123>

G. MOLENAT 1, D. FOULQUIE 2, P. AUTRAN2, J. BOUIX3, D. HUBERT 1, M. JACQUIN 3 F. BOCQUIER1, B. BIBE3. (2005). Pour un élevage ovin allaitant performant et durable sur parcours : un système expérimental sur le Causse du Larzac. *INRA Prod. Anim., INRA, Élevage des Ruminant*. Consulté le 22 mai 2025

GEODE. (s. d.). *Appui technique aux éleveurs de mouton*. Geode. Consulté le 5 février 2025, à l'adresse <https://www.geodesheep.com/fr/appui-technique.html>

Gillet, P. (2024, août 5). *Valoriser la laine de mouton : Des initiatives émergent en Wallonie | Valbiom - Valorisation de la biomasse*. Valbiom. Consulté le 25 avril 2025, à l'adresse <https://www.valbiom.be/actualites/valoriser-la-laine-de-mouton-des-initiatives-emergent-en-wallonie>

Guilhem, F. (2016, 6 octobre). Menaces sur l'indépendance et le devenir de l'AONP ? *Action Agricole Picarde*. <https://www.action-agricole-picarde.com/menaces-sur-lindependance-et-le-devenir-de-laonp>
Consulté le 12 avril 2025

Idele. (s. d.). *Installation audacieuse en ovins : les pièges à éviter : DES ÉLEVEURS OVINS TÉMOIGNENT : ET SI C'ÉTAIT à REFAIRE ?* Consulté le 2 janvier 2025, à l'adresse <https://idele.fr/inosys-reseaux->

[eleve/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fb8404e9c-afd4-43e3-b93b-b21f466a1303&cHash=b5d4680e298cd5bf601f0c6fdefe3549](https://idele.fr/eleve/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2Fb8404e9c-afd4-43e3-b93b-b21f466a1303&cHash=b5d4680e298cd5bf601f0c6fdefe3549)

Idele. (2023a, février 21). *Les pays exportateurs de viande ovine à la peine*. Tendances Lait Viande. Consulté le 2 février 2025, à l'adresse <https://tendances-lait-viande.fr/les-pays-exportateurs-de-viande-ovine-a-la-peine/>

Idele. (2023b). Dossier annuel Ovins, année 2022 - Perspectives 2023 (Dossier Économie de l'Élevage n° 539 - avril 2023). Dans *Idele*. Consulté le 5 janvier 2025, à l'adresse <https://idele.fr/detail-article/dossier-annuel-ovins-annee-2022-perspectives-2023>

Idele. (2024, 7 décembre). *Durabilité et services écosystémiques de l'élevage ovin de montagne*. Institut de L'Élevage. Consulté le 2 janvier 2025, à l'adresse <https://idele.fr/detail-article/durabilite-et-services-ecosystemiques-de-lelevage-ovin-de-montagne>

idele. (2025, 2 avril). *Résultats 2023 des exploitations ovins viande du Centre-Ouest*. Idele. Consulté le 4 mai 2025, à l'adresse https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/publications/detail-article?tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Baction%5D=showArticle&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Bcontroller%5D=Detail&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Bpublication%5D=22395&cHash=e55814becef572051fe4c4c246cfd2bb

Idele-institut de l'élevage. (2010). Identification électronique Ovine : Rapport final des projets de pré-déploiement 2008-2010. Dans *Idele*. Consulté le 10 février 2025, à l'adresse https://idele.fr/fileadmin/medias/Images/ITA-identification/rapport_projets_pilotes_predeploiement_IEO.pdf

inn'ovin. (2019). Thème 6 : L'alimentation. Dans *Inn'ovin*. Consulté le 21 janvier 2025, à l'adresse <https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2019/04/Fiche-alimentation-2019.pdf>

INOSYS Réseaux d'élevage : un dispositif collectif pour la production et la diffusion de références sur les systèmes d'élevage herbivores. (2023, 20 novembre). Idele. Consulté le 6 décembre 2024, à l'adresse <https://idele.fr/detail-article/inosys-reseaux-delevage-un-dispositif-collectif-pour-la-production-et-la-diffusion-de-references-sur-les-systemes-delevage-herbivores>

INOSYS Réseaux d'élevage - Idele.fr. (s. d.). Consulté le 2 mai 2025, à l'adresse <https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/>

Institut de l'élevage. (2019). Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le marché de la viande ovine : Sans jamais oser le demander. Dans *Tendance Lait Viande*. Consulté le 2 février 2025, à l'adresse <https://tendances-lait-viande.fr/wp-content/uploads/2019/06/Fondamentaux-du-march%C3%A9-de-la-viande-ovine-2019.pdf>

Interbev. (2022). Indicateurs de coûts de production et de prix de revient : Contractualisation ovine. Dans *Interbev*. Consulté le 20 mai 2025, à l'adresse <https://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2022/03/indicateurs-de-references-ovins-diff-2022-v2.pdf>

Jacques P et Al. (2002). NE GÉNÉTIQUE RENTABLE POUR LA PRODUCTION D'AGNEAUX LOURDS : CRAAQ – Symposium Ovin 2002. Dans *Agrireseau*.

Jean Yves Blanchin et AL. (2017). *L'élevage et la finition des agneaux : Aide au diagnostic et recommandations*. Consulté le 7 mars 2025, à l'adresse <https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2017/03/Elevage-et-finition-des-agneaux.pdf>

LA FILIÈRE OVINS VIANDE : Lot, Campagne 2017. (2019). Consulté le 2 novembre 2024, à l'adresse https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2019/07/Animal_Ovin_Reperes_2017BD.pdf

Labels, qualité & appellations de l'agneau | l'Apag-W. (s. d.). APAQ-W. Consulté le 2 avril 2025, à l'adresse <https://www.apagw.be/fr/labels-qualite-appellations-de-lagneau>

L'Agneau Wallon. . . parlons-en ! (2023, 4 avril). Le Collège des Producteurs. Consulté le 2 février 2025, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/presse/lagneau-wallon-parlons-en/>

Le centre du Mouton. (s. d.). UNamur. Consulté le 18 janvier 2025, à l'adresse <https://www.unamur.be/fr/haugimont/cro>

Le collège des producteurs. (2022, 19 avril). Etat de l'Agriculture wallonne : Rapport 2020. *Le Collège des Producteurs.* Consulté le 2 mars 2025, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/filiere/agriculture-bio/2022/etat-de-lagriculture-wallonne-mise-en-ligne-du-rapport-2020/>

Le collège des producteurs. (2023a, avril 4). *L'Agneau Wallon. . . parlons-en !* Le Collège des Producteurs. Consulté le 22 novembre 2024, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/presse/lagneau-wallon-parlons-en/>

Le collège des producteurs. (2023b, septembre 1). *Note de synthèse – Observatoire des filières, de août 2022 à juin 2023 - Le Collège des producteurs.* Le Collège des Producteurs. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/publication/note-de-synthese-observatoire-des-filiere-de-aout-2022-a-juillet-2023/>

Le collège des producteurs. (2024a, mai 16). *Rapport annuel 2023 - Le Collège des producteurs.* Le Collège des Producteurs - le Lien Entre les Producteurs, les Pouvoirs Publics et les Acteurs des Filières Agricoles En Wallonie. Consulté le 16 février 2025, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/publication/rapport-annuel-2023/>

Le collège des producteurs. (2024b, juillet 24). *Synthèse de l'Observatoire des filières agricoles – août 2023 à juin 2024 - Le Collège des producteurs.* Le Collège des Producteurs - le Lien Entre les Producteurs, les Pouvoirs Publics et les Acteurs des Filières Agricoles En Wallonie. Consulté le 8 mars 2025, à l'adresse <https://collegedesproducteurs.be/publication/synthese-observatoire-des-filiere-agricoles-aout-2023-juin-2024/>

Le collège des producteurs, DiversiFerm, & Accueil champêtre en Wallonie. (2024). *Se lancer en élevage ovin : une opportunité en Wallonie en étant rentable ? Dans DiversiFerm.* Consulté le 2 janvier 2025, à l'adresse <https://www.diversiferm.be/wp-content/uploads/2023/12/RDVD2024-Se-lancer-en-elevage-ovin.pdf>

Le sillon Belge. (2017a, avril 5). *Viande d'agneau : 90 % de la consommation belge est importée.* SillonBelge.be. Consulté le 5 novembre 2024, à l'adresse <https://www.sillonbelge.be/505/article/2017-04-05/viande-dagneau-90-de-la-consommation-belge-est-importee>

Le sillon Belge. (2017b, novembre 22). *Où est la rentabilité d'un agneau ?* SillonBelge.be. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://www.sillonbelge.be/art/d-20171128-3J88F2>

Le SillonBelgeBe. (2022, 15 décembre). *Les coûts de l'énergie et l'inflation touchent différemment les filières agricoles.* SillonBelge.be. <https://www.sillonbelge.be/10218/article/2022-12-15/les-couts-de-lenergie-et-linflation-touchent-differemment-les-filiere-agricoles> Consulté le 12 janvier 2025

LES CHIFFRES DU BIO 2022 EN WALLONIE. (2023). Dans *BioWallonie.* Consulté le 6 mars 2025, à l'adresse <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2023/06/ChiffresDuBio-2022-BD.pdf>

Les pays exportateurs de viande ovine à la peine : Viande ovine » UE et monde. (2023, 21 février). Tendances Lait Viande. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://tendances-lait-viande.fr/les-pays-exportateurs-de-viande-ovine-a-la-peine/>

Margaux Goyenette. (s. d.). Créer une activité de diversification ovins viande : Les bonnes questions à se poser avant de se lancer dans cette production. Dans *Chambre de L'agriculture*. Consulté le 7 mars 2025, à l'adresse https://landes.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/101_Inst-Landes/Documents/techniques_et_innovations/diversification/ovins.pdf

Marie-Odile Nozières-Petit. (2016). La commercialisation des produits, source de flexibilité pour les éleveurs ? *Hal.Science*. https://hal.science/tel-01254494v1/file/These_MONozieres_dec2014.pdf Consulté le 12 mars 2025

Marine Guet. (2024, 13 février). *Abattage rituel : Imposer l'étourdissement ne viole pas la liberté de religion, selon la Cour européenne des droits de l'Homme*. BX1. Consulté le 12 avril 2025, à l'adresse <https://bx1.be/categories/news/abattage-rituel-imposer-letourdissement-ne-viole-pas-la-liberte-de-religion-selon-la-cedh/?theme=classic>

Matele. (2017, 29 juillet). *90 % de l'agneau consommé en Belgique vient de l'étranger - Matélé*. Matélé. Consulté le 2 novembre 2024, à l'adresse <https://www.matele.be/90-de-l-agneaux-consomme-en-belgique-vient-de-l-etranger>

Matras, C. (2023). Tendances lait viande. Dans *Tendances Lait Viande*. Consulté le 2 février 2025, à l'adresse <https://www.tendances-lait-viande.fr/wp-content/uploads/2023/11/Graphiques-et-donnees-Viande-ovine-Novembre-2023.pdf>

Matras, C. (2025). *Tendances lait viande*. Consulté le 2 mai 2025, à l'adresse <https://tendances-lait-viande.fr/wp-content/uploads/2025/04/Graphiques-et-donnees-Viande-ovine-Avril-2025.pdf>

Mélie Comte, d'après Actuagri et Agrapresse. (2023, 30 novembre). L'accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande approuvé par Bruxelles. *Agriculture Massif Central | PAMAC*. <https://www.reussir.fr/agriculture-massif-central/laccord-de-libre-echange-avec-la-nouvelle-zelande-approuve-par-bruxelles> Consulté le 23 janvier 2025

Meunier et Al., G. (2025, 21 avril). Empreinte carbone de l'élevage : faut-il taxer la viande ? *Web-agri.fr*. [https://www.web-agri.fr/vaches-allaitantes-pmtva/article/881448/empreinte-carbone-de-l-elevage-faut-il-taxer-la-viande#:~:text=Ces%20%C3%A9missions%20sont%20essentiellement%20compos%C3%A9es%20de%20m%C3%A9thane,partie%20provient%20des%20effluents%20d%27%C3%A9levage%20\(fumier%20C%20lisier\).](https://www.web-agri.fr/vaches-allaitantes-pmtva/article/881448/empreinte-carbone-de-l-elevage-faut-il-taxer-la-viande#:~:text=Ces%20%C3%A9missions%20sont%20essentiellement%20compos%C3%A9es%20de%20m%C3%A9thane,partie%20provient%20des%20effluents%20d%27%C3%A9levage%20(fumier%20C%20lisier).) Consulté le 2 mai 2025

Meyer, C. (2009). La photopériode et la mélatonine chez les herbivores domestiques. *Agritrop.cirad*. https://agritrop.cirad.fr/550490/1/document_550490.pdf
ministère de l'agriculture. (2017). Plan de la filière ovine française. Dans *Ministère de L'agriculture*.

Moign, A. (2024, 22 janvier). *Accord UE-Nouvelle-Zélande : importation et baisse des émissions de CO2, est-ce compatible ?* | *Techniques de l'Ingénieur*. Techniques de L'Ingénieur. Consulté le 10 février 2025, à l'adresse <https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/accord-ue-nouvelle-zelande-importation-et-baisse-des-emissions-de-co2-est-ce-compatible-130380/>

Morel, B. (2024, 5 mars). Le défi du renouvellement des générations en élevage ovin. *Réussir Pâtre*. <https://www.reussir.fr/patre/le-defi-du-renouvellement-des-generations-en-elevage-ovin> Consulté le 13 mars 2025

Morin, E., & Et Al. (2020, 6 novembre). *La méthode nationale de calcul des coûts de production en élevage herbivore : Principes généraux et indicateurs*. Idele. Consulté le 16 novembre 2024, à l'adresse <https://idele.fr/detail-article/la-methode-nationale-de-calcul-des-couts-de-production-en-elevage-herbivore>

Nouveautés et actualités en filières Ovines viande et lait en 2024. (s. d.). Dans *Idele*. Consulté le 2 avril 2025, à l'adresse https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/Presentations/Recueil_JTO_2024_VF.pdf

observatoire des prix. (2025, 22 mai). *Évolution des prix et des marges dans la chaîne alimentaire : une analyse du mécanisme de transmission des prix pour la Belgique (2024)*. SPF Economie. Consulté le 29 mai 2025, à l'adresse <https://economie.fgov.be/fr/publications/evolution-des-prix-et-des-0>

Ovins et caprins : Types d'abattage possibles : commercial, particulier dans un abattoir et particulier à domicile | Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. (s. d.). AFSCA. Consulté le 2 mars 2025, à l'adresse <https://favv-afsca.be/fr/ovins-et-caprins-types-dabattage-possibles-commercial-particlier-dans-un-abattoir-et-particulier>

Partena. (2025). Barème des cotisations trimestrielles indépendants pour 2025. Dans *Partena Professional*.

Pâtre, L. R. R. (2023, 19 juillet). Les exports néo-zélandais de viande ovine se redressent début 2023. *Réussir Pâtre*. <https://www.reussir.fr/patre/les-exports-neo-zelandais-de-viande-ovine-se-redressent-debut-2023> Consulté le 2 février 2025

Pinson, V. (2023, 31 octobre). Les prix de l'agneau à des niveaux records : Viande. *Réussir*. <https://www.reussir.fr/lesmarches/les-prix-de-lagneau-des-niveaux-records> Consulté le 2 février 2025

Pleinchamp. (2024, 8 octobre). *La décapitalisation ovine s'accélère*. Consulté le 23 février 2025, à l'adresse <https://www.pleinchamp.com/actualite/la-decapitalisation-ovine-s-accelere>

Produire et commercialiser de la viande ovine en circuits courts : Description et analyse technico-économique d'un cas spécifique. (2023). Dans *Accueil Champêtre*. Consulté le 2 février 2025, à l'adresse <https://www.accueilchampetre-pro.be/wp-content/uploads/2024/02/ACW-Produire-et-commercialiser-de-la-viande-ovine-en-circuits-courts.pdf>

Rapport d'activités 2023. (2024). Dans *APAQ-W*. Consulté le 20 janvier 2025, à l'adresse <https://www.apaqw.be/sites/default/files/uploads/Rapports%20activites/Rapports%20activites%20apaqw/rapact23.pdf>

Régis Laffay. (2017, 23 janvier). Productivité du troupeau : toujours la clé de la rentabilité en élevage allaitant. *L'Agriculteur Normand*. <https://www.agriculteur-normand.com/productivite-du-troupeau-toujours-la-cle-de-la-rentabilite-en-elevage-allaitant> Consulté le 2 mars 2025

Régler la taxe sur les charges environnementales en tant qu'agriculteur. (s. d.). Wallonie. Consulté le 7 janvier 2025, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/demarches/regler-la-taxe-sur-les-charges-environnementales-en-tant-quagriculteur>

Réseau Ovin-Caprin. (s. d.). *Réseau Ovin - Caprin : partenaires*. Réseau Ovin - Caprin. Consulté le 2 mai 2025, à l'adresse <https://reseau-ovins-caprins.be/partenaires/>

Réussir, L. R. R. (2017, 17 juillet). Ovins : Les exportations européennes se diversifient. *Réussir*. <https://www.reussir.fr/lesmarches/ovins-les-exportations-europeennes-se-diversifient> consulté le 22 novembre 2024

RWDR. (2022). Ruralités dossier PAC. Dans *Réseau Wallon Pac*. Consulté le 7 janvier 2025, à l'adresse https://reseauwallonpac.be/sites/default/files/ruralites_52_web.pdf

Sägesser, C. (2015, 9 octobre). *L'abattage rituel en Belgique : retour sur une polémique*. ULB. Consulté le 22 février 2025, à l'adresse <https://o-re-la.ulb.be/analyses/item/1374-1%E2%80%99abattage-rituel-en-belgique-retour-sur-une-pol%C3%A9mique.html>

Saget, G., & Venineaux, C. (2025). *Résultats technico-économiques des élevages ovins viande bio : campagne 2022*. Consulté le 2 mars 2025, à l'adresse https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/?eID=cmis_download&oID=workspace%3A%2F%2FSpacesStore%2F0aaca0cc-c149-41c7-b76f-bcb0698cc7a1&cHash=52400f4f8d4c4ec8fef3132ae5652589

Site internet du Parlement de Wallonie. (s. d.). Parlement de Wallonie. Consulté le 10 mars 2025, à l'adresse <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=123597>

Solene. (2025, 16 janvier). *Prime d'installation pour les jeunes agriculteurs : conditions et démarches*. Mes Aides Financières. Consulté le 18 avril 2025, à l'adresse <https://mes-aides-financieres.be/emploi/prime-installation-jeunes-agriculteurs/>

Spw. (2023, 4 décembre). *Revenu comparable*. Etat de L'Agriculture Wallonne. Consulté le 17 avril 2025, à l'adresse https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_c_5.html#

Spw. (2024, 5 mars). *Politiques européennes : Évolution de la politique agricole commune*. Etat de L'Agriculture Wallonne. Consulté le 9 avril 2025, à l'adresse https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_I_b_1.html#

Spw. (2025, 17 janvier). *MAEC Détention d'animaux de races locales menacées - MB11 (Nouveauté 2025)*. Agriculture En Wallonie. Consulté le 22 février 2025, à l'adresse <https://agriculture.wallonie.be/home/aides/pac-2023-2027-description-des-interventions/mesures-agro-environnementales-et-climatiques-nouveaute-2025/maec-detention-d-animaux-de-races-locales-menacees.html>

Statbel. (s. d.). *Chiffres clés de l'agriculture 2024 | Statbel*. Consulté le 9 avril 2025, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/chiffres-cles-de-lagriculture-2024-0>

Statbel. (2024, 11 juin). *Bilans d'approvisionnement*. Consulté le 2 décembre 2024, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/bilans-dapprovisionnement>

Statbel. (2025, 22 mai). *Animaux abattus*. Consulté le 27 mai 2025, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/animaux-abattus>

T, X. (2021, 31 mars). Une filière exclusivement locale. *lalsace.fr*. <https://www.lalsace.fr/economie/2021/03/31/une-filiere-exclusivement-locale> Consulté le 22 décembre 2025

Taieb, I. (2024, 7 novembre). *Indicateurs des coûts de production ovine 2023 - Interbev*. Interbev. Consulté le 25 mai 2025, à l'adresse <https://www.interbev.fr/indicateurs-de-couts-de-production-ovine/>

taxation customs europa. (s. d.). QUOTA (contingents et plafonds tarifaires). Taxation And Customs Union. Consulté le 3 mars 2025, à l'adresse https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs-4/calculation-customs-duties/customs-tariff/quota-tariff-quotas-and-ceilings_fr

Thierry Charroin, Patrick P. Veyssset, Sophie Devienne, Jean-Luc Fromont, Roger Palazon, Marion Ferrand. (2020). Productivité du travail et économie en élevages d'herbivores : définition des concepts, analyse et enjeux. INRAE. <https://hal.inrae.fr/hal-02653097/document> Consulté le 22 Janvier 2025

Throude, S. (2024, août 10). [SOMMET 2024] Quelles performances environnementales et de durabilité en élevage ovin ? les résultats finaux de 823 fermes ovines impliquées dans LIFE Green Sheep. Idele. Consulté le 2 janvier 2025, à l'adresse https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage/publications/detail-article?cHash=46cce21ad97a78c5723c3a8bed554477&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Baction%5D=showArticle&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Bcontroller%5D=Detail&tx_atolidelecontenus_publicationdetail%5Bpublication%5D=21708

Toute l'Europe, & Ledroit, V. (2025, 12 février). Histoire de la politique agricole commune. Touteleurope.eu. <https://www.touteleurope.eu/histoire/histoire-de-la-politique-agricole-commune/> Consulté le 12 mars 2025

UCM. (2025). Calcul et barème des cotisations sociales dues en 2025. Dans UCM.

Verret V et AL. (2020). Recoupler grandes cultures et élevages ovins par le pâturage, en vue de systèmes économes en Île-de-France : Innovations Agronomiques 80 (2020), 55-68. INRAE. <https://hal.inrae.fr/hal-03234782/document> Consulté le 22 décembre 2025

Viandes ovine et caprine. (s. d.). Agriculture And Rural Development. Consulté le 2 avril 2025, à l'adresse https://agriculture.ec.europa.eu/farming/animal-products/sheepmeat-and-goatmeat_fr

Walkowiak, P. (2022, 17 juin). Bruxelles : l'abattage rituel sans étourdissement reste la règle : - RTBF Actus. RTBF. Consulté le 5 avril 2025, à l'adresse <https://www.rtbf.be/article/bruxelles-l-abattage-rituel-sans-etourdissement-reste-la-regle-11014334>

Wendy Aubertin. (2024, 25 septembre). *L'Alimentation en circuit court*. C&DAC. Consulté le 8 février 2025, à l'adresse <https://www.cetdac.com/en/blog/l-agro-alimentaire-11/l-alimentation-en-circuit-court-8>

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	2
RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION.....	4
I - REVUE BIBLIOGRAPHIQUE	5
CHAPITRE 1 : LE SECTEUR OVIN	5
1. CHIFFRES CLÉS	5
2. CRISE SANITAIRE	9
3. SITUATION DE L'ÉLEVAGE OVIN EN WALLONIE.....	9
3.1. Une dynamique démographique favorable	11
3.2. Diversité de la Production viandeuse	12
3.3. Saisonnalité de la production et de la consommation.....	12
3.4. Périodes de forte demande	13
3.5. Perception des consommateurs	13
3.6. Opportunités et perspectives	14
3.7. Prix	14
3.8. Coût de production et rentabilité	17
3.9. L'Agriculture biologique dans la filière ovine Wallonne	18
3.10. Orientation des élevages professionnels :	19
3.11. Au-delà de la viande : perspectives sur les autres productions ovines	20
3.12. Contexte de développement de la filière en Wallonie :	22
3.13. Contexte Européen :	22
3.14. Potentiel économique et environnemental :	23
3.15. Opportunités sociales :	24
3.16. Défis et perspectives :	24
3.17. Transformation et valorisation de la filière ovine.....	25
3.18. Abattage et Marché Halal	28
3.19. La Découpe	29
3.20. Valorisation locale	29
3.21. État de la commercialisation et de la consommation.....	29
3.22. Impact du Brexit.....	30
3.23. La Viande ovine locale	31
4. PARAMÈTRES DE PERFORMANCE ET DYNAMIQUES DE MARCHÉ EN ÉLEVAGE OVIN	31
4.1. Poids moyen des ovins abattus.....	32
4.2. Potentiel de production d'une brebis en Wallonie	33
4.3. Indicateurs économiques.....	33
4.4. Taux d'auto-approvisionnement et consommation de viande ovine	34
4.5. Comparaison européenne et mondiale	35
5. ACTEURS PUBLICS CONTRIBUANT À L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE	39
5.1. Promotion - APAQ-W	39
5.2. Recherche - Université de Namur, ULg et CRAW	40

5.3.	Encadrement - Awé et Collège des Producteurs.....	40
6.	INITIATIVES INSPIRANTES POUR LA FILIÈRE OVINE	41
6.1.	Initiatives françaises inspirantes.....	41
6.2.	Implications pour la Wallonie	42
7.	PLAN D’ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE OVINE	42
7.1.	Actions identifiées dans la première version	42
7.2.	B. Nouvelles Actions identifiées.....	43
8.	FILIÈRE OVINE : AVIS DE L’OBSERVATOIRE 2025	44
9.	PERSPECTIVES ET DÉFIS POUR LA FILIÈRE OVINE WALLONNE	45
	CHAPITRE 2 : LE LOGICIEL « COUPROD ».....	46
1.	PRÉSENTATION DE « COUPROD »	46
2.	HISTORIQUE.....	46
3.	OBJECTIFS ET ATOUTS POUR L’UTILISATEUR	50
4.	FONCTIONNALITÉS PRINCIPALES.....	50
5.	MÉTHODE DE CALCUL : ORIGINE ET PRINCIPE	50
6.	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE ET GOUVERNANCE	50
7.	FORMATIONS DISPONIBLES	51
8.	ANALYSE PAR ATELIER ET CLÉS DE RÉPARTITION	51
8.1.	Atelier par atelier	51
8.2.	Clés de répartition	51
8.3.	Nature des charges	51
8.4.	Produits de l’atelier.....	52
8.5.	Indicateurs technico-économiques.....	52
8.6.	Évaluation du travail	56
8.7.	Analyse globale	56
8.8.	Répartition des données entre les différents ateliers d’une même exploitation.	56
8.9.	Limites de l’approche « coût de production »	57
	CHAPITRE 3 – DÉFINITIONS ET CONCEPTS CLÉS	58
1.	DISPOSITIFS DE SOUTIEN PUBLIC À LA FILIÈRE OVINE EN WALLONIE	58
1.1.	La politique agricole commune-cadre européen.....	58
2.	LES AIDES COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES	59
2.1.	Aides à l’installation des jeunes agriculteurs	59
2.2.	Majoration PAC pour les jeunes agriculteurs.....	59
2.3.	Aides à l’investissement.....	59
2.4.	Indemnités exceptionnelles : cas de la Fièvre Catarrhale ovine 2024	59
3.	CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU MÉTIER D’AGRICULTEUR EN WALLONIE ET EN FRANCE.....	60
3.1.	Niveaux de rémunération en agriculture.....	60
3.2.	Charges sociales et obligations fiscales.....	60
3.3.	Régime de TVA applicable aux exploitants agricoles	61
4.	NOTIONS STATISTIQUES UTILISÉES DANS L’ANALYSE DES RÉSULTATS	61
5.	DÉFINITION DES INDICATEURS TECHNIQUE-ÉCONOMIQUES ANALYSÉS	61
	II - PARTIE EXPERIMENTALE.....	63
	CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTION DE RECHERCHE.....	63
1.	CADRE DE L’ÉTUDE ET QUESTION DE RECHERCHE.....	63
2.	PROBLÉMATIQUE / QUESTION DE RECHERCHE :	63
	MATÉRIELS ET MÉTHODES.....	64
1.	OBJECTIFS DE L’ÉTUDE	64
2.	CONSTITUTION DE L’ÉCHANTILLON	64
3.	CONTEXTE PRATIQUE DES VISITES.....	64

3.1. Gestion de la confidentialité	66
3.2. Limites et biais de l'échantillon.....	66
4. OUTILS DE COLLECTE	66
5. MÉTHODES DE COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES.....	66
6. PROTOCOLE DU PROJET.....	66
7. TYPES DE DONNÉES COLLECTÉES	67
8. PRÉCISION DES INFORMATIONS COLLECTÉES ET SOURCES UTILISÉES	67
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES.....	73
1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES 2023	74
2. ANALYSE DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES – ANNÉE 2023	75
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES 2024	76
4. ANALYSE DES STATISTIQUES DESCRIPTIVES – ANNÉE 2024	77
5. BILAN DESCRIPTIF GLOBAL DE L'ÉCHANTILLON ANALYSÉ (2023–2024)	78
5.1. Les UGB	78
5.2. Les races.....	78
5.3. La relation entre le nombre de brebis allaitantes et la main-d'œuvre rémunérée	79
5.4. La relation entre la productivité et la rémunération du travail	80
RÉSULTATS ET ANALYSES	81
1. ORGANISATION DES RÉSULTATS PAR GROUPES	81
2. DONNÉES POUR L'ANNÉE 2023.....	81
2.1. Analyse des résultats de 2023 :	82
2.2. Analyse des résultats 2023 en agriculture conventionnelle	85
2.3. Analyse des résultats de 2023 en agriculture biologique	87
3. DONNÉES 2024	88
3.1. Analyse des résultats 2024	89
DISCUSSION GÉNÉRALE	95
1. RELATION ENTRE RÉSULTATS OBTENUS ET QUESTION DE RECHERCHE INITIALE	95
2. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS.....	95
2.1. Productivité de la main-d'œuvre	95
2.2. Coût de production global	95
2.3. Coût alimentaire	95
2.4. Rémunération du travail	96
3. COMPARAISON AVEC LA LITTÉRATURE EXISTANTE.....	96
4. INTERPRÉTATIONS DE TERRAIN	97
5. LIMITES DE L'ÉTUDE (LOGICIEL COUPROD)	97
5.1. REPRÉSENTATIVITÉ LIMITÉE	97
5.2. BIAIS GÉOGRAPHIQUE.....	97
5.3. FIABILITÉ DES DONNÉES COLLECTÉES	97
5.4. NON-INTÉGRATION DES DONNÉES D'ÉLEVAGE TECHNIQUE	98
5.5. SENSIBILITÉ DE L'OUTIL À LA STABILITÉ DU SYSTÈME	98
5.6. DÉCONNEXION ENTRE COÛTS ÉCONOMIQUES ET LOGIQUES D'INSTALLATION	98
6. AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE OVINE WALLONNE	98
6.1. Organisation du travail et gestion du troupeau.....	98
6.2. Amélioration de la reproduction et des performances zootechniques	98
6.3. Gestion sanitaire améliorée.....	99
6.4. Qualité de l'alimentation et autonomie fourragère	99
6.5. Valorisation économique et commerciale	99
6.6. Structuration de la filière et accompagnement des éleveurs.....	99
6.7. Réduction des coûts de production	99
7. PERSPECTIVES FUTURES	100

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	101
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	102
TABLE DES MATIÈRES	113
TABLE DES FIGURES	116
TABLE DES TABLEAUX.....	117
ANNEXES.....	118
1. ARTICLE DANS LE SILLON BELGE	118
2. LISTE DES DOCUMENTS À PRÉPARER PAR LES AGRICULTEURS.....	120
3. AFFICHAGE COUPROD LOGICIEL	121

TABLE DES FIGURES

Figure 1:Illustration des chiffres clés des filières wallonnes (Observatoire des filières agricoles, 2024). _____	5
Figure 2:Évolution du nombre de brebis détenues par des professionnels sur la période de référence 2015-2022 (Collège des producteurs, 2023). _____	6
Figure 3: Illustration de l'enquête de Valbiom (Gillet P., 2023). _____	8
Figure 4:Évolution annuelle de la répartition géographique des brebis de plus de 6 mois détenues par des éleveurs professionnels entre 2015 et 2022(CdP, 2023)._____	10
Figure 5: Répartition géographique des brebis de plus de 6 mois détenues par des éleveurs professionnels en Wallonie (Celagri, 2023) _____	10
Figure 6:Répartition par tranche d'âge des éleveurs ovins par rapport à l'ensemble des agriculteurs en Wallonie(CdP, 2023). _____	11
Figure 7: Graphique de la récurrence de consommation de viande en Wallonie (APAQ-W, 2024). ____	14
Figure 8:Graphique de l'évolution des prix moyens du kg d'agneau carcasse pour l'année 2021-2025(Observatoire des filières (2021- 2025)). _____	16
Figure 9: Les 3 piliers de la rentabilité de l'élevage ovin viande (Ficow, 2013). _____	17
Figure 10: Principaux freins à la valorisation des produits ovins wallons(CdP, 2022). _____	18
Figure 11:Évolution du nombre d'abattoirs traitant des ovins par région (2016–2024), (AFSCA, 2025 ; Statbel, 2025). _____	25
Figure 12 : Évolution des volumes d'abattages ovins par région (2016–2022), (AFSCA; Statbel, 2025). _____	28
Figure 13:Graphique du poids moyen des carcasses dans le temps (AFSCA, 2025; Statbel,2025)._____	32
Figure 14:Évolution du taux d'auto-alimentation en viande ovine et caprine en Belgique entre 2010 et 2023 (STATBEL 2024). _____	34
Figure 15: Consommation annuelle apparente de viande ovine par personne (kg éq. carc.) (AFSCA, STATBEL, 2024). _____	35
Figure 16:Origine de la viande d'agneau importée sur le marché belge en 2016 (Vlam, 2017). _____	37
Figure 17:Graphique de la production et consommation de viande ovine en 2022 (Eurostat2023) _____	37
Figure 18: Carte des exploitations du dispositif INOSYS (Idele, 2023)). _____	47
Figure 19:Courbe de l'évolution du nombre de dossiers (Idele, 2024). _____	48
Figure 20: Représentation de la répartition des dossiers par filières (Idele) _____	48
Figure 21:Ligne du temps de la genèse du calcul du coût de production(Idele, 2025) _____	49
Figure 22: Formule du prix de revient (Idele, 2024). _____	53
Figure 23:Formule de la rémunération de la main-d'œuvre (Institut de l'élevage, 2025). _____	53

Figure 24:Formule du coût de production (Idele, 2024).	54
Figure 25: Représentation de la composition du coût de production de l'atelier et du produit de l'atelier (Institut de l'élevage, 2025).	55
Figure 26:carte géographique de la répartition des éleveurs par province (création personnelle, Google mymaps).	65
Figure 27:Graphique de la répartition des UGB	78
Figure 28:Répartition des ovins de l'échantillon par race en 2023 (Couprod).	79
Figure 29:Répartition des ovins de l'échantillon par race en 2024 (Couprod).	79
Figure 30:Graphique de la relation entre UMO et EMP pour l'année 2023 (Couprod)	79
Figure 31:Graphique de la relation entre UMO et EMP pour l'année 2024 (Couprod)	79
Figure 32:Relation entre la productivité du travail (kg de carcasse par UMO) et la rémunération brute du travail (€/kgc) en 2024 (Couprod).	80
Figure 33:Relation entre la productivité du travail (kg de carcasse par UMO) et la rémunération brute du travail (€/kgc) en 2023 (Couprod).	80

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1:Évolution du nombre d'élevages et de brebis en Wallonie entre 2015 et 2022, selon les classes de taille de cheptel (Collège des producteurs 2023).	6
Tableau 2: Répartition des élevages professionnels et de leurs brebis selon l'orientation de production en 2022 (Collège des producteurs, 2023).	20
Tableau 3:Coefficients de conversion en UGB (Unité Gros Bétail) applicables aux vaches laitières, ovins, selon les référentiels techniques français (IDEA 2019, autres instituts) et la nomenclature statistique européenne (Eurostat 2019).	33
Tableau 4: Statistiques descriptives de l'échantillon – Année 2023	74
Tableau 5:Statistiques descriptives de l'échantillon – Année 2024	76
Tableau 6: Résumé des données 2023(Couprod)	82
Tableau 7:Résultats technico-économiques moyens 2023 pour les 18 exploitations ovines viande (14 incluses dans les moyennes de groupe), incluant agriculture conventionnelle et biologique (Couprod).	82
Tableau 8:Résultats technico-économiques moyens 2023 pour les 14 exploitations ovines viande (10 incluses dans les moyennes de groupe), uniquement en agriculture conventionnelle (Couprod).	85
Tableau 9:Résultats technico-économiques moyens 2023 pour les 14 exploitations ovines viande (10 incluses dans les moyennes de groupe), uniquement en agriculture conventionnelle (Couprod).	87
Tableau 10:Résumé des données 2024(Couprod)	88
Tableau 11:Résultats technico-économiques moyens 2024 pour les 18 exploitations ovines viande (15 incluses dans les moyennes de groupe) (Couprod).	89
Tableau 12:Résultats technico-économiques moyens 2024 pour les 14 exploitations ovines viande en conventionnelle (11 incluses dans les moyennes de groupe) (Couprod).	91
Tableau 13:Résultats technico-économiques moyens 2024 pour les 4 exploitations ovines viande (Couprod).	93

ANNEXES

1. Article dans le Sillon belge

Article sillon Belge

Hypacie Célestine

Soutenons l'Élevage Ovin en Wallonie

Le secteur ovin en Wallonie est en pleine expansion, mais il manque encore de données précises pour garantir sa pérennité et optimiser son développement. Participez à notre projet et contribuez à améliorer la rentabilité et la durabilité de votre exploitation.

Un secteur en plein essor, mais des défis à relever

L'élevage ovin wallon connaît un essor remarquable. L'élevage ovin, essentiel pour la production de viande et de lait, joue un rôle grandissant dans l'agriculture et l'économie rurale wallonne. Toutefois, comme pour tout secteur agricole, les éleveurs ovins font face à des défis constants pour maintenir et améliorer la rentabilité de leur activité.

Voici un tour d'horizon des principaux facteurs qui influencent la performance économique des élevages ovins.

L'alimentation représente une part majeure des coûts de production en élevage ovin. L'optimisation des rations alimentaires, en fonction des besoins spécifiques des brebis (croissance, gestation, lactation), est essentielle. L'utilisation de pâturages bien gérés, complétée par des aliments concentrés de qualité, permet de réduire les dépenses tout en assurant une bonne productivité. L'innovation alimentaire peut aussi permettre de réduire certains coûts alimentaires comme le pâturage des couverts végétaux d'intercultures.

La santé animale est un autre facteur clé de rentabilité. Les maladies, les parasites internes et externes, ou encore les problèmes liés à la reproduction peuvent entraîner des pertes importantes, l'année 2024 l'aura rappelé à tout un chacun avec la crise de la FCO. La mise en place d'un plan sanitaire préventif, incluant des vaccins, des autopsies, des analyses coprologiques et des traitements zoosanitaires, contribue à limiter ces risques.

L'amélioration de la reproduction, via la sélection et des pratiques comme le flushing, permet d'augmenter la productivité du troupeau. Un taux de prolificité élevé, associé à une bonne gestion des périodes d'agnelage, est crucial pour maximiser les revenus. La vente d'agneau est le principal produit économique d'un atelier ovin.

La vente des produits ovins (viande, lait et laine) est au cœur de la rentabilité. Les éleveurs peuvent augmenter leurs marges en diversifiant leurs débouchés : circuits courts, labels de qualité (BIO), ou encore vente directe. La qualité des produits est un levier important pour se démarquer.

Cependant, l'absence de données technico-économiques freine le développement du secteur dans son ensemble. Pour répondre à ce besoin, le Collège des Producteurs lance un projet visant à collecter et analyser des données de terrain cruciales.

Rentabilité et optimisation des pratiques

Connaître précisément le coût de production de votre atelier ovin est un atout pour mieux gérer vos ressources et augmenter vos marges bénéficiaires. Les données recueillies permettront d'identifier les pratiques les plus performantes et de corriger celles qui s'avèrent moins efficaces. Le savoir, c'est le pouvoir de changer les choses sur votre exploitation.

Collecte de données : un soutien technique pour les éleveurs

Les éleveurs participants bénéficieront d'un accompagnement technique durant le processus de collecte et d'analyse des données. Grâce à l'utilisation du logiciel COUPROD, nous pourrions analyser les coûts d'élevage, les charges, les produits, et bien plus encore.

Grâce à notre technicienne dédiée, vous aurez vos résultats d'analyses rapidement.

Prenons le cas d'un atelier ovin en Wallonie :

Répartition des coûts de production :

Voici les principaux postes qui composent le coût de production :

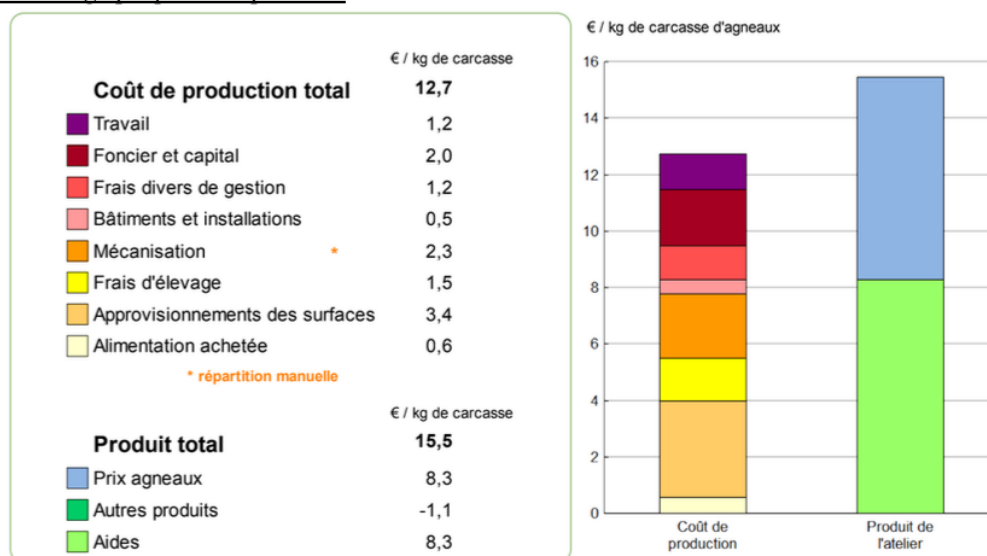
- Travail (rémunération de l'éleveur)
- Foncier et capital (fermages, crédits)
- Frais de gestion divers (transport, assurances, amortissements)
- Bâtiments et installations (eau, électricité, entretien des bâtiments)
- Mécanisation (travaux par tiers, carburant, entretien des machines)
- Frais d'élevage (vétérinaire, reproduction, identification)
- Approvisionnement des surfaces (engrais, semences, charges végétales)
- Alimentation achetée (concentrés, fourrages, co-produits).

Les produits générés par l'atelier :

Les produits de l'atelier sont répartis comme suit :

- Prix des agneaux (en €/kg de carcasse)
- Autres produits (vente de laine, d'animaux pour l'élevage)
- Aides PAC (primes agricoles).

Voici le graphique correspondant :



Analyse des résultats

Le coût de production final est exprimé en euros par kilogramme de carcasse d'agneau.

Il apparaît que l'atelier ne serait pas rentable sans les aides PAC, en particulier dans un système extensif, qui bénéficie néanmoins d'une valorisation supplémentaire grâce aux aides. On observe également que le poste le plus coûteux est l'approvisionnement des surfaces, ce qui est cohérent avec le caractère extensif de l'exploitation. La mécanisation arrive en deuxième position, ce qui s'explique par la nécessité d'entretenir et de récolter les pâtures.

Dans le cas de cet atelier ovin, il est important de souligner que, sans les aides perçues, l'activité n'est pas rentable. Cette observation est clairement mise en évidence sur le graphique, où l'absence des subventions ferait basculer les résultats économiques. Cela illustre la dépendance de cet atelier aux dispositifs de soutien pour maintenir une viabilité économique, en dépit des efforts des éleveurs pour optimiser leurs coûts et leurs performances.

Cette analyse des coûts et des résultats permet donc d'identifier les postes les plus coûteux en euros par kilogramme de carcasse. Cela ouvre la voie à des conclusions claires et, si nécessaire, à des pistes d'ajustements pour améliorer la rentabilité.

Comment Rejoindre le Projet ?

Nous sommes à la recherche d'éleveurs ovins disposant d'un troupeau de plus de 30 brebis viandeuses et prêts à s'engager dans ce projet dès ce début d'année (janvier-février-mars).

Ce projet de collecte de données représente une opportunité personnalisée pour les éleveurs ovins de Wallonie. En participant, vous jouerez un rôle clé dans le développement de la filière tout en améliorant la rentabilité et la durabilité de votre exploitation.

Nous allons travailler sur les données 2023 dès maintenant. Les données 2024 pourront être travaillées dès qu'elles seront disponibles dans les exploitations. Le choix de travailler sur les cheptels viandeux s'est fait pour avoir la base la plus large possible au départ pour tester l'acceptation par les éleveurs du logiciel COUPROD. Une fois le test grandeur nature réalisé sur suffisamment d'exploitations viandeuses, les exploitations laitières ovines et caprines pourront également bénéficier de l'exercice.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre le projet, contactez-nous dès aujourd'hui à l'adresse suivante : nicolas.marchal@collegedesproducteurs.be.

Ensemble, contribuons à faire progresser le secteur ovin en Wallonie !

2. Liste des documents à préparer par les Agriculteurs

Dans le cadre de l'**action1** : Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière.

Nous allons utiliser le logiciel français « *Couprod* » pour calculer les coûts de production de l'atelier ovin de votre exploitation. Ces documents permettront au technicien de compléter le logiciel afin de fournir des calculs précis des coûts de production pour chaque éleveur, afin de mieux piloter le développement de la filière ovine.

Voici la liste des documents à fournir : Année 2023/2024

- Déclaration ARSIA 2022 et 2023.
- Décompte des aides PAC 2023 (notification de paiement)
- Rapport d'assolement superficie PAC-2023/24
- Récapitulatifs des achats liés à l'élevage ovins (Factures aliments, cotisations, frais VT, ...)
- Récapitulatifs de ventes (animaux, fourrages, ...)
- Relevé des amortissements (si au réel, ou société) (si forfait pas d'obligation)
- Comptabilité de gestion si elle est disponible
- Montant des fermages, Location précaire, Entretien du foncier

- Amortissement et amélioration foncière, Impôts fonciers
- Salaires(si salariés) et charges sociales, Charges sociales exploitants
- Autres si nécessaire

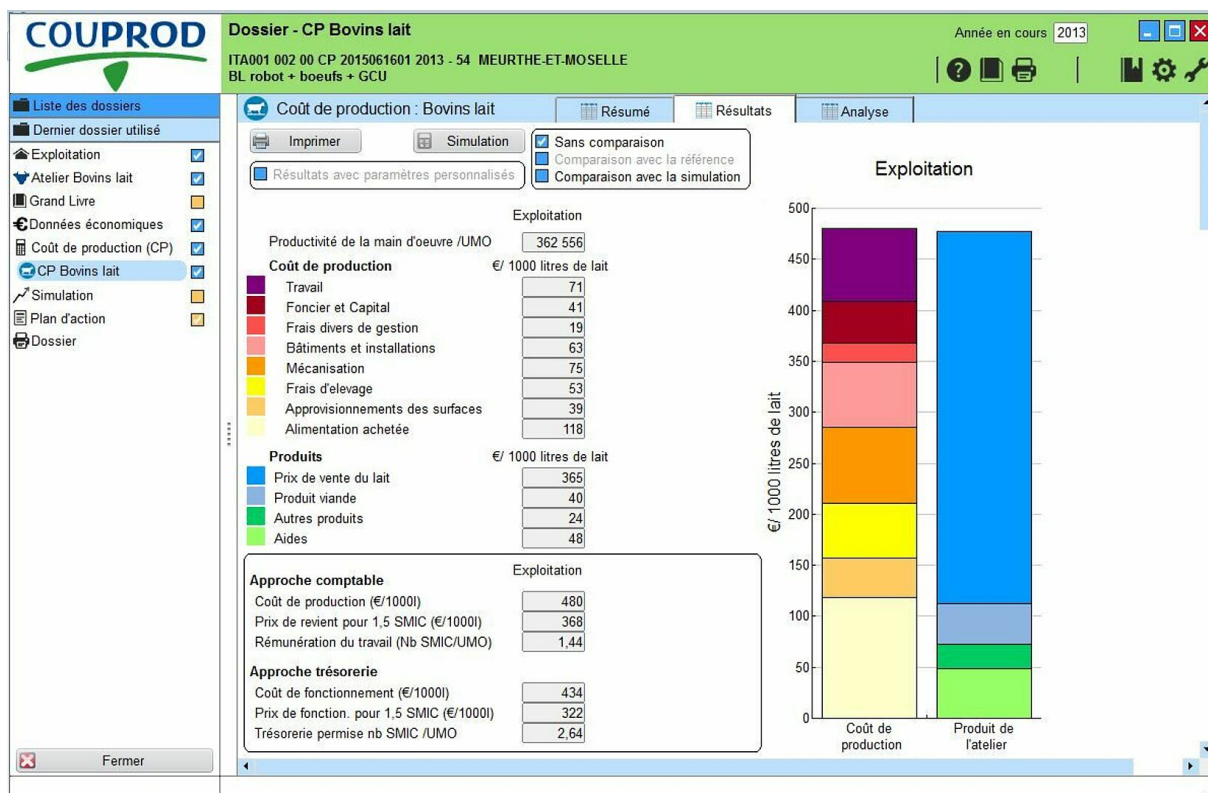
Nous vous remercions pour votre contribution à la création de données essentielle pour le développement de la filière ovine. Votre participation est précieuse pour ce projet collectif visant à mieux comprendre et optimiser les coûts de production dans notre secteur.

Si vous avez des questions ou des doutes concernant les documents à préparer, je reste à votre disposition.

Hypacie Célestine

3. Affichage Couprod logiciel





Exploitation

Fermer